

Université Abderrahmane Mira – Bejaia-

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion.

Département des Sciences de Gestion, et Science Financière

Mémoire de fin de cycle

en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financière

Option : Finance d'entreprise

Thème

**Etude comparative de financement bancaire d'un crédit
d'investissement et d'un crédit d'exploitation**

Cas : BNA, Agence 589 d'Aokas

Réalisé par :

M^{elle}. ABDENOURI Tiziri

M^{elle}. ALLAOUA Hanane

Devant le jury composé de :

Mme. FERROUDJ Kahina Présidente

Mr. ABDELLI Aissa Examineur

Mr. BOUAISSAOUI Samir Rapporteur

Promotion 2018 /2019

Dédicaces

Je dédie ce travail :

A mes cher et respectueux parents qui m'ont soutenue tout au long de mon parcours d'étude,

« Que Dieu vous garde et vous bénisse »

A mes frères Fouad et Abdallehak.

A ma sœur Romaïssa.

A mes grands-parents, tous mes oncles et tantes et mes cousins et cousines.

A ma tante Zahia qui a toujours été là à mes cotés, m'a énormément soutenus et encouragé.

A tous mes amies : Tiziri, Samira, Nihade, Nadia, Rania, Samia, Kaïssa, Rima, Tassadit, Nawal, Celia et saliha.

A tous ceux et celles qui m'ont soutenue pendant ma vie et dans mon parcours d'études.

A tous ceux qui m'ont aidée de près ou de loin.

Hanane

Remerciements

Au terme de ce travail, nous remercions Dieu de nous avoir donné le courage et la volonté pour mener à bien ce mémoire.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à notre promoteur monsieur **BOUAISSAOUI Samir** pour ses précieux conseils, son aide et son encouragement et sa disponibilité tout au long de la réalisation de ce modeste travail.

On tient à remercier aussi monsieur **MESSAOUDENE Mustapha** notre encadreur au niveau de la BNA Agence d'AOKAS pour ses collaborations et conseils durant notre stage pratique.

Nos remerciements vont également à tous les enseignants du département des Sciences de Gestion pour leur soutien tout au long de notre parcours.

Nos plus vifs remerciements vont aussi aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre travail.

Sans oublier de remercier tous les membres de nos familles respectives, pour leur soutien moral et leur précieuse aide.

Enfin, nous voulons remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin dans l'élaboration et la finalisation de ce travail.

DEDICACES

Je dédie ce travail à:

Mes chers parents qui m'ont aidé et soutenue par tous les moyens durant tous mon parcours d'étude.

De même, je dédie ce travail à:

Mes chers frères et sœurs, qui ont été à mes cotés et m'ont toujours encouragé;

Mes frères Fayçele et Nassim et mes soeurs Kahina et Yasmine;

A mes oncles et mes tentes;

A tous mes cousins et cousines;

A ma binôme Hanane et toute sa famille;

&

A toutes mes amies:

(Hanane, Samira, Rania, Nihad, Nadia);

A tous mes enseignants;

A tous les étudiants des sciences de gestion, option finance d'entreprise.

TIZIRI

Sommaire

Sommaire

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre I : La banque, L'entreprise et le Système bancaire en Algérie.....	4
Section 1 : Système bancaire Algérien.....	4
Section 2 : La banque.....	21
Section 3 : L'entreprise.....	27
Chapitre II : Financement des entreprises.....	33
Section 1 : Généralités sur le financement des entreprises.....	34
Section 2 : Le financement d'investissement.....	59
Section 3 : Le financement d'exploitation.....	55
Chapitre III : Etude de cas au sein de la BNA.....	66
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....	66
Section 2 : l'étude d'un crédit d'investissement et d'un crédit d'exploitation à la BNA AOKAS.....	68
Section 3 : La comparaison entre l'investissement et l'exploitation au sein de la BNA.....	91
Conclusion générale.....	102

Liste des schémas

Liste des tableaux

Liste des figures

Bibliographie

Table des matières

Annexe

Résumé

Introduction Générale

Chapitre I : La banque, L'entreprise et le Système bancaire en Algérie

Chapitre II : Financement des entreprises

Chapitre III : Etude de cas au sein de la BNA

Conclusion générale

Liste des Abréviations

Abréviation	Signification
ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
ACE	Actif Circulant d'Exploitation
ACHE	Actif Circulant Hors Exploitation
BAD	Banque Algérienne de Développement
BADR	Banque d'Agriculture et du Développement Rural
BAO	Billets A Ordres
BB	Barclays Bank Limited
BCA	Banque Centrale d'Algérie
BCIA	Banque Commerciale et Industrielle d'Algérie
BDL	Banque de Développement Local
BEA	Banque Extérieur d'Algérie
BFE	Besoin de Financement d'Exploitation
BFR	Besoin en fond de Roulement
BIAM	Banque Industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée
BNA	Banque Nationale d'Algérie
BNCIA	Banque Nationale pour le Crédit et l'Industrie d'Algérie
BNCI	Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie
BPPB	Banque de Paris et des Pays Bas
CA	Chiffre d'Affaire
CAD	Caisse Algérienne de Développement
CASNOS	Caisse d'Assurances Sociales des Non Salaries
CAF	Capacité d'Autofinancement
CCC	Comité Centrale du Crédit
CCE	Convention de Crédit d'Exploitation
CCI	Convention de Crédit d'Investissement
CEAT	Le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
CF	Cash-flow
CF_{act}	Cash-flow actualisée
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CL	Crédit Lyonnais
CLT	Les Crédits à long Terme
CMT	Les Crédits à Moyen Terme
CN	Crédit du Nord
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNAS	Caisse Nationale D'assurances Sociales
CNEP	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance
CP	Capitaux Permanents
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
CRC	Comité Régionale du Crédit
DCT	Dettes à Court Terme
DMLT	Dettes Moyen et Long Terme
DPATR	Délégation Police Assurances Tous Risques
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EURL	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limité
FBCF	Formation Brut du Capital Fixe

FR	Fond de Roulement
FRN	Fond de Roulement Net
M	Amortissement
MC	Marge Commerciale
MISR	Banque Mixte d'Alger
N	La Durée
PME	Petits et Moyennes Entreprises
RCAI	Résultat Courant Avant Impôt
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SBA	Systeme Bancaire Algérien
SCF	Systeme Comptable et financier
SG	Société Générale
SIG	Soldes Intermédiaires de Gestion
SMC	Société Marseillaise de Crédit
SNC	Société
SPA	Société Par Action
T	Taux d'intérêt
TPE	Très Petites Entreprises
TR	Trésorerie
TCR	Tableau des Comptes de Résultat
VA	La Valeur Ajoutée
VE	Valeur d'Exploitation
VR	Valeur réalisable

Liste des illustrations

Bibliographie

Les ouvrages :

- Abdelkrim Naas «Le système bancaire Algérien» Maisonneuve la rose, Paris ,2003.
- Alain Beitone, Christine Dollo, Jean-Pierre Guialoni, Alain Legardez «Dictionnaire des sciences économiques», Paris 1991.
- Alain Rivert «Gestion Financier» Maitre de conférence université de limoges.
- AMMOUR BENHALIMA. (2001), «le système bancaire Algérien textes et réalité, Editions Dahlab.
- Bancel F ; « les choix d'investissements, méthodes traditionnelle »édition Economic.1999.
- Barrau J ; Delahay J ; « gestion financier ».Edition dunod, Paris, 1991.
- Bellabah M, « Gestion Financière », édition economica, 2004, Paris.
- Bernet ROLL ANDE « Principes de techniques bancaires » DUNOD, Paris.1999 pour la 20ème édition
- Bessis J, « Gestion des risque et gestion actif-passif des banques », édition Dalloz, Paris, 1995.
- Boukrous Djamila «les circuits de financement des PEM en Algérie ». Magister, université d'Oran ,2007.
- Bouya koub F « L'entreprise et le financement bancaire » Edition casbah.alger 2000
- Bouvier A, Logette J, « Economie d'entreprise », Edition Dunod, Paris
- CAPUL Jean-Yves «L'économie et la science de A à Z» Edition Hatier, Paris, France ,2005 .
- Caroline Selmer ; « Tout la Fonction finance », édition Dunod, Paris, 2006
- CHANTALB, MARTINE P. « Economie et gestion de l'entreprise », 4^{ème} édition.
- Chicha K, « finance d'entreprise : approche stratégique », Edition Houma, Alger, 2009.
- Conso.P « Gestion financier »Edition dunod, Paris, 1985
- Conso Pierre, Hemiei Farouk «Gestion Financière de l'entreprise». 10ème Edition paris, France, 2002.
- Darma P «Entrepreneur Face à l'investissement». Edition Dunod Economie, paris, 1996.
- Dubernet M, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », édition Economica, Paris, 2000.
- Elie Cohen «Gestion Financier de l'entreprise est développement Financier » EDI CEF 58, rue Jean Blenzen.
- Elie C, « Analyse financière », édition Economica, 2004.
- Eric M, « Analyse bancaire de l'entreprise », édition Economica, Paris, 1994.

- F.X SIMON et M TRABELSIM.M « Préparer et défendre un projet d'investissement». Edition DUNAUD, Paris, 2005.
- Gillet R, Joberd J-P, Navatte P, Rombourg P « Finance d'entreprise, finance de marché, Diagnostic financier » édition Dalloz 1994.
- Ging linger E, « gestion financier de l'entreprise »édition Dalloz, 1991.
- HADJ SADOUK TAHAR « Les risques de l'entreprise et de banque» Msila, Algérie ,2007.
- H.BENISSAD «Restriction et reformes économique».opu, Alger, 1994.
- H.BENISSAD, « Economie du développement de l'Algérie », OPU, Alger, 1982.
- Hubert de la Bruslerie «Analyse Financier» 3ème édition.
- Isabelle Chambost et Thierry Cuyaribere, « Gestion financière », 4^{ème} édition Dunod, Paris, 2008.
- Lahilie J, « Analyse financiere », édition Dolloz, Paris, 2001.
- L.HONOR, « Gestion financière », édition Nathan, 2001.
- Melyon G, « Gestion Financière », édition Bréal. Paris 2007.
- Morgues N ; « le choix des investissements dans l'entreprise » édition Economica, 1994
- Ouada.y « financement bancaire les crédits bancaire à moyen terme »2011
- PIERE PASCALION, « le système Monétaire et bancaire algérien revu banque N°289, Octobre 1970.
- Piget P, « Gestion financière de l'entreprise », édition Economica, Paris, 2005.
- P.VIZZAVONA, « Gestion financière », 9^{ème} édition ATTOLS, Paris, 2004.
- Rousselot P. Verdie J-F : « la gestion de la trésorerie, 2ème édition Dunod.1999.
- RUDARAGI A, Essaie « d'analyse de la politique de crédit et de la problématique de recouvrement », Bujumbura, 1996.

Décrets-lois-ordonnances.

- Article 71 de la loi 90/10/du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et le crédit.
- Article 948 du code civile Algérien.
- Joran, règlement 88-01 du 12 Janvier, 1998(Article2).
- La loi de finance complémentaire pour 2009.

Revus et article

- **BENYAHIA Ali**, « les tares du système bancaire » et El Watan N°4152, Juin 2004.
- Compagnie Algérienne ou le crédit Lyonnais.
- Evolution et renforcement de la supervision, Media Bank, N°75, Extrait du rapport 2003, évolutions économiques et monétaires en Algérie, Décembre 2004.
- **SLIMANI Salah**, « Concours des banques à l'investissement », Méfiance infantile ou prudence d'adulte, et El Watan N°4152, Juin 2004.

Mémoires et Thèses

- Mémoire fin d'études « Traitement d'un dossier de crédit d'exploitation », Cas Banque extérieure d'Algérie par Alise limogent Université d'Oran-licence en Sciences Commerciales 2010.
- Mémoire « Les risques et les garanties bancaires », Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2010.
- Mémoire fin d'études « Etude analytique d'un financement bancaire, Crédit d'investissement », Cas CNEP/Banque par MA, Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou licence en Sciences économique, 2008.

Site web

- [http://www etudier.com /dissertation du-système-financier/254 025. Html.](http://www.etudier.com/dissertation-du-systeme-financier/254-025.html)
- [http://www Comptabilité.ooreka.fr.](http://www.Comptabilité.ooreka.fr)

Liste des abréviations

Annexes

Table des matières

Table des matières

Remerciement

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie.....	04
Introduction.....	04
Section 1 : Système bancaire Algérien.....	04
1. Définition de système bancaire.....	05
2. Les fonctions du système bancaire.....	05
3. Evolution du système bancaire algérien.....	06
3.1. Le système bancaire durant la période coloniale.....	06
3.2. La situation du système bancaire à la veille de l'indépendance.....	06
3.3. Le système bancaire algérien durant la période de gestion administrative de l'économie..	07
3.3.1. La période poste-indépendance (1962-1966).....	07
3.3.2. La période 1966-1970.....	08
3.3.3. La période de la planification financière (1970-1978).....	10
3.3.4. La période 1978-1982.....	11
3.3.5. La période 1982 à 1986.....	11
3.3.6. La période 1988 à 1990.....	13
3.3.6.1. La réforme du secteur public de1988.....	14
3.3.6.2. La loi relative à la monnaie et au crédit et la réforme bancaire de1990.....	14
3.3.7. La période de 1999 à 2009.....	15
3.3.7.1. Extension de l'obligation de réinvestissement des montants équivalant aux avantages fiscaux	18
3.3.7.2. Limitation et contrôle des importations.....	18
3.3.7.3. Interdiction de la prise en charge par les clients algériens.....	19
3.3.7.4. Aménagement et prévisions de l'application du nouveau système comptable et financier.....	19
3.3.7.5. Précision sur les activités éligibles au taux d'IBS de 19%.....	20
3.3.7.6. Sanctions attachées à l'inscription au fichier national de fraudeurs.....	20
3.3.8. Le système bancaire dans la période actuelle.....	20

Section 02 : La banque	21
1. Définition.....	21
1.1. Définition juridiquement.....	21
1.2. Définition économique.....	21
2. Les fonctions de la banque.....	21
2.1. La collecte des dépôts	21
2.2. La distribution des crédits.....	22
2.3. La banque en tant que offreur de services.....	22
3. Les types des banques.....	22
3.1. Les banques de crédit.....	22
3.2. Les banques d'investissement.....	23
3.3. Les banques d'épargne ou de prévoyance.....	23
3.4. Les banques d'affaires.....	23
3.5. Les banques universelles.....	24
3.6. Les banques du 3 ^{ème} millénaire.....	24
4. Les opérations des banques.....	24
4.1. Les activités des banques.....	25
4.2. Le circuit bancaire.....	25
5. Les missions de la banque.....	26
5.1. Les missions générales.....	26
5.2. Les missions accessoires et d'intérêt général.....	26
Section 3 : L'entreprise	27
1. Définition.....	27
2. Les facteurs composants de l'entreprise.....	27
2.1. Le facteur physique.....	27
2.2. Le facteur financier.....	28
2.3. Le facteur humain.....	28
3. Les type d'entreprises.....	28
3.1. Classification selon les critères économique.....	28
3.1.1. Classification par taille des entreprises.....	29
3.1.2. Classification selon la nature d'activité.....	29
3.2. Classification selon les critères juridiques.....	29
3.2.1. L'entreprise privée.....	29

3.2.1.1. Les individuelle.....	29
3.2.1.2. Les sociétés.....	30
3.2.2. Les entreprise publiques.....	31
Conclusion.....	31
Chapitre II : Financement des entreprises.....	33
Introduction	33
Section 1 : Généralités sur le financement des entreprises.....	34
1. Les besoins de financement de l'entreprise.....	34
2. Ressources de financement de l'entreprise.....	34
2.1. Financement à long terme du cycle d'investissement.....	34
2.2. Financement à court terme du cycle d'exploitation.....	35
3. Les sources d'information et les outils d'analyse financière des cycles de l'entreprise.....	35
3.1. Analyse financière des documents financiers.....	35
3.1.1. Analyse du bilan financière.....	35
3.1.1.1. Les postes principaux du bilan financier.....	35
3.1.1.2. Analyse du compte de résultat et des soldes intermédiaire de gestion et la capacité d'autofinancement.....	36
3.1.2.1. Le traitement des soldes intermédiaires de gestion.....	36
3.1.2.2. La capacité d'autofinancement.....	36
3.2. Analyse de la structure financière de l'entreprise.....	40
3.2.1. Les indicateurs de l'équilibre financière.....	41
3.2.1.1. Le fonds de roulement net.....	41
3.2.1.2. Le besoin en fond de roulement.....	42
3.2.1.3. La trésorerie.....	43
3.3. L'analyse par la méthode des ratios.....	43
3.3.1. Définition d'un ratio.....	43
3.3.2. Les différents types de ratios.....	44
4. Les risques et les garanties du crédit.....	46
4.1. Les risques.....	47
4.1.1. Les risques liés aux crédits d'exploitation.....	47
4.1.2. Les risques liés aux crédits d'investissement.....	47
4.2. Les garanties.....	48
4.2.1. Les garanties personnelles.....	48
4.2.1.1. Le cautionnement.....	48
4.2.1.2. L'aval.....	49

4.2.1.3. Les assurances des crédits.....	49
4.2.2. Les garanties réelles.....	49
4.2.2.1. Nantissement.....	49
4.2.2.2. Hypothèque.....	50
4.2.2.3. Les privilèges.....	50
Section 2 : Le financement d'investissement.....	50
1. Notion sur l'investissement.....	50
1.1. Définition de l'investissement.....	50
1.2. Type des investissements.....	50
1.2.1. Classification par leur nature.....	51
1.2.2. Classification par leur objectif.....	51
1.2.3. Classification par leur durée.....	51
1.3. Caractéristique de l'investissement.....	52
1.3.1. Les dépenses d'investissement.....	52
1.3.2. Les recettes nettes.....	52
1.3.3. La durée de vie.....	53
1.3.4. La valeur résiduelle.....	53
2. Les crédits d'investissement.....	53
2.1. Définition.....	53
2.2. Les type de crédits d'investissements.....	54
2.2.1. Les crédits d'investissement classique.....	54
2.2.1.1. Les crédits à moyen terme.....	54
2.2.1.2. Les crédits à long terme.....	54
2.2.1.3. Le crédit-bail (leasing).....	55
2.2.2. Les crédits spéciaux.....	55
2.2.2.1. Crédit à l'emploi de jeune.....	55
2.2.2.2. Crédit accordé aux anciens moudjahidine et enfants de chouhada.....	55
2.2.2.3. Crédit chômeurs.....	55
2.3. Les objectifs d'un crédit d'investissement.....	56
2.4. Les caractéristiques d'un crédit d'investissement.....	56
2.4.1. La durée.....	56
2.4.2. La confiance.....	56
2.4.3. Le risque.....	57

Section 3 : Le financement d'exploitation	57
1. Définition d'un cycle d'exploitation.....	57
2. Les phases d'un cycle d'exploitation.....	57
2.1. La phase d'approvisionnement.....	57
2.2. La phase de production.....	58
2.3. La phase de commercialisation.....	58
3. Les principaux postes d'un cycle d'exploitation.....	59
3.1. Les stocks.....	59
3.2. Les créances clients.....	59
3.3. Les crédits fournisseurs.....	59
4. Les forme de financement de l'exploitation.....	59
4.1. Les crédits d'exploitation.....	59
4.1.1. Les crédits par caisse.....	60
4.1.2. Les crédits par signature.....	62
4.2. Les subvention d'exploitation.....	63
5. Le besoin de financement d'exploitation.....	64
5.1. Définition du financement d'exploitation.....	64
5.2. Les moyens du financement du cycle d'exploitation.....	65
Conclusion.....	66
.	
Chapitre III : Etude de cas au sein de la BNA-Aokas	66
Introduction.....	66
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil	66
1. Historique.....	66
2. Présentation de l'agence d'AOKAS.....	70
3. Le rôle de l'agence BNA.....	71
4. Les produits et les services de la banque nationale d'Alger (BNA).....	72
4.1. Financement des différentes activités.....	72
4.1.1. Secteur public.....	72
4.1.2. Secteur privé.....	72
4.2. Les compte de la BNA.....	73

Section 2 : L'étude d'un crédit d'investissement et d'un crédit d'exploitation.....	73
1. Etude d'un dossier d'investissement.....	74
1.1. Présentation des projets.....	74
1.1.1. Etude appréciation de la demande de crédit.....	74
1.1.2. Besoin de l'entreprise ou moyens nécessaires pour exercer sont activité.....	75
1.1.3. Ressource de l'entreprise.....	75
1.2. Dossier de crédit d'investissement.....	75
1.2.1. Vision et axes stratégique de développement de l'entreprise.....	75
1.2.2. Présentation chiffrée du projet d'investissement.....	75
1.2.3. Le financement, les projections financière et la rentabilité économique.....	76
1.2.3.1. Eléments constitutif du plan de financement.....	76
1.2.3.2. Evaluation financière du projet d'investissement.....	82
1.2.4. La décision de la banque.....	84
2. Etude d'un dossier d'exploitation.....	84
2.1. Présentation du projet.....	84
2.1.1. Coordonnées du demandeur.....	84
2.2. Analyse et évaluation financière du projet.....	86
2.2.1. Elaboration des bilans financiers des années 2016, 2017,2018.....	86
2.2.2. Analyse de l'équilibre financier.....	88
2.2.3. Analyse du compte de résultat (TCR).....	89
2.3. La décision de la banque.....	90
Section3 : La comparaison entre l'investissement et d'exploitation ou sien de la	
BNA.....	91
1.Comparaison entre constitution de dossier de demande de crédit d'investissement et d'exploitation.....	91
2. Les garanties.....	95
3. Les délais de remboursement des crédits.....	97
4. Taux d'intérêts.....	94
5. Les risque.....	99
6. La fiabilité.....	100
7. La viabilité.....	100
8. La rentabilité.....	100
Conclusion.....	101
Conclusion générale.....	102

Liste des schémas

Liste des tableaux

Liste des figures

Bibliographie

Table des matières

Annexe

Résumé

Sommaire

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre I : La banque, L'entreprise et le Système bancaire en Algérie.....	4
Section 1 : Système bancaire Algérien.....	4
Section 2 : La banque.....	21
Section 3 : L'entreprise.....	27
Chapitre II : Financement des entreprises.....	33
Section 1 : Généralités sur le financement des entreprises.....	34
Section 2 : Le financement d'investissement.....	59
Section 3 : Le financement d'exploitation.....	55
Chapitre III : Etude de cas au sien de la BNA.....	66
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....	66
Section 2 : l'étude d'un crédit d'investissement et d'un crédit d'exploitation à la BNA AOKAS.....	68
Section 3 : La comparaison entre l'investissement et l'exploitation ou sein de la BNA.....	91
Conclusion générale.....	102

Liste des schémas

Liste des tableaux

Liste des figures

Bibliographie

Table des matières

Annexe

Résumé

Liste des Figures

Figure N°01 : Le système bancaire national Après la réforme 1970.....	10
Figure N°02 : Système bancaire et l'organisation de contrôle.....	13
Figure N° 03 : Présente le déroulement du cycle d'exploitation.....	57
Figure N° 04 : Cycle d'exploitation et opération de trésorerie.....	63

Liste des schémas

Schéma N° 01 : Typologie d'un projet d'investissement.....	51
Schéma N° 02 : Position de la BNA dans le système bancaire Algérien.....	68
Schéma N° 03 : Organigramme représentatif de la BNA.....	69
Schéma N° 04 : Organigramme représentatif de la BNA.....	70

Liste des tableaux

Tableau N° 01 : La CAF par la méthode additive.....	39
Tableau N° 02 : La CAF par la méthode soustractive.....	40
Tableau N° 03 : Les services de la BNA 589.....	70
Tableau N° 04 :L'évolution du capital.....	74
Tableau N° 05 : Chiffré des équipements.....	75
Tableau N° 06 : Evaluation du cout global de l'investissement.....	76
Tableau N°07 : Schéma de financement envisagé.....	76
Tableau N°08 :L'amortissement du crédit d'investissement	76
Tableau N°9 :L'amortissement des investissements à acquérir.....	77
Tableau N°10 : La projection à 5 ans (TCR).....	77
Tableau N°11 : Projection des SIG.....	78
Tableau N°12 : Le bilan comptable(Emploi).....	78
Tableau N°13 : Le bilan comptable(Ressource).....	79
Tableau N°14 : Evolution prévisionnelle de la CAF.....	79
Tableau N°15 :L'analyse de l'évolution prévisionnelle de la structure financière.....	80
Tableau N°16 : Les ratios de structure et d'endettement.....	81
Tableau N°17 : Plan de financement à moyen terme (emploi et ressource).....	82
Tableau N°18 : Les flux d'après actualisation.....	83
Tableau N°19 : Situation actuelle du dossier.....	85
Tableau N°20 : Actif des bilans financière.....	87
Tableau N°21 : Passif des bilans financiers.....	88
Tableau N°22 : Calcul de fond de roulement.....	88
Tableau N°23 : Calcul du besoin en fond de roulement.....	89
Tableau N°24 : Calcul de la trésorerie nette.....	89
Tableau N°25 : Les soldes intermédiaires de gestion.....	90
Tableau N°26 : La constitution de dossier de demande de crédits.....	92

Introduction générale

Le Système bancaire est destiné à mettre en relation l'offre et la demande de capitaux. Il repose sur une organisation structurée autour de grands acteurs qui sont les institutions financières activités de crédits, de placement, intervention sur les marchés financiers il implique également l'existence de multiples plate formes et de systèmes informatisés efficaces. Des réglementations spécifiques lui sont applicables avec la présence d'autorités de régulation qui veillent au respect des réglementations par les différents intervenants.

Le système bancaire algérien a été longtemps géré par les lois de la colonisation, et après l'indépendance, ce système a évolué par la création du dinar algérien « DA » et l'institution d'émission « BCA » la banque centrale d'Algérie et d'autres institutions financières. Le système bancaire algérien est devenu après l'indépendance un moyen de mise en place de la politique économique sociale du pays basé sur la planification de l'Etat.

En effet la banque dans sa fonction d'intermédiaire financier, joue un rôle capital dans la promotion et le développement de toute activité. C'est en exerçant son double rôle de collecteur de ressources, et de distribution de crédit que le banquier accomplit sa véritable tâche d'acteur économique car, en permanence, les différents agents économiques non financiers, ou alors éprouvent des besoins de financement, c'est la raison pour laquelle la banque s'impose sur l'échiquier économique comme partenaire indispensable au développement.

La relation banque entreprise est une relation complémentaire où la banque assure le financement de l'entreprise. Cette dernière considère que le financement bancaire qui est un prêt d'argent distribué par des banques et des établissements de crédits à des entreprises qui est considéré indispensable pour réaliser ses objectifs en matière d'investissement et d'exploitation du moment où l'entreprise est un projet économique dont le déroulement dans le temps est exposé à un risque multiforme. Ce projet implique la mise en œuvre de ressources dont l'ensemble constitue le capital économique de la firme.

Ainsi, le financement de l'entreprise peut être défini comme étant l'opération par laquelle on met à sa disposition des ressources qui lui sont nécessaires sur le plan pécuniaire. Il conditionne le suivi de l'entreprise. De ce fait, le financement de l'exploitation d'une entreprise est caractérisé par des mises de fonds importantes et une suite de dépenses et de recettes décalées dans le temps. Sa mauvaise gestion aboutit généralement à une baisse de l'activité à l'existence d'importants besoins de financement, des difficultés de trésorerie, des pertes de croissance, voir même un arrêt des activités.

Introduction générale

Afin de faire face à leurs besoins les entreprises font appel à des ressources externes qu'elles trouvent sur le marché monétaire, ces entreprises utilisent des ressources durables dont la récupération de ces capitaux ne se fera que sur une longue période, dépendante de la durée de vie de l'investissement.

Dans ce cas, elles s'orientent vers un financement par fonds propres ou par crédit tel que les crédits bancaires, dans ce dernier cas, la banque est un organe vital dans la vie économique et qui joue un rôle d'intermédiaire entre détenteurs de capitaux et les demandeurs de crédits. De là, on peut dire que la banque constitue un chaînon entre les épargnants qui cherchent à fructifier leurs disponibilités et les emprunteurs qui sont à la recherche de capitaux. De ce fait, elle assume un rôle très important dans le développement de l'économie nationale en venant en aide aux entreprises pour la réalisation de leurs projets d'investissements, et le financement de leurs cycles d'exploitation.

Les financements mis en place par les banques sont seulement destinés à compléter des déséquilibres de trésorerie provenant des décalages entre les ressources et les dépenses de l'entreprise. Ce financement sera à court terme de quelques jours à quelques mois. Le banquier, ainsi met en place différentes formes de crédits qui permettent selon le cas à l'entreprise d'anticiper les recettes, en ce qui concerne l'investissement et la durée de financement sera en fonction de l'importance de l'investissement projeté et aussi et surtout de la rentabilité de l'entreprise. Une entreprise défaillante ne pourra pas être à la hauteur d'honorer ses engagements vis-à-vis de la banque.

Les crédits octroyés aux entreprises sont généralement beaucoup plus consistants que ceux accordés aux particuliers. Ils sont rarement destinés à la consommation et ont généralement pour but de booster ou de maintenir l'activité de l'entreprise.

On peut prendre pour exemple les crédits d'exploitation qui sont octroyés à court terme aux entreprises pour financer les actifs circulants non couverts par le fond de roulement les plus utilisés sont le crédit de banque ou l'escompte commercial.

Par ailleurs, les entreprises peuvent aussi bénéficier de crédits d'investissement à moyen ou long terme sous la forme de prêts d'équipement ou de ligne de crédit afin de financer des investissements matériels ou financiers.

Pour atteindre l'objectif de notre travail, une question principale mérite d'être posée :

Introduction générale

Quelle est la différence entre le financement bancaire d'un crédit d'investissement et d'un crédit d'exploitation ?

De cette problématique générale découlent les questions secondaires suivantes :

- Quelles sont les étapes d'évolutions du système bancaire en Algérie ?
- Comment une banque finance-t-elle les crédits d'investissement et d'exploitation d'une entreprise ?
- Quels sont les critères d'analyse pris en considération par la BNA d'Aokas avant d'octroyer un crédit ?
- Y'a-t-il une différence entre le traitement d'un dossier d'exploitation et celui de l'investissement ?

Nous proposons les deux hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : la VAN est un critère très important dans l'étude de la demande de crédit d'investissement.

Hypothèse 2 : le traitement d'un dossier d'exploitation diffère de celui de l'investissement.

Pour essayer d'apporter des éléments de réponses à notre problématique, nous avons procédé par une lecture bibliographique constituée d'ouvrages, des mémoires, des articles liés à notre problématique. Ensuite, nous avons effectué un stage pratique au niveau de la BNA d'Aokas afin de mettre en pratique les connaissances et les cadres théoriques.

Notre travail est organisé comme suit :

- Le premier chapitre intitulé la banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie sera subdivisé en trois sections : en premier lieu en parleras sur l'évolution du système financier algérien, en deuxième lieu il y'aura tout ce qui concerne la banque, définition, types, fonctions et opérations. la troisième section sera consacrée à l'entreprise : définition, facteurs, types.
- Le second chapitre intitulé financement des entreprises comporte à son tour trois sections, la première repose sur généralités sur le financement des entreprises et la deuxième sur le financement des investissements, et la troisième le financement d'un cycle d'exploitation.
- Le dernier chapitre consacré au cas pratique, qui abordera d'une part la présentation de l'organisme d'accueil, en l'occurrence, la banque nationale d'Algérie(BNA) et la deuxième section portera sur l'étude d'un crédit d'investissement et d'un crédit d'exploitation à la BNA d'Aokas et la troisième et dernière section comportera une étude comparative entre financement d'un crédit d'investissement et d'un crédit d'exploitation.

Introduction

Le système bancaire est constitué par l'ensemble des institutions et mécanismes destinés à mettre en relation les agents économiques dont les ressources sont excédentaires et ceux dont les ressources sont insuffisantes. Le système financier fédère différents acteurs, dont des institutions financières (banques) les marchés financiers ainsi que des systèmes de compensation et de règlement sur lesquels les investisseurs finalisent leurs transactions.

La banque transforme les fonds des épargnants aux investissements, permet d'ajuster rapidement et efficacement la transaction des individus et des entreprises, finance les achats des consommations et les investissements des entreprises.

Le financement bancaire a toujours été au centre des débats et des préoccupations des entreprises pour assurer leur croissance. Dans les pays développés, plusieurs modes de financement ont été mis à la disposition des entreprises, au-delà de leurs ressources internes.

Ce chapitre se compose de trois sections. Dans la première section nous allons présenter les étapes d'évolution du système financier en Algérie. Ensuite, dans la deuxième section nous allons porter notre attention sur la définition du concept « banque » et quelques notions relatives à cette dernière. Dans la troisième et dernière section nous allons parler de la notion d'entreprise et tout ce qui est en relation avec ce concept (type, facteurs.....etc.)

Section 1 : système bancaire en Algérie

Le système bancaire concourt à l'accroissement de la capacité productive de l'économie faisons le point sur les rôles du système financier, ses principaux acteurs et son organisation. Il englobe l'ensemble des institutions financières (banques) qui remplit une large gamme de fonction d'une importance capitale pour l'économie.

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

1. Définition de système bancaire

Le système bancaire est défini comme étant l'ensemble des banques d'une même zone monétaire qui forment un système bancaire piloté par une banque particulière qui contrôle l'ensemble des banques, l'émission des billets et définit la politique monétaire¹.

Ainsi, le système bancaire est un instrument primordial par lequel les décideurs de la politique économique peuvent évaluer la santé des entreprises, le marché monétaire, le commerce extérieur, la dette (publique et privée) et l'investissement, en général².

Le système bancaire est un ensemble d'établissements financiers qui échangent des fonds via une organisation relativement informelle : les marchés financiers, comme le crédit bancaire ou les marchés boursiers le comportement de ces établissements est régulé par la banque centrale et les autorités financières.

2. Les fonctions du système bancaire

Le système bancaire englobe les intermédiaires financiers, les marchés et l'ensemble des institutions et mécanismes institutionnel (réglementation, systèmes de compensation, régime de change) qui rendent possibles les échanges financiers et qui participent à leur bon déroulement.

La fonction de base du système bancaire : allocations efficace des ressources (les CAF vers les BDE, qui repose sur six (06) fonctions primordiales, relativement stables dans l'espace. (À la différence des institutions assurant ces fonctions sont dévolues à cette fonction de base) :

- Fournir un système de paiement et de règlement ;
- Fournir un mécanisme pour mettre en communs les ressources, et pour subdiviser la propriété ;
- Fournir un système de transfert des ressources économiques à travers le temps et l'espace ;
- Fournir des mécanismes de gestion des risque ;
- Fournir de l'information sur les prix, ce qui permet le fonctionnement d'une économie décentralisé ;
- Fournir des moyens pour contrôle les problèmes d'incitation liés à l'asymétrie d'information et aux situations d'agence.

¹ Gay Caudamin et J.M P 123

²M.Lacheb 52000 droit bancaire IMAG. Alger P 01

3. Evolution du système bancaire Algérien (S.B.A)

Pour avoir un aperçu sur le système bancaire algérien, pendant lequel a évolué la banque de l'indépendance à nos jours. En effet, "le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes, suivant deux systèmes différentes : un système bancaire d'une économie administrée et un système bancaire dans un contexte de transition vers l'économie de marché"³ pour mieux situer le système qui en place aujourd'hui, il est utile de retracer rapidement les différentes étapes qui se sont succédées durant son évolution.

3.1. Le système bancaire durant la période coloniale

Durant l'époque coloniale, l'Algérie ne disposait que de simples agents prêteurs. Ce n'est qu'en 1849 que les colons ont créés une banque coloniale sous forme d'un comptoir National d'Escompte d'Alger. Elle est transformée, en Avril 1851, en banque de l'Algérie dans le but de satisfaire les besoins de financement des différents secteurs d'activités essentiellement le secteur agricole et le commerce qui nécessitent de fortes quantités de capitaux. Cette banque est considérée comme étant une banque centrale qui a exercé deux fonctions principales à savoir l'émission de la monnaie et la régulation de l'activité bancaire. Pour un meilleur fonctionnement de l'économie, d'autres institutions ont été créées en plus⁴. même si elles se sont limités dans les secteurs d'activités et les services qu'elles offrent.

De ce fait, la création des succursales et des filiales dans les différentes régions du pays surtout avec la création de la succursale à Tunis en janvier 1904, a permet un élargissement et un développement remarquable dans le réseau bancaire notamment dans les activités exercées par ce système. Ce développement est considéré comme l'un des facteurs principaux dans l'élaboration des banques algériennes et la création de la Banque Industrielle pour l'Afrique du Nord.

3.2. La situation du système bancaire à la veille de l'indépendance

Afin d'assurer les opérations financières notamment bancaires, le système bancaire algérien à la veille de l'indépendance se composait d'un ensemble de filiales de banque étrangères implantées au Nord du pays. Parmi les composants du système financier à la veille de l'indépendance on trouve : le crédit Populaire avec un certain nombre de caisse locale, la caisse centrale des sociétés Agricoles et de Prévoyance, crédit Agricole composé de trois

³ AMMOUR.BENHALIMA. (2001), « le système bancaire Algérien texte et réalités ». Edition Dahlab, P : 4-24

⁴ Telle que la Compagnie Algérienne ou le crédit Lyonnais

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

établissements publics de droits français, la caisse d'Équipement et de développement de l'Algérie et d'autres filiales.

3.3. Le système bancaire algérien durant la période de gestion administrative de l'économie

L'Algérie a mis en place depuis l'indépendance jusqu'en 1988 différents règlements en matière bancaire, permettant ainsi de financer le vaste programme des investissements planifiés.

Le système bancaire algérien est le reflet des choix du modèle de développement et du système économique, on peut découper l'économie de l'Algérie indépendante de manière sommaire dans les périodes suivantes :

3.3.1. La période postindépendance (1962_1966) : étape de souveraineté

Le système financier algérien se composait avant l'indépendance d'un institut d'émission, et des différentes banques avec des diverses activités, ce système ne pourrait pas participer dans la prise de décisions et les orientations économiques du pays. Après l'acquisition de l'indépendance, l'Algérie récupéra sa souveraineté monétaire par la création du Dinar Algérien « DA » et l'instauration de la banque Centrale d'Algérie « BCA » comme étant un remplaçant de la naissance de trois institutions : le trésor public, la Caisse Algérienne de développement « CAD » qui est chargée du financement de développement, ainsi et la caisse nationale d'Épargne et de Prévoyance « CNEP » chargée de la l'épargne.

- **La banque centrale d'Algérie (BCA)**

Créée par la loi n°62-144 du 13-12-1962, elle a le privilège en tant qu'institut d'émission de monnaie légale. Elle a pour missions de gérer les réserves du pays, de diriger et contrôler la monnaie et la distribution du crédit. On appelle BCA « la banque des banques » car elle est chargée du refinancement des banques primaires et des instituts d'émissions.⁵

- **La Caisse Algérienne de Développement (CAD)**

Créé le 07-05-1963, la CAD est un organisme national chargé de dynamiser le secteur industriel comme la seule structure financière chargée de développement de l'économie. C'est

⁵ H.BENISSAD, « Restriction et réformes économiques », OPU, Alger, 1994, P : 131

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

grâce à elle que plusieurs entreprises nationales ont pu être lancées comme **SONATRACH**, puis elle a été transformée le 30-06-1971 en banque appelée Algérienne de Développement (BAD)⁶.

- **La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance(CNEP)**

La caisse nationale d'épargne et de prévoyance-CNEP est un établissement public dont la dotation est entièrement souscrite par l'Etat, fut créée par la loi N°64-227 du 10 Aout 1964⁷. Pour mission principale, la collecte de petite épargne monétaire individuelle en vue de favoriser le crédit au logement et aux collectivités locales.

3.3.2. La période 1966 – 1970

Pendant cette période d'Algérie s'est basée sur la nationalisation des banques étrangères encore en activité dans le territoire Algérien.

L'Algérie à crée son système bancaire, composait principalement des banques commerciales algériennes

Ce système bancaire classique sera achevé par la création de la banque nationale d'Algérie « BNA » et du crédit populaire d'Algérie « CPA », et la transformation des banques privées étrangères en banque nationales.

- **La banque Nationale d'Algérie (BNA) :**

La BNA a été créée par l'ordonnance N°66-178 du 13 juin 1966 sous forme de société nationale dont la finalité était la satisfaction des besoins financiers surtout du secteur public et du secteur industriel ou même commercial. Comme elle participe dans le financement du secteur agricole. Cette banque devait prendre en considération les activités des banques étrangères exercées en Algérie comme la banque nationale pour le commerce et l'industrie (BNCI), et le crédit industriel et commercial(CIC), la banque de Paris et des pays Bas (BPPB), la banque nationale pour le crédit et l'industrie d'Afrique(BNCIA) et le crédit foncier d'Algérie et de Tunisie(CEAT)⁸. On peut résumer les différentes fonctions de cette institution financière comme suit :

⁶ BOUKROUS Djamila, « les circuits de financement des PME en Algérie », magister, université d'Oran, 2007 P : 25

⁷ AMMOUR.BENHALIMA OP, cité, P12

⁸ ZOURDANIS, « le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA, mémoire de Magister », université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 30/05/2012

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

- ✓ Accorder des crédits à moyen et long terme selon les critères traditionnels de la banque concernant les risques, la garantie des crédits, l'escompte et les crédits documentaires ;
- ✓ Accorder des crédits agricoles aux secteurs autogérés tout en participant au contrôle jusqu'à la création de la banque de développement Rural qui s'est spécialisé dans l'accomplissement de cette fonction ;
- ✓ Accorder des crédits aux entreprises publiques et privées ;
- ✓ Dans le domaine du commerce extérieur, la BNA est actionnaire de l'évaluation de plusieurs banques étrangères.

- **Le crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

Le 29 décembre 1966, fut créé le crédit populaire d'Algérie (CPA), il avait pour principale vocation le financement des petites et moyennes entreprises (PME) publiques et privées, ainsi que des secteurs du tourisme, d'hôtellerie, de la pêche et de l'artisanat⁹. Le CPA a pour missions de :

- Promouvoir le développement de BTPH, les secteurs de la santé et du médicament ;
- Traiter les opérations de crédits et de banque ;
- Recevoir des dépôts, accorder des crédits sous toutes ses formes,
- Prendre des participations dans le capital de toutes entreprises, mobiliser pour le compte d'autrui tous crédits consentis par d'autres institutions.

Cet intermédiaire bénéficiait du patrimoine des banques populaires existantes à savoir :

- Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger ;
- Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Oran ;
- Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Annaba ;
- Banque Populaire Commerciale et Industrielle de Constantine ;
- Banque Mixte d'Alger (MISR) ;
- La Société Marseillaise de Crédit (SMC).

- **La banque Extérieure d'Algérie (BEA)**

Créée le 01-10-1967 par l'ordonnance 67-204, elle était au départ spécialisée dans le financement du commerce extérieur.¹⁰ Ce qui diffère cette banque des autres banques c'était sa mission particulière que ce soit dans le domaine de développement des relations financières avec

⁹H.BENISSAD, « Economie du développement de l'Algérien », OPU, Alger, 1982, P 218

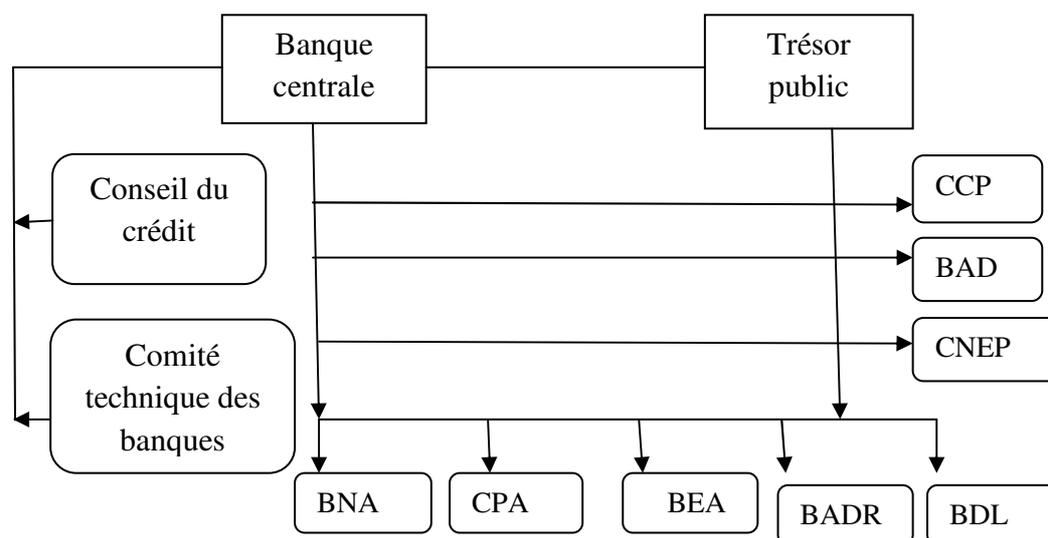
¹⁰ Abdelkrim Naas « le système bancaire Algérien » Maisonneuve & la rose, Paris, 2003, P 52

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

l'extérieur, que ce soit dans le financement du commerce extérieure ainsi que les opérations bancaires classiques dont le secteur public occupe une place importante. Les opérations de cette banque se sont élargies en 1979 puisqu'elle disposait des comptes des grandes sociétés. Selon P.PASCALLON.¹¹ Dans son fonctionnement la BEA a repris pour l'essentiel les activités des banques suivantes :

- Le Crédit Lyonnais (CL) ;
- Le Société Générale (SG) ;
- Le Barclays Bank Limited (BB) ;
- Le Crédit du Nord (CN), et enfin ;
- La Banque Industrielle De L'Algérie et de la Méditerranée (BIAM).

Figure N°01 : le système bancaire national après la réforme 1970



Source : BENHALIMA AMMOUR. Op. Cité, P.14

3.3.3. La période de la planification financière (1970 – 1978)

Durant cette période, une nouvelle stratégie concernait essentiellement le secteur financier a été mise en place pour assurer le financement idéal de l'économie par la répartition des fonds selon les priorités tout en répondant aux objectifs visés par l'Etat. En effet, cette stratégie est qualifiée par la planification financière comme son nom indique, elle est considérée comme un mode de gestion de l'économie qui a confiée des 1970, aux banques primaires, la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises publiques et à redéfinir l'intervention des institutions financières en matière de refinancement.

¹¹ PIEREPASCALION « le système monétaire et bancaire Algérien », revu banque N°289, Octobre, 1970, P876

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

Dans le cadre d'un réexamen du principe de la spécialisation sectorielle des banques, la Banque Algérienne de développement « BAD » a occupé, la place de la Caisse Algérienne de Développement qui a pris en charge tous les mesures nécessaires, tel le financement des investissements productifs, pour le développement économique de l'Algérie.

3.3.4. La période 1978 – 1982

En 1978, le trésor public remplace le système bancaire dans le financement des investissements dits « stratégique ». Cette opération se fait sous forme de concours remboursables à long terme. Le crédit bancaire à moyen terme est supprimé du système de financement des investissements planifiés, à l'exception de certaines activités telles que le transport et service.¹²

La loi de finance de 1982 fait introduire une nouvelle doctrine. L'intervention des banques primaires dans le financement des investissements publics devrait obéir aux critères de rentabilité financière.

En ce qui concerne le secteur privé, le secteur bancaire intervient rarement comme pourvoyeur de crédits d'investissement. Ce secteur à tendance à s'autofinancer.¹³

3.3.5. La période 1982 à 1986

A partir de 1982, une restructuration du secteur bancaire a été engagée. En vue de renforcer la spécialisation des banques et de diminuer le pouvoir de certaines d'entre elles qui se sont retrouvées avec un poids financier considérable.

En application du critère de spécialisation des entreprises publiques, deux banques publiques spécialisées ont été créées :

- Une banque agricole, spécialisée dans le financement des unités économiques, régionales et locales.
- Une banque des collectivités locales, spécialisés dans le financement des unités économiques, régionales et locales.

¹²ZOURDANI.S, « le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie » Cas de la BNA, Mémoire de magister, université Mouloud Mammeri de TIZI-OUZOU 30/05/2012

¹³Benhalima Ammour, Op, cite, P 24

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

- **Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)**

Créée le 13 mars 1982, elle est spécialisée dans le financement de l'agriculture reprenant ainsi le monopole de la BNA. La BADR a développé des financements diversifiés courant l'agro-alimentaire, le commerce et l'industrie. La création de la BADR peut être assimilée à une opération de déconcentration d'une partie de l'activité de la BNA selon A.NAAS au plan fondamentale, la création d'une nouvelle banque ne modifie pas l'organisation et le fonctionnement du système bancaire nationale.

- **Banque de Développement Local (BDL)**

Créée le 30 avril 1985, elle reprenait certaines opérations prérogatives du CPA spécialisé dans le financement des petites et moyennes entreprises (unités économiques locales).¹⁴ Elle intervient également dans le financement d'investissements productifs par les collectivités locales. Elle reprend quelques activités telles que le financement d'entreprises privées.

- **La loi bancaire du 19 Aout 1986**

La loi bancaire du 19/08/1986 est relative au régime des banques et des crédits, elle est mise en place pour un objectif précis qui consiste à apporter des aménagements au mode du financement du secteur public économique. Cette loi prévoit que :

- Le système bancaire participe activement dans le processus du financement de l'économie ;
- Elaborer un plan national de crédit.

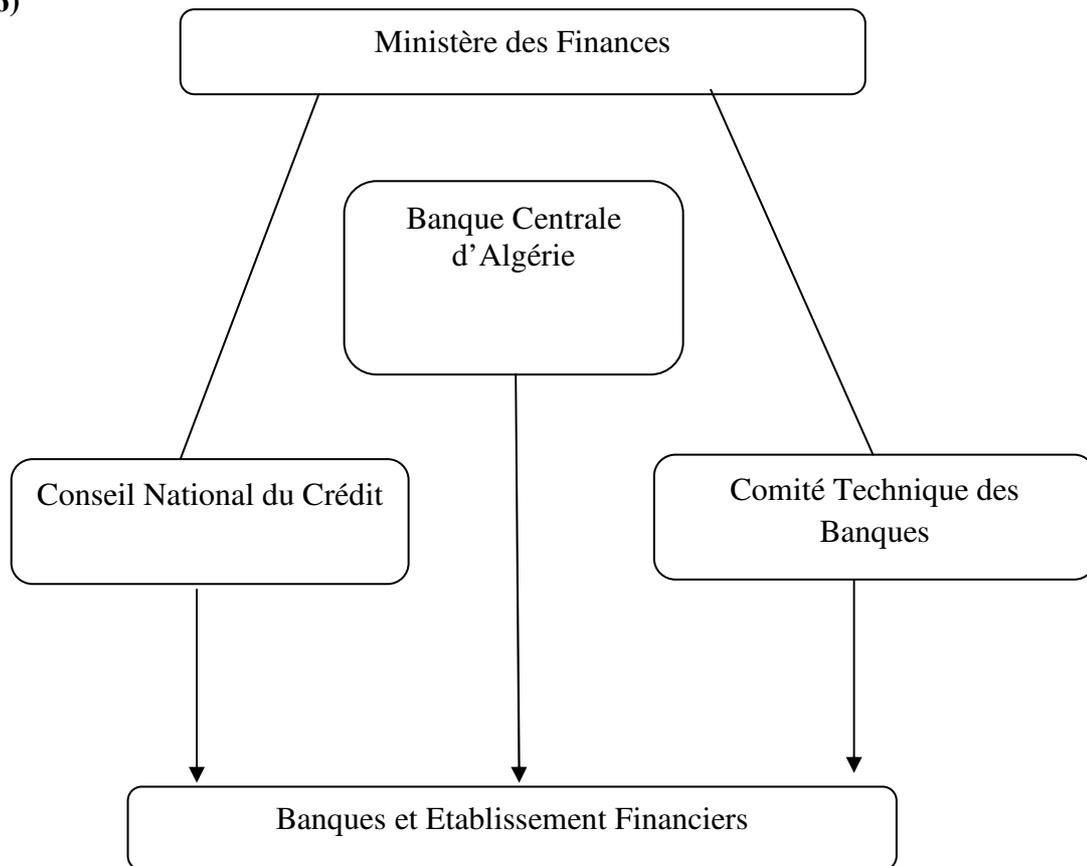
Cette loi fait introduite aussi des nouvelles dispositions en matière de garantie que ce soit pour les banques que ce soit pour les déposants.

- ❖ **La réforme de 1986**

L'Etat a voulu également donner un rôle plus actif aux banques primaires en promulguant la loi 86-12 du 19 Aout 1986 relative au régime des banques et du crédit qui vient réformer la structure, mais aussi, la compétence des composants du système bancaires. Le principal objectif de cette loi est de redéfinir l'activité des établissements de crédit au moment où une nouvelle politique de gestion des entreprises est mise en œuvre à savoir l'autonomie des entreprises.

¹⁴ Abdelkrim Naas « le système bancaire algérien », Maisonneuve & la rose, Paris, 2003, P 76

Figure N°02 : Système bancaire et l'organisation de contrôle (jusqu'à la loi bancaire du 19-08-1986)



Source : BENHALIMA AMMOUR, Op, Cité, p61.

3.3.6. La période 1988 à 1990

Durant cette période, la loi bancaire de 1986 n'a pas été mise en œuvre pour plusieurs raisons dans le cadre de lancement d'un processus de réforme fondé sur les critères de rentabilité financière. Parmi les causes de la négligence de cette loi :

- ✓ L'inexistence de marché monétaire et financier ;
- ✓ Le faible niveau de bancarisation ;
- ✓ L'absence d'une politique d'encadrement de crédit.

A partir de 1988, plusieurs réformes ont caractérisé l'économie Algérienne en générale et les banques commerciales plus particulièrement. En effet, parmi les conséquences de la réforme de 1988 on assiste à une autonomie de l'entreprise publique en plus de la création des fonds de participation.

La réforme monétaire et bancaire, entamée suite à l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit en Avril 1990, est venue renforcer les réformes économiques engagées dès 1988 et mettre fin à la triple crise d'endettement, d'inflation et de la gestion administrée. Cette loi allait lutter

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

toutes ingérence administrative, et établir des institutions et des instruments afin de pouvoir instaurer une autorité de régulation autonome. Cette autorité fut chargée de la réalisation de ces objectifs et de la conduite de programme de ruptures, de réhabilitation et de rénovation des structures¹⁵.

3.3.6.1. La réforme du secteur public de 1988

Dès Janvier 1988, l'économie algérienne a connu une réforme majeure concernant l'autofinancement des entreprises. Pour renforcer la relation existante entre les banques et les entreprises. Cette relation doit être régie par les règles de la commercialité dans le cadre d'engagement contractuel.

Durant cette phase, et avec la venue de la loi de 12 Janvier 1988, le rôle de la banque centrale d'Algérie (BCA) a été accentué surtout dans le cadre de la gestion des instruments de la politique monétaire. En plus, cette loi a défini une banque comme une personne morale commerciale disposait d'un capital qui lui permet de fonctionner en prenant en considération le principe de l'autonomie financière et l'équilibre comptable. La loi de 1988 a permis de :

- Créer une nouvelle catégorie d'entreprise publique dite entreprise publique économique appeler pour renforcer le principe d'autonomie de gestion ;
- Créer des nouvelles institutions financières qui gèrent principalement les actions des entreprises publiques économiques ;
- Mise en œuvre d'un nouveau système de planification qui se base essentiellement sur des plans à moyen terme que ce soit sur le niveau national, des collectivités locales ou des entreprises publiques.

3.3.6.2. La loi relative à la monnaie et au crédit et la réforme bancaire de 1990

Parmi les lois qui ont été promulguées durant la période 1987 – 1992, la plus importante pour les banques reste la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit.

Cette loi donne une nouvelle physionomie et une nouvelle impulsion au système financier Algérien en général, et au système bancaire en particulier.

¹⁵ ZOUDANI.S, « le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie » Cas de la BNA, Mémoire de magister, université Mouloud Mammeri de TIZI-OUZOU, 30/05/2012 P 10

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

La loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit confère le pouvoir en termes de politique monétaire exclusivement à la banque centrale qui exerce pleinement son rôle d'unique autorité monétaire en Algérie. Parmi les dispositions de cette loi, on peut distinguer :¹⁶

- La banque d'Algérie n'est pas soumise à l'enregistrement au registre du commerce.
- Elle n'est pas soumise aux préinscriptions légales ou réglementaires concernant la comptabilité publique de l'Etat ni au contrôle de la cours des comptes ; Elle suit les règles ordinaires de la comptabilité commerciale.
- Elle n'est pas soumise aux dispositions de la loi n°88.01 du 12 janvier 1998 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques. Autrement dit, la banque d'Algérie est totalement indépendante de l'état.

3.3.7-La période de 1999 à 2009

Après l'ajustement structurel, l'économie algérienne a connu une véritable dégradation qui ne favorise pas le passage à l'économie de marché. Alors à partir de 1998, l'Algérie se retrouve dans l'obligation de relever des défis pour améliorer la vie économique et sociale du pays. C'est pour ce que l'économie algérienne procède aux réformes suivantes :

- La transformation et l'adaptation du rôle de l'état pour qu'il assume ses missions régaliennes et son rôle de régulateur dans une économie de marché.
- La sauvegarde, d'abord, et le développement, en suite, de l'outil de production relevant, l'achèvement du programme d'ajustement structurel, du secteur public économique.
- La mise en place des conditions nécessaires pour soulager l'entreprise algériennes des chocs extérieures et prépare son intégration dans la mondialisation.
- Le déblocage du système bancaire, qui demeure au centre de la réforme économique et sa transformation pour en faire un outil au service du développement.
- Le développement du marché de capitaux pour en faire un puissant levier dans le financement de l'économie et dans la transition d'une économie d'endettement en une économie de marché.

Ensuite en 2003 la banque mondiale et le (FMI) ont exercé une double pression sur le secteur financier algérien dans le but de renforcer la surveillance de ce système dans le cadre du (programme d'évaluation du secteur financier). Cette évaluation a démontré que

¹⁶ JORA, règlement 88-01 du 12 Janvier, 1998, (article N°2)

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

Le système financier algérien est stable, mais il a engendré des coûts budgétaires liés à l'assainissement et la recapitalisation des banques publiques. Cette année aura aussi vu des journées de sensibilisation et formations, dans la perspective de la mise en place d'un contrôle interne efficace dans les banques et établissements financiers.

L'événement le plus marquant de cette année c'est le retrait d'agrément par la commission bancaire de deux banques à capitaux privés en mai et en août 2003.

En 2004 l'Algérie a été confrontée à une situation paradoxale. En dépit d'une situation de surliquidité qui durait depuis trois années (10 milliards de dollars de ressources disponibles auprès des banques), les banques éprouaient du mal à injecter leur argent dans les projets d'investissements, ce qui vient entraver les perspectives des pouvoirs publics à travers les réformes économiques, et cela est dû d'une part à l'hermitage d'une gestion centralisée pour le secteur privé. D'autre part, la mal appréhension du risque de crédit par les banques publiques faisait de lui le facteur de blocage. C'est pour cela que les pouvoirs publics, pour pousser les banques à prendre d'avantage de risque en matière d'octroi de crédits à l'investissement, ont mis en place des mécanismes parmi eux on peut citer le Fonds de Garantie des Crédits aux petites et moyennes entreprises (FGAR) opérationnel depuis avril 2004.

En 2005, les scandales des établissements financiers viennent encore déstabiliser le secteur financier algérien, la (BNA) a fait l'objet d'une opération de détournement de fonds de deux milliards de dinars dans les agences de Koléa, Cherrhell et Bouzaréah. Ces opérations se déroulaient entre 2002 et 2005.

Pour améliorer les capacités de financement des banques publiques, l'Etat a décidé de baisser les taux d'intérêts applicables aux crédits. Ces mesures n'ont pas répondu aux exigences des entreprises, ces dernières considèrent d'une part qu'une baisse du taux d'intérêt de 0.25% n'est pas tellement attractive et que d'autre part les banques étrangères prennent d'avantage de risques pour le financement des équipements contrairement aux banques publiques.

En février 2006, a été lancé le système du règlement en Temps réel des gros montants, et le système de paiement de masse en juin 2006. Ceci a comme objectif de permettre une rapidité de l'exécution des opérations bancaires, mais aussi d'assurer la gestion, la surveillance et le contrôle de toute l'opération de paiement.

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

Et à-côté du nouveau système de télé compensation, qui permet le traitement automatisé des chèques sur tout le territoire national, ces dispositifs ont été mis en œuvre pour moderniser le système bancaire.

En 2008 : Un projet d'une banque d'investissement devait être concrétisé, dont le capital social serai de 100 milliards de dinars, cette banque devra bien évidemment cerner son approche de crédits, pour financer les(PME) et (PMI).

Depuis 2008 les autorités financières ont pris des mesures concernant l'activité bancaire en commençant par la fermeture du marché interbancaire pour obliger les banques privées d'accroître leurs ressources propres.

Vers la fin de 2008 la banque d'Algérie fait passer le seuil du capital social exigible pour les banques privées de 2.8 milliards de dinars a 10 milliards de dinars et prend une série de mesures de renforcement des règles prudentielles face à la crise financière internationale.

Enfin comme tous les ans le gouvernement algérien adopte fin juillet une loi de finances complémentaires (LFC) pour2009 (ordonnance n°09-01 de 22 juillet 2009 parue au journal officiel N°44 du 26 juillet 2009).

Attendu avec beaucoup d'intérêts par les différents acteurs économiques, la loi de finance complémentaire pour 2009 (LFC) reflète la volonté de favoriser le développement des industries locales en conduisant les mesures d'aide à l'emploi et aux PME mais surtout en leur donnant un avantage relatif par rapport aux importations. Ce texte s'inscrit ainsi dans la continuité des instructions du premier ministre algérien datant de décembre 2008.

La présentation et les commentaires qui suivent n'ont pas pour vocation de traiter de l'ensemble des dispositions de la loi de finances complémentaire pour 2009. Nous nous limiterons aux dispositions d'ordre fiscal les plus importantes pour les entreprises. Les modifications apportées par la loi de finances complémentaire pour 2009 au code des investissements en vue notamment de prendre en compte les nouvelles obligations de participation des nationaux algériens font l'objet d'une note distincte, et ses apports se résume dans les points suivant :¹⁷

¹⁷ La loi de finance complémentaire pour 2009

3.3.7.1. Extension de l'obligation de réinvestissement des montants équivalant aux avantages fiscaux et douaniers reçus

Le réinvestissement en question doit être réalisé dans un délai de 4 ans, à compter de la date de clôture de l'exercice dont les résultats en été soumis au régime incitatif. Il concerne les exercices 2008 et suivants ainsi que les résultats en instance d'affectation à la date du 27 juillet 2008. Le non-respect de l'obligation de réinvestissement entraîne le reversement de l'avantage fiscal et l'application d'une amende de 30%. La doctrine administrative apprécie que le montant à réinvestir devait correspondre à l'économie d'impôt réalisée grâce au bénéfice des avantages prévus par les différents dispositifs d'incitation de soutien à l'investissement.

3.3.7.2. Limitation et contrôle des importations

Une série de mesure confirme la volonté du gouvernement de mieux maîtriser le montant des importations.

- **Institution d'une taxe domiciliation bancaire sur les importations de services**

Selon les dispositions de la loi LFC pour 2009 (article 63), les importations de biens d'équipements et matières premières qui ne sont pas destinés à la revente en l'état sont exonérées de cette taxe, sous réserve de la souscription préalable à chaque importation d'un engagement. Cet article prévoit aussi de soumettre désormais, les importations de services à la taxe de domiciliation bancaire aux taux de 3% du montant de la domiciliation.

- **Limitations des procurations**

La présence du titulaire de l'extrait du registre de commerce ou du gérant de la société importatrice est exigée par LFC 2009 lors de l'accomplissement des formalités bancaire afférentes à l'activité de l'importation et au contrôle à la frontière de la conformité des produits importés.

- **Obligation de régler les importations par CREDOC**

Désormais le règlement des importations ne pourra être réalisé que par crédit et non par simple transfert ou remise documentaire, quel que soit la nature des relations entre l'importateur et le fournisseur. L'administration souhaite ainsi améliorer la traçabilité de ses opérations et les possibilités de contrôle y compris en matière de prix.

3.3.7.3. Interdiction de la prise en charge par les clients algériens des impôts et taxes dus par les contractants

Les dispositions contractuelles prévoyant la prise en charge des impôts et taxes algériens relatifs au contrat par le client algérien constituent une pratique courante, en particulier en cas d'application de la retenue à la source libératoire au titre de l'IBS.

Par disposition de l'article 31 de la LFC pour 2009 interdisent désormais une telle prise en charge par le partenaire algérien des impôts incombant aux entreprises étrangères. Toute disposition contractuelle contraire à cette nouvelle règle serait nulle à compter de la promulgation de la LFC pour 2009.

3.3.7.4. Aménagement et prévisions de l'application du nouveau système comptable et financier (SCF)

Le système comptable et financier algérien(SCF) basé sur les règles IFRS, adopté par la loi n°7-11 du 25 novembre 2007, doit en principe s'appliquer à compter du 1 janvier 2010. La LFC pour 2009 prévoit des mesures destinées à limiter l'incidence fiscale de certaines nouvelles règles comptables, de façon à préserver les intérêts du trésor et, dans certains cas, du contribuable.

- **Non application des règles comptable (incompatibles avec les règles fiscales)**

Un principe général est désormais prévu par le CIDTA, selon le quel :

Les entreprises doivent respecter les définitions édictées par le système comptable et financier, sous réserve que celles-ci ne soit pas incompatible avec les règles fiscales applicables pour l'assiette de l'impôt.

- **Etalement de l'imposition et la plus-value de réévaluation d'immobilisations**

La possibilité est donnée au contribuable d'étaler sur une période maximum de cinq ans la réintégration au résultat fiscal de la plus-value résultat de la différence entre la valeur d'inventaire et la valeur d'acquisition constatée en conformité avec les règles du nouveau système comptable et financier.

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

- **Impossibilité de différer fiscalement le résultat de l'exécution des contrats à long terme**

Afin d'éviter que soit reflété sur le résultat fiscal l'adoption des méthodes préconisées par le SCF permettant de différer jusqu'à leur achèvement le résultat relatif l'exécution du contrat s'étale sur plus d'un exercice. La méthode d'achèvement ne sera pas admise pour la détermination du résultat fiscale.

3.3.7.5. Précision sur les activités éligibles au taux d'IBS de 19% et son application aux groupes de sociétés

- **Activités éligibles au taux d'IBS de 19%**

Les dispositions de l'article 7 de la LFC pour 2009 apportent des précisions utiles sur la définition des activités éligibles au taux de l'IBS de 19%.

- **Groupes de sociétés**

Dans le cadre d'un groupe de société au sens fiscal, les dispositions de l'article 3 de la LFC pour 2009 prévoit que le bénéfice consolidé est imposable au taux de 19% si le chiffre d'affaire relevant de ce taux est prépondérant. Au cas contraire, la consolidation des bénéfices est autorisée par catégorie de chiffre d'affaire.

3.3.7.6. Sanctions attachées à l'inscription au fichier national des fraudeurs

La LFC pour 2009 élargit le fichier national des fraudeurs aux auteurs d'infraction bancaire et financière et précise les sanctions attachées à l'inscription dans ce fichier et au défaut de dépôt des comptes sociaux. Il s'agit de sanctions particulières et lourdes dont la proportionnalité a la gravité de l'infraction commise.

3.3.8. Le système bancaire dans la période actuelle

Aujourd'hui notre système bancaire ne cesse d'évoluer et de se moderniser, entre autre par des opérations plus pratiques et rapide, des partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales à travers la privatisation, et aujourd'hui nombreuses sont les banques étrangères qui souhaitent investir en Algérie et apporter leur technologies et devenir partenaire des banques publiques algériennes.

Section 2 : La banque

D'une manière générale, on entend par banque, toute société par action SPA qui exerce en première lieu la fonction d'intermédiaire financier qui comporte l'intermédiation de bilan (la collecte de fonds et la distribution de crédits) et l'intermédiation de marche (les opérations sur titres), et en second lieu la fonction de prestataire de services en offrant à la clientèle une gamme de produits comme les moyens de paiement, la conservation et la gestion de valeurs mobilières, les opérations de changeetc.

1. Définition

Deux définitions peuvent être attribuées à la banque, et cela selon le point de vue, juridique ou économique.

1.1. Définition Juridiquement

« Juridiquement, une banque est une institution habilitée à effectuer des opérations financières et commerciales c'est-à-dire : gestion de moyens de paiement ; octroi de crédit ; réception de dépôts du public »¹⁸.

1.2. Définition Economique

« Les banques sont des intermédiaires financiers dotés du pouvoir de création monétaire c'est-à-dire de la possibilité de créditer le compte d'un de leurs clients sans que cette opération soit compensée par le débit du compte d'un autre agent ou un dépôt préalable »¹⁹.

2. Les Fonctions de la banque

Les fonctions de la banque, dans toutes leurs formes sont relativement les mêmes et se présentent comme suit :

2.1. La collecte des dépôts (ou ressources)

Selon la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit, « sont considérés comme fonds reçus du public les fonds recueillis des tiers, notamment sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer »²⁰. On distingue deux types de dépôts : les dépôts à vue et les dépôts à terme.

¹⁸ Alain Beitone, Christine Dollo, Jean-Pierre Guidoni, Alain le garde « Dictionnaire des sciences économiques » Paris 1991. P 14

¹⁹ Idem

²⁰ BOUHRIZ Daidj Aicha « innovation technologiques des services bancaires et financiers » Mémoire de magister, Tlemcen, 2004, P 9-11

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

- **Les dépôts à vue :** ce sont des dépôts ou le déposant peut les retirer à n'importe quel moment. Ils sont matérialisés par l'ouverture des différents comptes (les comptes chèques, les comptes courants).
- **Les dépôts à terme :** contrairement aux dépôts à vue, les dépôts à termes constituent l'ensemble des dépôts qui sont déposés au niveau des banques pour une période déterminée ou fixée à l'avance.

2.2. La distribution des crédits

Cette fonction exercée par les banques s'effectue dans le but d'accroître sa part dans le marché ainsi que sa rentabilité. Elle constitue le financement des besoins des différents agents économiques dignes de confiance pour investir, produire et consommer tout en leur octroyant des crédits. Cependant les crédits résultent de la transformation de dépôts, ceci fait de la banque la principale créatrice de la monnaie.

2.3. La banque en tant que offreur de services

En plus des deux fonctions classiques, on trouve que la banque offre de multiples services au profit de sa clientèle. Les opérations de service sont devenues l'une des plus importantes activités réalisées par la banque. Et parmi ses services on trouve principalement :

- Le banquier est conseiller en matière d'achat et vente de titre, et moment d'émission.
- Dans le domaine de placement pour les comptes des tiers, le banquier devient intermédiaire et offre des services pour le compte de ses clients.
- La banque met en place un système de paiement qui permet de faciliter le transfert des moyens de paiements d'un agent à un autre, encaissement (chèque, virement, carte bancaire) c'est-à-dire l'utilisation des réseaux de transfert par la banque.

3. typologie des banques

L'ensemble des banques, chapeauté par la banque centrale, forme le système bancaire d'une zone monétaire. On distingue ainsi différents types de banques.

3.1. Les banques de crédit (les banques de dépôt)

Avant de parler de la banque de crédit, il est nécessaire de d'abord d'expliquer ce que le crédit. Par crédit on entend selon l'article 112 de la loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, définit le crédit comme étant :

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie .

L'activité principale de la banque de dépôts consiste à collecter des fonds à vus et à terme qu'elle va fructifier dans des opérations de crédit à court terme pour la plus grande partie.

Les banques de dépôts travaillent essentiellement avec leur clients, particuliers, professionnels et entreprises, reçoivent des dépôts, accordent des prêts, et sont traditionnellement séparées entre :

- Les banques de détail destinées aux particuliers, aux professionnels et aux PME (petites et moyennes entreprise).
- Les banques d'affaires, destinées aux moyennes et grandes entreprises.

3.2. Les banques d'investissement

Les banques d'investissements travaillent essentiellement sur le marché financier et réalise des opérations sur titres et valeurs mobilières.

Leurs opérations sont destinées pour renouveler ou constituer des capitaux fixes des entreprises, pour faire, les banques font recours aux fonds des épargnants.

3.3. Les banques d'épargne ou de prévoyance

Spécialisées dans la collecte de ressources des petits épargnants, leurs dépôts , dans la majorité des cas, sont à court terme et prennent la forme de livret d'épargne, comme ils peuvent être des dépôts à terme ou prenant la forme des bons de caisse ou d'obligations.

3.4. Les banques d'affaires

Ce sont des banques qui réduisent leurs activités au financement et la gestion des autres établissements en leurs octroyant des crédits ou encore, de participer dans leurs capital, elles interviennent donc sur les marchés des capitaux et travaillent avec leurs ressources propres (elles ne reçoivent pas de dépôts).

3.5. Les banques universelles

La concurrence entre les établissements bancaires, ainsi que la recherche de la rentabilité a conduit les banques à diversifier leurs activités, et à se structurer autour d'un modèle dit *banque universelle*.

A la fois banque d'affaires et banque de dépôt, la banque est associée à des institutions financières spécialisées dans des domaines variés qui présentent chacun leur propre potentiel de rentabilité et de sources de profit. Cette évolution se trouve renforcée par une vague de concertations du secteur bancaire très importante aboutissant à la constitution de pôles bancaires qui ont une dimension mondiale.

3.6. Les banques du 3^{ème} millénaire

Les nouvelles technologies, telles que le développement d'Internet, la banalisation des téléphones mobiles, la multiplication des offres de bouquets numériques...etc., ont permis d'améliorer les prestations bancaires comme : une disponibilité 24h /24 des interlocuteurs, des réponses en temps réel, mais aussi le gain de temps et la célérité.

Ces nouvelles technologies ont contribué à l'apparition d'autres types de banques telle que :

✓ La banque à Distance

La banque à distance suscite aujourd'hui autant d'intérêt des acteurs bancaires et financiers que les clients qu'ils soient des individus ou des entreprises. La flexibilité d'accès, accélérée par la disponibilité d'une connexion Internet de plus en plus performante et la montée d'une clientèle mieux instruite et plus technophile sont certes des facteurs de développement intéressants. La pression de cette clientèle vers une meilleure qualité des services bancaires fait émerger de nouveaux besoins d'interactions distantes²¹.

4. Les opérations des banques

L'activité des banques englobe de fonds du public sous forme de dépôts, leur mise à disposition de la clientèle sous forme de crédits, ainsi que la gestion de moyens de paiement.

Les crédits octroyés sont générateurs de nouveaux dépôts par le supplément de la monnaie qu'elles sont amenées à créer : le processus de la création monétaire.

²¹ Atelier Professionnel « la banque à distance : Enjeux et perspectives pour la compétitivité et la qualité des services bancaires », conférence internationale ECIG, 19-20 Octobre 2007 à Sousse(Tunisie)

4.1. Les activités des banques

Les activités des banques de dépôts se divisent entre les services aux particuliers, les activités de crédit et services effectués pour le compte de l'Etat.

Les services rendus aux particuliers sont le plus souvent rendus gratuitement en contrepartie du dépôt de fonds non rémunérés. Ils comprennent toutes les activités ayant trait à la gestion des comptes de dépôt (règlement et encaissement des chèques, gestion des règlements par carte bancaire et carte de crédit, opération de change avec l'étranger, exécution des ordres de virement). Certains services sont également rendus moyennant commission (conservation des titres, conseils concernant les placementsetc.).

L'octroi de crédit, aux entreprises comme aux particuliers, est la principale source de profit pour les banques : celle-ci consentent des découverts, des avances des prêts, et pratiquent également l'escompte d'effets de commerce.

Enfin, les services effectués pour le compte de l'Etat comprennent le placement des emprunts d'Etat, notamment les bons de trésor.

4.2. Le circuit bancaire

Deux types de dépôts peuvent être effectués auprès des banques : des dépôts à vue, et des dépôts à terme. Dans le premier cas, ce sont des dépôts non rémunérés et leur retrait s'effectue à moment. Par contre, dans le deuxième cas, ce sont des dépôts rémunérés et ne peuvent faire l'objet d'un retrait qu'à échéance fixe.

A partir de ces dépôts, la banque dispose de fonds, qu'elle peut utiliser librement, à condition d'être toujours en mesure de les restituer si le déposant le demande. Pour ce faire, elle est tenue de respecter certains un rapport entre ses réserves de monnaie et les prêts qu'elle consent (coefficient de liquidité). Cette exigence de solvabilité des établissements de crédit est renforcée par le mécanisme dit des réserves obligatoires, que chaque banque doit constituer auprès de sa banque centrale.

L'activité des banques consiste, en fait à transformer des dépôts en crédits, ou cette transformation s'effectue essentiellement sur la base de trois (03) éléments : échéances, montants et risques. C'est-à-dire une transformation simultanée du court terme, faible montant sans risque vers long terme, du montant élevé est risquée.

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

Ces crédits accordés à l'économie sont beaucoup plus que les ressources financières apportées par des déposants, ces suppléments monétaires proviennent de la création monétaire.

La banque peut aussi créer de la monnaie à partir d'un simple jeu d'écriture sur les comptes.

Les intermédiaires financiers font des prêts à court terme ou à moyen terme mobilisables par ouverture d'un compte au nom de l'emprunteur, sans disposer de dépôts ou de ressources préalable. Le prêt se transforme en suite en dépôt, cette définition correspond à l'adage : « les prêts fond les dépôts ».

La gestion de moyen de paiement par la banque s'effectue par la mise à la disposition de sa clientèle, différents moyens de paiement (les chèques, carte de crédit...etc.) pour régler ses dépenses.

5. Les missions de la banque

La banque a deux missions principales qui sont les suivantes :

5.1. Les missions générales

- La gestion des réserves internationales ;
- Veiller à l'application de la réglementation des changes ;
- L'émission et la gestion de monnaie fiduciaire ;
- Formuler la politique et du crédit ;
- Exercer la surveillance et le contrôle des activités bancaires, ce qui se traduit par veiller au bon fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement.

5.2. Les missions accessoires et d'intérêt général

- L'élaboration de la balance de paiement ;
- Le concours apporté au gouvernement ;
- La tenue des comptes de l'Etat, des organismes public et para public ;
- La mise en place d'une chambre de compensation ;
- La centralisation des risques ;
- L'information économique et financière ;
- Les conseils au gouvernement dans le domaine bancaire et financier ;
- Banquier des établissements financiers et peut apporter son concours par mécanisme de refinancement.

Section 3 :L'entreprise

L'entreprise est une entité institutionnelle créée dans la perspective de générer de la richesse. Elle fabrique et fournit des biens et services en se basant sur un certain nombre de fonctions vitales qui assurent son fonctionnement.

1. Définition :

Il y a entreprise dès qu'un individu ou un groupe d'individus disposent du capital monétaire nécessaire, accepte le risque dans un projet économique, et ce dans le but de rendre maximale la différence entre les sommes payées et les sommes encaissées²².

Une unité de production qui vend ses produits sur un marché. Elle produit donc des biens et des services marchands. Une banque, une clinique, une exploitation agricole, une boucherie, une cabine de chirurgien-dentiste sont ainsi des entreprises. Il existe de nombreuses structures juridiques pour les entreprises déterminant, pour chacune d'elles, la répartition de la propriété et des pouvoirs de direction. La principale distinction concerne les entreprises individuelles et les sociétés.

L'entreprise est définie comme un groupement humain hiérarchisé qui met en œuvre des moyens intellectuels, physiques, financiers, pour extraire, transformer, transporter, distribuer des richesses ou produire des services conformément à des objectifs définis par une Direction, personnelle ou collégiale, en faisant intervenir, à des degrés divers, les motivations de profit et d'utilité sociale²³.

Cette définition attribue à l'entreprise une triple fonction sociale, économique et financière qui pose le problème de la conciliation de ses objectifs traditionnels de maximisation du profit et ceux, plus actuels, d'utilité sociale.

2. Les facteurs composants de l'entreprise

Il existe trois (03) facteurs composants de l'entreprise²⁴ :

2.1. Le facteur physique

Pour produire des biens et services, l'entreprise a besoin d'avoir des moyens de production qui sont figurés à l'actif du bilan financier :

²² HADJSADOUK Tahar « les risques de l'entreprise et de la banque » Msila, Algérie, 2007. P 04

²³ Alain Beitone, Christine Dollo, Jean-Pierre Guidoni, Alain Legardez : « Dictionnaire des sciences économiques », Paris 1991. P 34.

²⁴ Idem.

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

✓ Des biens durables qui sont utilisés pour la consommation intermédiaire et qui sont immédiatement transformés durant le processus de production tels que les matières premières et produits semi-finis, ils sont inscrits à l'actif circulant du bilan ;

✓ Des biens durables qui sont utilisés et servis au cours du processus de production tels que les terrains de construction, les équipements, l'outillage et le matériel roulant...etc. Ils sont appelés actif immobilisé.

Il existe certains biens (matériels) qui sont destinés à l'investissement financé par le crédit-bail.

2.2. Le facteur financier

Le facteur financier est constitué par des ressources qui se peuvent se procurer de deux manières :

✓ Les fonds propres de l'entreprise sont des apports en numérations ou des apports en natures, ces derniers font l'objet d'une évaluation par un expert. Pour l'augmentation du capital, l'entreprise fait recours aux actions ;

✓ Les dettes à court terme, à moyen terme et à long terme (emprunt).

Ces ressources sont consacrées à l'acquisition des déférents moyens de production ou bien pour financer l'actif du bilan.

2.3. Le facteur humain

Concerne l'entrepreneur ou le dirigeant qui est désigné par les associés et la main d'œuvre, cette faculté est nécessaire pour la gestion et le développement de l'entreprise.

Tous les fonctionnaires doivent avoir le savoir-faire et maîtriser le fonctionnement du domaine de travail, la capacité de gestion... etc.

3. Les types d'entreprises

En nous basant sur les définitions de l'entreprise avancées précédemment, nous pouvons classer les différents types d'entreprises selon plusieurs critères : économique, juridiques...etc.

3.1. Classification selon les critères économiques

Dans ce type, les entreprises sont classées économiquement selon la taille et la nature d'activité.

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

3.1.1. Classification par taille des entreprises

« La taille de l'entreprise est un critère fondamental, selon ce type de classification on se base sur quelque indicateur tel que le nombre d'employés, le chiffres d'affaire, les capitaux propres...etc. »²⁵. On distingue :

- **Les grandes entreprises** : qui ont un effectif dépassant 500 personnes et qui réalisent des chiffres d'affaires en milliards d'unités monétaires.
- **Les PME** : Catégorie particulièrement hétérogène qui regroupe les petites et moyennes entreprises allant de quelques salariés jusqu'à 500 personnes.
- **Les TPE** : très petites entreprises (pas ou très peu de salariés) qui sont nombreuses et connaissent des problèmes de gestion spécifique.

3.1 .2. Classification selon la nature d'activité

Dans ce type de classification on peut distinguer²⁶ :

- Les entreprises industrielles ;
- Les entreprises commerciales ;
- Les entreprises des services ;

La nature d'activité définit aussi le processus technologique, l'importance du capital économique, la forme du marché, le cycle économique. Cette classification rappellera sans cesse qu'il faut toujours relativiser l'analyse de la fonction d'entreprise selon la nature d'activité.

3.2. La classification selon les critères juridiques

Selon ce critère, les entreprises sont classées en deux (02) secteurs essentiels ; le secteur public et le secteur privée :

3.2.1. L'entreprise privée

Comme son nom l'indique, c'est une entreprise qui appartient au privé dont on trouve :

3.2.1.1. Les individuelles

Les entreprises individuelles ce sont des petites entreprises qui combinent des facteurs de production (travail, capital) en dimension limitée, dans ce type l'association du pouvoir de propriété et de décision sont nécessaires. Le propriétaire ou le décideur est responsable des dettes contractées par l'entreprise c'est -à -dire la responsabilité de l'entrepreneur individuel est

²⁵ CHANTALB. MARTINEP, « Economie et gestion de l'entreprise » 4^{ème} Edition, France, 2006. P 14

²⁶ CONSO Pierre, HEMICI Farouk, « Gestion financière de l'entreprise » 10^{ème} Edition Paris, France, 2002, P 16.

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

illimitée mais, par la création de l'EURL (Entreprise Unipersonnelle à responsabilité Limitée) l'entrepreneur individuel n'est responsable qu'à la hauteur de ses apports dans l'entreprise (la responsabilité de l'entreprise est limitée).

En Algérie, l'apport minimal apporté par l'entrepreneur est de 100 000 DA.

3.2.1.2. Les sociétés

Sont divisées en deux types : les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux :

a) Les sociétés de personnes

Elles comprennent plusieurs formes juridiques, parmi eux, la société en Nom Collectif (SNC) et la société à Responsabilité Limité (SARL).

➤ La société en nom collectif (SNC)

Dans ce type de société, les associés ont tous la qualité de commerçant et peuvent être tenir indéfiniment et solidairement responsables de paiement des dettes de la société.

Les parts sociales qu'ils détiennent sont en principe intransmissibles, ce qui explique que de type de société est rarement constitué mais, en parallèle lors de la constitution de la SNC il n'y a pas de capital minimal exigé ce qui facilite aux petits portefeuilles de créer une société sans la contrainte du capital.

➤ La société à responsabilité limitée (SARL)

Les associés dans ce type de société ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports qu'ils soient en numéraires ou en natures évalués. Ils n'acquièrent pas tous la qualité de commerçant qu'est destinée aux majoritaires ou égalitaires.

b) Les sociétés de capitaux

Ont été créés pour le but de réunir les capitaux au financement de l'investissement dans les entreprises de grande dimension.

Les sociétés de capitaux se subdivisent en deux types : Les anonymes ou bien les Sociétés par Actions (SPA) et les Sociétés en Commandite par Action (SCPA).

➤ Les sociétés par action (SPA)

Les SPA dont le capital est divisé en actions (parts sociales) est définie par une dénomination sociales, et ses associés, n'ont pas la qualité de commerçant. Ses associés ou ses actionnaires ne sont tenus aux pertes qu'à concurrence de leurs apports qu'ils soient en numéraire ou en nature vérifiés et évalués par le commissaire aux apport désigné judiciairement

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

donc , la responsabilité est limitée aux apport de chaque actionnaire c'est-à-dire à la valeur des apports qu'ils possèdent .Les actionnaires perçoivent un revenu (le dividende) qu'est déterminé par les résultats de l'entreprise .

La société anonyme (SPA) rassemble au moins sept(07) actionnaires.

➤ **Les sociétés en commandite par action (SCPA)**

Dans ce types de société les commandites, qui sont responsable de la gestion, acquièrent tous la qualité de commerçant et peuvent être tenir indéfiniment et solidairement responsables de paiement des dettes de la société.

Mais les commanditaires, qui détiennent des actions négociables, ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Leur nombre doit être supérieur à trois (03) commanditaires.

3.2.2. Les entreprises publiques

Il s'agit d'organisation produisant des biens et des services destinés à l'échange marchand, placé sous le contrôle d'une collectivité publique possédant la totalité du capital de ses entreprises.

Le capital de ce type d'entreprise revient à l'Etat, donc c'est l'Etat qui investit, qui gère et c'est à lui d'encaisser les gains ou de supporter les pertes.

De plus, il existe des entreprises mixtes constituées des deux parties (Publique et privée).

Conclusion

Les banques sont des organismes spécialisés dans l'émission et le commerce de la monnaie. Elles gèrent les dépôts et l'épargne de clients, l'accord de prêts, les instruments de paiement et leur rôle (les banques) peut être comparé à celui du cœur humain qui distribue le sang riche en oxygène vers les organes. Pour satisfaire les différents besoins en capitaux des entreprises soit pour sa création et son développement, soit pour assurer ses échéances d'exploitation, la banque propose des financements spécifiques à chaque nature de besoin.

L'entreprise permet de mettre en œuvre des moyens intellectuelle, humains, matérielles et financiers pour extraire, produire, transformer ou distribuer des biens et des services conformément à des objectifs fixés par une détermination et faisant intervenir, selon des dosages diverses, des motivations de profit et d'utilité sociale. Les objectifs d'une telle entreprise ne

Chapitre I : La banque, l'entreprise et le système bancaire en Algérie

peuvent être réalisés sans avoir recours à une bonne gestion financier basée sur un système bancaire qui assure l'existence de l'entreprise.

Le système bancaire algérien a toujours essayé de réhabiliter son système financier afin de réduire les risques financiers à travers la mise en œuvre de la réforme bancaire qui vise à améliorer la bonne gouvernance et le renforcement de la stabilité de ce secteur stratégique qui constitue la clé de voute de tout développement économique proprement dit.

Introduction

Le financement des entreprises, nous proposons d'étudier les besoins de financement, voir les déterminants de chaque élément avant de passer à l'analyse des différents moyens de financement offerts aux entreprises. Pour satisfaire les différents besoins de capitaux de l'entreprise, que ce soit pour sa création, son développement ou assurer les échéances d'exploitation. La banque propose une panoplie de crédits pour satisfaire les besoins de financement.

Le crédit bancaire peut avoir pour objet le financement des investissements des entreprises et des particuliers. Il permet de faire face à tous les décalages, entre les recettes et les dépenses quel que soit l'origine des unes et des autres.

Le financement de ces investissements nécessite la mise en place de capitaux généralement très importants et qui ne peuvent, le plus souvent, être couverts qu'en partie par les ressources propres de l'entreprise. Le banquier est tenu de mener une étude très poussée de chaque demande de crédit d'investissement qui lui est présentée. Cette étude doit permettre la couverture de tous les aspects se rapportant au projet d'investissement.

L'exploitation est au cœur de l'activité de l'entreprise et son financement revêt un aspect fondamentale de sa réussite. Ainsi, il faut savoir que le cycle d'exploitation génère un besoin de financement que le gestionnaire doit maîtriser. Il importe donc de savoir recenser et évaluer les éléments à l'origine de ce besoin de financement.

Dans ce chapitre, composé de trois sections, nous aborderons, tout d'abord, dans la première section le financement des entreprises qui traite les besoins et les sources d'information et les outils d'analyse financière des cycles de l'entreprise. Ensuite nous allons détailler dans la deuxième section le financement d'investissement, nous étudierons la notion d'investissement et les sources de financement d'investissement. Enfin, dans la troisième section le financement d'exploitation et nous allons présenter les différentes définitions du cycle et le crédit d'exploitation.

Section 1 : Généralités sur le financement des entreprises

Le financement des entreprises constitue une partie capitale de l'activité des établissements financiers. Face à la concurrence croissante et à la mondialisation de l'économie, les banques ont fait évoluer leurs produits, leurs services et leur organisation.

Pour mieux cerner la problématique de financement des entreprises, nous proposons d'étudier les besoins de financement, voir les déterminants de chaque éléments avant de passer à l'analyse des différents moyens de financement offerts aux entreprises.

1. Les besoins de financement de l'entreprise

La contrainte financière se fait sentir à toutes les étapes du fonctionnement des entreprises et leur développement .Il est donc nécessaire de repérer les besoins et les ressources de financement, ainsi, nous pouvons trouver des besoins liés à l'investissement et ceux liés à l'exploitation. Ainsi, généralement l'entreprise est obligée de faire recours à l'emprunt pour achever sa création. L'entreprise a besoin de financement pour ses investissements et son exploitation.

2. Ressources de financement de l'entreprise

On distingue deux sortes de ressources de financement ; celles qui sont à long terme et qui assurent le financement du cycle d'investissement et celles qui sont à court terme qui permettent le financement du cycle d'exploitation

2.1. Financement à long terme du cycle d'investissement

L'entreprise doit disposer de ressources stables pour assurer le financement de ses investissements. L'entreprise dès sa création, peut se procurer des ressources financières stables de deux manières :

- **Fonds propres** : ce sont tous les apports en numéraire des associés, ils comprennent l'augmentation de capital social et l'autofinancement constitué par les ressources nées de l'activité de l'entreprise ;
- **Emprunts apurés d'intermédiaires financiers** : ils regroupent toutes sortes de banques et d'établissement de crédits.

2.2. Financement à court terme du cycle d'exploitation

Les meilleurs moyens de financer le cycle d'exploitation d'une entreprise sont :

- ✓ Le crédit fournisseur ;
- ✓ L'escompte des effets de commerce ;
- ✓ L'affacturage ;
- ✓ Les découverts et les facilités de caisse.

3. Les sources d'information et les outils d'analyse financière des cycles de l'entreprise

Pour analyser les deux cycles d'exploitation et d'investissement de l'entreprise on doit récolter informations sur l'activité de l'entreprise.

3.1. Analyse financière des documents financiers

L'analyse financière est un ensemble de concepts, de méthodes, et d'instruments permettant de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise aux risques qui l'affectent, au niveau et à la qualité de ses performances.

3.1.1. Analyse du bilan financière

Le bilan financier est simplement l'inventaire à une date donnée de l'ensemble des actifs et des dettes de l'entreprise et donc, par soldes, de sa richesse. Le bilan financier permet de donner des informations pour les tiers de l'entreprise sur quatre principaux axes qui sont : la solvabilité, la liquidité, l'exigibilité et la rentabilité.

3.1.1.1. Les postes principaux du bilan financier

Les bilans sont toujours apparaît de façon séparée les droits patrimoniaux accumulés par l'entreprise à une date donnée « Actif » et des engagements patrimoniaux contractés à la même date « Passif »²⁸, qui se caractérisent comme suit :

a) Au niveau de l'actif

Tout élément inscrit à l'actif du bilan correspond à la fois à l'expression d'un droit patrimonial et à la traduction d'un emploi de fonds consenti pour acquérir ce droit. Il est subdivisé en deux parties :

²⁸ Elie Cohen « Gestion financière de l'entreprise et développement financier » EDICEF 58, rue Jean-Blenzen P109.

- **L'actif non courant (immobilisée) :** Ce poste comprend tous les actifs nécessaires à l'exploitation de l'entreprise, les immobilisations correspondent à l'ensemble des biens et créances destinés à rester de façon durable dans le patrimoine de l'entreprise.
- **L'actif courant :** Le plan comptable range dans les actifs courant tous les postes qui ne font pas partie de l'actif immobilisé à l'exclusion des comptes de régularisation, de l'écart de conversion et des primes de remboursement des obligations.

b) Au niveau du passif

Le passif du bilan enregistre l'ensemble des ressources de l'entreprise qui peuvent être schématiquement réparties entre les capitaux propres et les dettes²⁹.

Ses postes sont classés par ordre d'exigibilité croissante, nous distinguons :

- **Capitaux propres :** Les capitaux propres sont des ressources qui sont laissées de façon permanente à la disposition de l'entreprise.
- **Passif non courant :** le passif non courant comprend tous les engagements, (dettes à long terme).
- **Passif courant :** C'est un passif que l'entité s'attend à éteindre dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, il comprend tous les engagements (dettes à court terme).

3.1.2. Analyse du compte de résultat et des soldes intermédiaire de gestion et la capacité d'autofinancement

Le compte de résultat est organisé pour dégager des marges et des soldes significatifs. Il est défini comme suit « le compte de résultat est établi à partir des comptes généraux de gestion organisés de telle sorte qu'ils permettent de calculer directement la valeur ajoutée produite par l'entreprise et l'excédent d'exploitation à partir duquel est obtenue la capacité d'autofinancement »³⁰.

3.1.2.1. Le traitement des soldes intermédiaires de gestion(SIG)

L'établissement des soldes intermédiaires de gestion n'est pas obligatoire, mais leur connaissance est utile à l'analyse financière, car ils expliquent la formation du résultat³¹.

²⁹ Pierre Conso. Farouk hemici « Gestion financière de l'entreprise » P144.

³⁰ Idem P107

³¹ Patrick PIGET « Gestion financière de l'entreprise » 2^{ème} Edition. P53

- **Le chiffre d'affaires (CA)**

Le CA c'est le montant des ventes réalisées avec les tiers dans l'exercice de l'activité professionnelle normale et courante de l'entreprise.

$$\text{CA} = \text{vente de marchandises} + \text{Production vendue} + \text{Prestation de service fournies}$$

- **La marge commerciale(MC)**

La marge commerciale peut être définie comme l'excédent des montants des ventes nettes sur le cout d'achat des marchandises vendues. Le calcul de la marge commerciale ne concerne que les entreprises commerciales et la partie d'activité purement commerciale des entreprises industrielles. Sa formule est la suivante³² :

$$\text{MC} = \text{Vente de marchandise} - \text{Achat de marchandise} + \text{- Variation de stocks}$$

La production vise les opérations de type industriel ou de service, elle mesure l'importance de l'entreprise sur le marché pouvant conduire à la détermination de sa part de marché³³.

$$\text{Production de l'exercice} = \text{Production vendue} + \text{production stockée} + \text{Production}$$

- **La Valeur ajoutée(VA)**

La VA exprime une création de valeur que l'entreprise apporte aux biens et services en provenance des tiers dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes³⁴.

$$\text{VA} = \text{Marge commerciale} + \text{production de l'exercice} - \text{consommation intermédiaire}$$

- **Excédent brut d'exploitation (EBE)**

L'excédent brut d'exploitation est le premier solde intermédiaire du compte de résultat qui a une signification en termes de rentabilité économique : il mesure la performance économique de l'entreprise, indépendamment des décisions financières au financement, de la politique fiscale (amortissement et provisions) ou de la politique de dividendes de l'entreprise³⁵.

³² Patrick PIGET « Gestion financière de l'entreprise » 2^{ème} Edition. P53.

³³ Idem P54.

³⁴ Idem P55.

³⁵ Patrick PIGET « Gestion financière de l'entreprise » 2^{ème} Edition. P56.

$$\text{EBE} = \text{VA} + \text{subventions d'exploitation} - \text{Charge de personnel} - \text{Impôts et taxes}$$

- **Le résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation, est une mesure de performance industrielle et/ou commerciale puisque les consommations de capital fixe y sont incluses.

Le résultat d'exploitation représente le résultat de l'activité de l'exploitation normale et courante avant prise en compte des éléments financiers³⁶.

$$\text{Résultat d'exploitation} = \text{EBE} + \text{Reprise sur Amortissement et provision d'exploitation} + \text{Autre produit} - \text{Dotation aux amortissements et provisions} - \text{Autre charges}$$

- **Le résultat courant avant impôt(RCAI)**

Le résultat courant avant impôt quant à lui est un indicateur de l'activité économique et financière de l'entreprise, indépendamment des opérations exceptionnelles (on parle de résultat des activités ordinaires)³⁷.

$$\text{RCAI} = \text{Résultat d'exploitation} + \text{Produit financier} + \text{Quottes parts} - \text{charges financières}$$

- **Le résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de l'entreprise³⁸.

$$\text{Résultat exceptionnel} = \text{Produits exceptionnels} - \text{Charges exceptionnelles}$$

- **Résultat net de l'exercice(RNE)**

Le résultat de l'exercice correspond au dernier solde autrement dit au résultat final de l'exercice. Il s'obtient en soustrayant du résultat courant avant impôt augmenté du résultat exceptionnel, la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices³⁹.

³⁶Patrick PIGET « Gestion financière de l'entreprise » 2^{ème} Edition. P 57

³⁷ Idem

³⁸ Idem P 58

³⁹ Pierre Conso. Farouk Hemicci « Gestion financière de l'entreprise ». P124

Résultat net de l'exercice = RCAI + résultat exceptionnel – Participation des salariés
– impôt sur les sociétés

3.1.2.2. La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'ensemble des ressources générées par l'entreprise, au cours de l'exercice, du fait de ses opérations courantes.

Le calcul de la capacité d'autofinancement permet donc de déterminer le flux potentiel de trésorerie dont dispose l'entreprise, est le suivant :

Capacité d'autofinancement(CAF) = produits encaissables – charges décaissables

La capacité d'autofinancement « CAF » est calculée selon deux méthodes :

A. Calcul de la CAF à partir du résultat net (la méthode additive)⁴⁰ :

Tableau 01 : La CAF par la méthode additive

	Résultat net de l'exercice
+	Dotation aux amortissements et aux provisions exploitation
-	Reprises sur amortissement et provisions exploitation, financières, exceptionnelles
-	Produits des cessions d'éléments d'actif
+	Valeur comptable nette des éléments d'actif cédés
=	Capacité d'autofinancement

⁴⁰ Isabelle Chambost et Thierry Cuyaubère « Gestion financière », 4^{ème} Edition Dunod, Paris, 2008, P34

B. Calcul de la CAF à partir de l'excédent brut d'exploitation (la méthode soustractive)⁴¹ :

Tableau 02 : La CAF par la méthode soustractive

	Excédent brut d'exploitation
+	Transferts de charges d'exploitation
+	Autres produits d'exploitation
-	Autres charges d'exploitation
+/-	Quotes-parts d'opérations faites en commun
+	Produits financières
-	Charges financières
+	Produits exceptionnelles
-	Charges exceptionnelles
-	Impôts sur bénéfices
=	Capacité d'autofinancement

3.2. Analyse de la structure financière de l'entreprise

L'objectif principal de cette analyse est la réalisation d'un diagnostic financier et l'évaluation de l'entreprise.

3.2.1. Les indicateurs de l'équilibre financier

L'étude des grandes masses du bilan financier permet d'apprécier l'équilibre financier à travers ses trois grandes fonctions à savoir⁴² :

3.2.1.1. Le fonds de roulement net (FRN)

« Le fonds de roulement net représente la marge de sécurité financière pour l'entreprise et une garantie de remboursement des dettes à mois d'un an pour les financiers. Il est un indicateur de sa solvabilité et son risque de cessation de paiements »⁴³.

Il existe deux méthodes pour calculer le FRN :

⁴¹ Gharreaux, finance d'entreprise 2^{ème} Edition EMS. Paris 2000,95.

⁴²Eric M ; « Analyse bancaire de l'entreprise » Edition Economica, Paris, 1994, P96

⁴³L, HONOR, « Gestion financière, édition Nathan, 2001, P28

- **Par le haut du bilan** : c'est l'excédent des capitaux permanents sur l'actif immobilier.

$$\text{FRN} = \text{Capitaux permanents} - \text{actifs immobilisés}$$

- **Par le bas du bilan** : le fond de roulement est l'excédent de l'actif circulant sur les dettes à court terme.

$$\text{FRN} = \text{Actif circulant} - \text{Dettes à court terme}$$

Les ajustements susceptibles d'être établis entre ces deux « masses » correspondent aux trois relations suivantes :

- **FRN > 0** : Si le FRN est positif, est le (capitaux permanents > actifs immobilisés) c'est que les capitaux permanents permettent de financer l'intégralité des actifs immobilisés et de financer en outre une partie des actifs circulants.
- **FRN < 0** : Lorsque le FRN est négatif, est le (capitaux permanents < actif immobilisés) c'est les capitaux permanents ne représente pas un montant suffisant pour financer l'intégralité des immobilisations.
- **FRN = 0** : Dans ce cas, les capitaux permanents sont égaux à l'actif immobilisé (capitaux permanents=actif immobilisé) cela signifie que le fond de roulement couvre la totalité des immobilisations, mais cette état de lieu représente des risques d'insolvabilité.

3.2.1.2. Le besoin en fond de roulement(BFR)

« Le besoin en fonds de roulement correspond à la part de l'actif circulant qui ne peut être financier par des dettes à court terme et qui doit être financé par des capitaux permanents »⁴⁴.Il se calcule comme suite :

$$\text{BFR} = \text{valeur d'exploitation} + \text{valeur réalisable} - \text{DCT}$$

❖ Interprétation du BFR

- **BFR = 0** : Dans ce cas les délais sont égaux et l'entreprise n'a pas de besoin à financer.
- **BFR < 0** : Dans ce cas le BFR est négatif, les délais accordés aux fournisseurs sont supérieurs à ceux accordés aux clients et à la durée moyenne de stockage ; l'entreprise n'a as de besoin à financer.
- **BFR > 0** : Dans ce cas le BFR est positif, les délais accordés aux clients et la durée moyenne de stockage sont supérieurs aux délais de paiement des fournisseurs ; l'entreprise a besoin de recourir à un financement à court terme.

⁴⁴ L. HONOR, Op Cite, P118

3.2.1.3. La trésorerie(TR)

La trésorerie est « un instrument permettant l'ajustement des différents mouvements des flux de recettes et de dépenses »⁴⁵.

$$\text{TR} = \text{fonds de roulement} - \text{besoin en fonds de roulement}$$

- **FRN = BFR : TR= 0**

Dans ce cas la TR est nul, puisque les capitaux ne sont pas d'un montant exagérés, et le besoin n'existe pas. La situation financière de l'entreprise est équilibrée, mais celle-ci ne dispose d'aucune réserve pour financer un surplus de dépense, que ce soit en termes d'investissement ou d'exploitations.

- **TR<0** : Dans ce cas la TR est négative, l'entreprise est dans une situation très délicate, elle ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour couvrir ses besoins. Elle doit, recourir à des financements supplémentaires à court terme pour faire face à ses besoins de financement.
- **TR> 0** : Dans ce cas la TR est positive, le FRN finance l'intégralité de BFR, et l'entreprise est équilibrée à court terme. Globalement cette entreprise est équilibrée financièrement.

3.3. L'analyse par la méthode des ratios

La méthode des ratios consiste à faire des rapports arithmétiques judicieusement choisis entre les postes comptables des différents documents financiers d'une entreprise.

3.3.1. Définition d'un ratio

« Un ratio est le rapport entre deux grandeurs. Celles-ci peuvent recouvrir des données brutes telles que le stock ou un poste du bilan ainsi que des données plus élaborées telles que le fonds de roulement, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation »⁴⁶.

3.3.2. Les différents types de ratios

Il existe plusieurs types de ratios et les ratios habituellement utilisés peuvent être classés en trois groupes⁴⁷ :

⁴⁵ Chiha K ; « finance d'entreprise, approche stratégique », Edition Houma, Alger, 2009, P79

⁴⁶P. Vizzavona, « Gestion financière », 9^{ème} Edition, ATTOLS, Paris, 2004, P49

⁴⁷Melyon G, « Gestion financière » Edition Breal, Paris, 2007, P158

a. Les ratios de structure et d'équilibre

Les ratios de la structure permettent d'apprécier l'équilibre financier des entreprises, parmi ces ratios on peut citer, les ratios financiers restent très appréciés par les banquiers.

➤ Ratios de financement permanent

Il exprime la contribution des capitaux permanents de l'entreprise pour le financement de ses investissements, il exprime la règle de l'équilibre minimum et il doit être supérieur à 1.

Ratios de financement permanent = les capitaux permanents / actif courant

➤ Ratios de financement propre

Il exprime le degré de couverture de l'actif non courant par les capitaux propre. Il est également appelé ratios de fonds de roulement propre. Il doit être supérieur à 0,5.

Ratios de financement propre = capitaux propre / actif courant

➤ Ratios de financement des investissements

Il permet de constater le degré d'investissement de l'entreprise.

Ratios de financement des investissements = actif non courant / total de l'actif

➤ Ratios de financement total

Il permet de mesurer la part des ressources internes de l'entreprise. Il est également appelé ratios d'indépendance financière. Il doit être supérieur à 1/3.

Ratios de financement total = capitaux propre / total passif

➤ Ratio d'autonomie financière (endettement)

Ce ratio mesure le degré de dépendance de l'entreprise à l'égard des prêteurs. Il doit être supérieur à 1.

Ratio d'autonomie financière = capitaux propre / total des dettes

b. Ratios de liquidité

Ces ratios rapprochent des éléments de l'actif et du passif et ils permettent d'apprécier la solvabilité et la liquidité de l'entreprise.

➤ Ratio de liquidité générale

Les ratios de liquidité générale illustrent les capacités de l'entreprise à transformer en liquide l'actif circulant pour couvrir ses dettes à moins d'un an.

$$\text{Ratio de liquidité générale} = \text{Actif circulant} / \text{DCT}$$

➤ Ratio de liquidité immédiate

Ce ratio exprime le degré de couverture des DCT par les valeurs immédiatement liquides. IL est généralement inférieur à 1.

$$\text{Ratio de liquidité immédiate} = \text{valeur disponible} / \text{DCT}$$

➤ Ratio de liquidité réduite

Il indique la capacité de l'entreprise à payer ses DCT par son argent disponible et celui qu'elle attend de ses débiteurs. Donc l'entreprise doit veiller à garder le niveau de ce ratio entre 0,3 et 0,5.

$$\text{Ratio de liquidité réduite} = \text{valeurs réalisables} + \text{valeur disponibilité} / \text{DCT}$$

c. Ratio de rentabilité

Cette famille de ratios montre l'aptitude de l'entreprise à gagner des résultats par rapport aux moyens mis en œuvre. Un ratio de rentabilité établit une relation entre le résultat d'une activité et les moyens mis en œuvre dans ce but.

➤ Ratio de rentabilité globale

Ce ratio mesure la rentabilité de l'entreprise.

$$\text{Ratio de rentabilité globale} = \text{CAF} / \text{CA}$$

➤ Ratio de rentabilité économique(RE)

Ce ratio dit de rentabilité économique traduit la capacité de l'entreprise à vendre avec profit un produit et / ou une marchandise sur un marché donné, indépendamment de toute politique de financement, d'amortissement fiscal (dans le cas du résultat brut d'exploitation) et d'impôt sur les bénéfices.

$$\text{RE} = \text{résultat d'exploitation} / \text{Total d'actif}$$

➤ Ratio de rentabilité financière (RF)

Ce ratio intéresse les associés, les investisseurs potentiels et les ménages, la rentabilité financière est un indicateur de la capacité de l'entreprise à rémunérer les associés. Ce ratio doit être suffisamment élevé pour que l'actionnaire accepte de confier son épargne à l'entreprise⁴⁸.

$$\text{RF} = \text{résultat net} / \text{capitaux propres}$$

4. Les risques et les garanties du crédit

La banque joue le rôle d'intermédiaire, entre ceux qui ont assez de liquidités(les déposants), et ceux qui n'ont pas assez (les emprunteurs). Cette opération menée par un organisme financier (banque) entre les déposants et les emprunteurs de crédit. Ce dernier est octroyé suivant des critères bien définis soumis à des garanties en mettant la banque à l'abri du risque.

4.1. Les risque

Le risque désigne « l'incertitude qui pèse sur les résultats et les pertes susceptibles de survenir lorsque les évolutions de l'environnement sont adverses »⁴⁹. Ces risques se décomposent en deux :

4.1.1. Les risques liés aux crédits d'exploitation

Les crédits d'exploitation ont pour but le bon fonctionnement de l'entreprise, ainsi les risques générés par ce genre de crédits sont :

⁴⁸Piget.P, « Gestion financière de l'entreprise » Edition Economica, Paris, 2005, P104

⁴⁹Bessis.J ; « Gestion des risques et gestion actif-Passif des banques », Edition Dalloz, Paris, 1995, P 02

- **Le risque de contrepartie** : C'est le risque de perte du à l'incapacité des clients, souverains et autres contreparties de banque.
- **Le risque de liquidité** : C'est le risque pour le Groupe de ne pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance.
- **Le risque systématique** : Le risque systématique est lié aux opérations bancaires et aux liens existants entre elles
- **Le risque de transformation** : la transformation, qui est un risque traditionnel, consiste à transformer des ressources structurellement à court terme en des emplois à long terme
- **Le risque de non remboursement** : De manière générale, le risque de non remboursement est le risque de défaillance d'un débiteur sur lequel est détenue une créance.
- **Risque particulier** : lié à la qualité de la clientèle et à l'origine de ses opérations ;
- **Risque décisionnel** : lié à un mauvais choix effectué par les dirigeants de l'entreprise en matière d'investissement ou autres ;
- **Risque général** : lié à la surveillance des risques politico-économique et à des événements imprévisibles.

4.1.2. Les risques liés aux crédits d'investissement

Les crédits d'investissement sont destinés à financer la partie haute du bilan, les immobilisations et l'outil de travail de l'entreprise, ainsi les risques générés par ce genre de crédits sont les suivants :

- **Le risque d'immobilisation** : le risque d'immobilisation est un risque proprement bancaire, car un simple retard dans le remboursement peut être préjudiciable à la banque.
- **Le risque du taux d'intérêt** : le risque du taux d'intérêt est celui que fait courir au porteur d'une dette à taux fixe. Pour une banque, le risque de taux représente l'éventualité de voir sa rentabilité affectée par l'évolution des taux.
- **Le risque de change** : le risque de change est la perte liée à la volatilité du taux de change d'une monnaie étrangère.
- **Le risque d'insolvabilité** : le risque d'insolvabilité ou de solvabilité, est celui de « détenir des actifs dont la valeur est inférieure aux dettes ».
- **Le risque de rentabilité** : il s'agit essentiellement du financement de l'investissement. L'étude prévisionnelle du projet doit limiter au maximum le risque d'erreur.
- **Le risque de détournement de l'objet de crédit** : Il consiste en l'affectation du crédit à des fins autres que celles qui ont été convenues.

4.2. Les garanties

D'après Michel Mathieu, il existe une définition économique des garanties qui les désigne comme « servant à anticiper et à couvrir un risque futur possible de non-recouvrement du crédit »⁵⁰.

4.2.1. Les garanties personnelles

Se définie comme l'engagement pris par une personne physique ou morale (que nous appelons la caution) de satisfaire une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même, elle est matérialisée généralement sous forme de cautionnement et d'aval.

4.2.1.1. Le cautionnement

Le cautionnement est « le contrat par lequel une personne appelée caution promet à une créance de satisfaire à l'obligation d'un débiteur, dans les délais et conditions convenus, si celui-ci ne remplit pas lui-même »⁵¹. Nous distinguons le cautionnement simple et le cautionnement solidaire.

- **Le cautionnement simple :** le cautionnement simple dispose de bénéfice de discussion, dans ce cas la caution peut imposer à la créance d'exercer prioritairement les recours contre le débiteur principal, de saisir ces biens et de vendre.
- **Le cautionnement solidaire :** Elle est la renonciation de la caution au bénéfice de discussion et la division avec extension de la solidarité aux héritiers de la caution.

4.2.1.2. L'aval

L'aval est une « garantie de paiement fournie par un tiers ou par un signataire d'un effet de commerce. L'engagement du donneur d'aval est identique à celui d'une caution solidaire, le donneur d'aval s'engage par signature opposée sur l'effet de commerce à payer à l'échéance si le débiteur principal (avaliste) qui a précédemment apposé sa signature sur le titre se trouve défaillant »⁵².

⁵⁰Dubernet M ; « Gestion Actif-Passif et tarification des services bancaires », Edition Economica, Paris, 2000, P 29

⁵¹Hadj Sadouk T ; « Les risques de l'entreprise et de la banque » Edition Dahlab, 2007, P 116

⁵²Caudamine G ; Montier J, « Banque et marché financiers » Edition Economica, Paris, 1998, P160

4.2.1.3. Les Assurances des crédits

Lorsqu'une banque accorde un crédit, elle exige souvent que l'emprunteur souscrive une assurance pour couvrir les risques de décès, d'invalidité, d'incapacité et de perte d'emploi.

4.2.2. Les garanties réelles

Les garanties réelles permettent de réserver un ou plusieurs actifs mobiliers ou immobiliers appartenant au bénéficiaire du crédit ou à une tierce personne. Il se décompose en trois : le nantissement, l'hypothèque et les privilèges.

4.2.2.1. Nantissement

Selon l'article 948 du code civil « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige pour la garantie de sa dette ou celle d'une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires ou aux créanciers inférieurs en rang »⁵³.

4.2.2.2. Hypothèque

L'hypothèque est une sûreté réelle, consentie en garantie du remboursement d'une créance, qui permet au créancier s'il n'est pas payé à l'échéance de saisir cet immeuble en quelque main qu'il se trouve, de le faire vendre et de se faire payer le premier sur le produit de la vente.

4.2.2.3. Les privilèges

Le privilège est un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers, cette priorité permet à son titulaire de disposer d'une garantie sur une partie ou la totalité du patrimoine.

⁵³Article 948 du code civil algérien

Section 2 : Le financement des investissements

Le financement des investissements désigne les sources de financement théoriquement possibles pour satisfaire les besoins des entreprises.

Cependant, le financement d'un projet d'investissement peut avoir plusieurs sources.

1. Notion sur l'investissement

L'investissement est l'engagement d'un capital dans une opération de laquelle on attend des gains futurs, étalés dans le temps.

1.1. Définition de l'investissement

Un investissement est « un pari sur l'avenir de l'entreprise, il désigne l'acquisition ou la création de biens matériels ou immatériels qui est le résultat direct de l'acte d'investissement et qui dans la plupart des cas correspond à une augmentation des actifs immobilisés de l'entreprise »⁵⁴

1.2. Type des investissements

Sans citer toutes les classifications, il parmi ces investissements on trouve différents types, qui sont classés comme suit :

1.2.1. Classification par leur nature

Cette classification risque de générer une confusion entre investissement et immobilisations. Le mode de ces investissements en trois catégories⁵⁵ :

- **Les investissements corporels** : Sa concerne les biens physiques, comme : les terrains, équipements, construction, aménagement... etc.
- **Les investissements incorporels** : Ou bien immatériel concerne les dépenses de l'entreprise affectées à des activités immatérielles pour l'amélioration de sa capacité de production ou de son efficacité.
- **Les investissements financiers** : Il s'agit d'acquisition d'actifs financiers (action, obligation), afin de prendre le contrôle d'une autre société ou d'effectuer un placement à long terme.

⁵⁴Darna P ; « Entrepreneur face à l'investissement » Edition Dunod Economie, Paris, 1996 P 2

⁵⁵F.X SIMON et M.TRABELSI, M « Préparer et défendre un projet d'investissement », Edition Dunod, Paris, 2005, P 43

1.2.2 Classification par leurs objectifs

C'est le classement le plus souvent, car il correspond au mode d'affectation des ressources le plus pertinent en particulier dans l'industrie. On trouve dans cette catégorie d'investissement⁵⁶ :

- Les investissements de remplacement ou de renouvellement ;
- Les investissements de modernisation Les investissements de productivité ;
- Les investissements d'expansion ;
- Les investissements d'innovation.

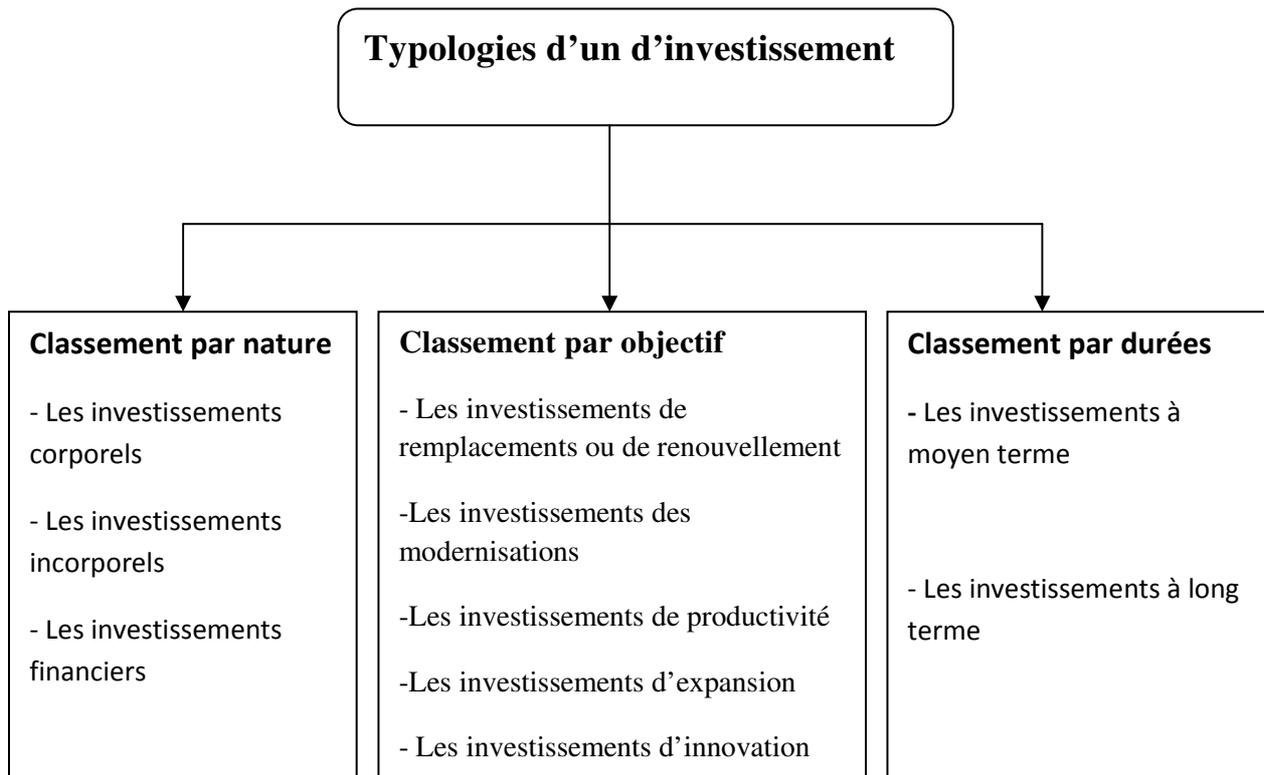
1.2.3. Classification par leurs durées

Selon la durée nous distinguons deux types d'investissement :

- **Les investissements à moyen terme** : ce sont les investissements dont la durée de vie varie entre 1 ans et 7 ans, ils concernent les équipements légers (moyen de transport...) ;
- **Les investissements à long terme** : ce sont les projets, dont la durée, est de 7 à 20 ans, plus on s'éloigne dans le temps plus la prévision devient incertaine. Cette durée de vie concerne les investissements lourds.

⁵⁶ Chiha K, « Finance d'entreprise : approche stratégique » Edition Houma, Alger, 2009, P 137.

Schéma 01: typologie d'un projet d'investissement



Source : Réalisé par nous même à partir du classement précédent.

1.3. Caractéristique de l'investissement

Chaque projet d'investissement peut être caractérisé par : les dépenses d'investissement, les recettes nettes, la durée de vie et la valeur résiduelle.

1.3.1. Les dépenses d'investissement

Ces dépenses représentent le capital investi en une ou plusieurs fois suivant la nature et la durée de vie de l'investissement.

1.3.2. Les recette nettes (cash-flows nets)

Ce sont les excédents des recettes sur les dépenses qui peuvent être rattachées à un investissement. Nous entendons ici par cash-flow le solde des encaissements et des décaissements qui interviennent pendant l'exploitation de l'investissement en ignorant les remboursements en capital. Les cash-flows sont calculés à partir des bénéfices nets d'impôts et se calculent de la manière suivante⁵⁷ :

⁵⁷Barrau J, Delahaye J, « Gestion financière » ; Edition Dunod, Paris, 1991, P 316

$$\text{Cash-flow} = \text{résultat net} + \text{dotation aux amortissements}$$

1.3.3. La durée de vie

La durée de vie d'un investissement « est la période durant laquelle on peut en attendre des cash-flows nets, Cette durée de vie économique peut être appréciée en fonction de l'usure (durée de vie technique) et de la nature de l'investissement. En revanche, pour les projets importants dont la durée de vie est longue. Le choix de la période est plus délicat »⁵⁸.

1.3.4. La valeur résiduelle

A l'issue de l'utilisation normale des investissements, certains ont encore une valeur vénale résiduelle. La prévision de cette valeur dépend de la durée de vie du projet, elle devient difficile lorsque cette dernière est longue. A la fin de sa durée d'utilisation, le bien objet de l'investissement peut être cédé comme il est alors totalement amorti. Le produit de la cession net d'importance doit être ajouté au dernier cash-flow⁵⁹.

2. Les crédits d'investissements

Les crédits d'investissements constituent en quelque sorte, l'essence même du démarrage de toute entreprise désirant se lancer dans un domaine quelconque.

2.1. Définition

Les crédits d'investissement peuvent être définis comme étant des crédits destinés à financer la partie haute du bilan, c'est-à-dire les immobilisations. Ils sont remboursés par les bénéfices générés par les éléments qu'ils financent.

2.2. Les type de crédits d'investissements

Parmi les différentes techniques de financement des investissements, nous distinguons deux types de crédit d'investissement :

2.2.1. Les crédits d'investissement classiques

Ces crédits sont des concours directs c'est-à-dire utilisables par le débit d'un compte, leurs durée de remboursement est au minimum de deux (02) ans.

⁵⁸Conso P ; « Gestion financière » Edition Dunod, Paris, 1985, P 423

⁵⁹ Barrau J, Delahaye J. Idem, P 318

2.2.1.1. Les crédits à moyen terme (CMT)

Les crédits à moyen terme sont par définition des crédits dont la durée se situe environs entre deux (02) et sept (07) ans. Ces crédits sont généralement destinés à financer l'acquisition d'équipements légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits⁶⁰.

Afin de dégager les possibilités futures de l'entreprise à faire face à ses dettes et d'assurer le dénouement normal de l'opération de crédit. Ce crédit doit avoir l'un des objets suivants :

- Développement des moyens de production ;
- Financement d'exploitation ;
- Construction d'immeuble d'habitation.

On se basant sur la possibilité de refinancement l'on peut distinguer entre les crédits à moyen terme mobilisable, les crédits à moyen terme réescomptable.

2.2.1.2. Les crédits à long terme (CLT)

Le crédit à long terme « s'inscrit dans la fourchette huit (08) ans à vingt (20) ans. Il finance des immobilisations lourdes, notamment des instructions »⁶¹.

Dans notre pays la rareté des ressources à long terme auprès des banques primaires, fait que les crédits à long terme, sont très peu pratiqués par celle-ci. En effet, elles ne jouent que le rôle d'intermédiaire entre les clients et les organismes financiers spécialisés dans ce créneau notamment la (BAD). Il en résulte un grave tarissement de l'investissement dans la sphère économique de notre pays.

2.2.1.3. Le crédit-bail (leasing)

« Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle faible en fin de contrat »⁶².

Les contrats de bail peuvent financer des biens mobiliers ou immobiliers.

⁶⁰Bouyakoub F, « L'entreprise et le financement bancaire », Edition Casbah, 2000, P 252

⁶¹Article 71 de la loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et du crédit

⁶²BERNET ROLLANDE, « Principes de techniques bancaires », 20^{ème} Edition DUNOD, Paris, 1999, P 261

2.2.2 Les crédits spéciaux

Les crédits spéciaux sont des crédits qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financer des activités soutenues par des concours publics.

2.2.2.1. Crédit à l'emploi de jeune

Les crédits l'emploi de jeunes sont des concours à moyen terme qui entrent dans le cadre du dispositif du soutien de l'emploi de jeunes adopté et règlementé par le décret présidentiel.

2.2.2. 2. Crédit accordé aux anciens moudjahidine et enfants de chouhada

Les projets d'investissement présentés par les moudjahiddines et enfants de chouhada sont financés par la banque. Les pouvoirs publics ont décidé de faire bénéficier les Moudjahidines et fils de chouhadas d'une bonification de 50% concernant les taux d'intérêts applicables par les banques aux crédits octroyés.

2.2.2.3. Crédit chômeurs

Conformément à la lettre commune N°15/2004 du 24 /08/2004 et dans le cadre du dispositif de soutien aux chômeurs âgés de 35 à 50 ans initié par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).

Ce qui Peuvent bénéficier de ce type de crédits, les promoteurs indépendants qui remplissent les conditions suivantes :

- Présenter une attestation d'éligibilité délivrée par la CNAC ;
- Justifier d'une qualification professionnelle et / ou possédant un savoir faire en rapport avec l'activité projetée ;
- Justifier de l'apport personnel requis.

2.3. Les objectifs d'un crédit d'investissement

Le crédit d'investissement peut servir à financer des investissements en actif courant comme les bâtiments, les machines, d'équipements...etc.

Le crédit d'investissement plusieurs objectifs pour l'entreprise à savoir⁶³ :

⁶³BOUYACOUB F. Op Cite

- Il finance les équipements ;
- Il permet le renouvellement des équipements de l'entreprise ;
- Il sera à l'augmentation de la rentabilité de l'entreprise ;
- Il sert aussi à l'extension de l'entreprise.

Ce type de crédit sert souvent à reconstituer le fonds de roulement afin de conférer à l'entreprise une structure financière saine.

2.4. Les caractéristiques d'un crédit d'investissement

Il s'agit d'un crédit à moyen ou long terme qui a une durée fixe, déterminée. Ils se caractérisent par :

2.4.1. La durée

La durée du crédit d'investissement diffère également d'une institution à l'autre. Selon la banque, la durée peut aller d'un mois, pour les petits crédits d'investissements, à maximum 30 ans, période d'utilisation comprise. Le crédit ne court dans tous les cas jamais au-delà de la durée de vie économique de ce qui fait l'objet du financement.

2.4.2. La confiance

La confiance est la base principale de crédit. C'est un élément qui détermine toutes les manifestations de crédit qui naissent à l'occasion des nombreux actes de la vie courante. Elle est nécessaire au long développement, elle est liée étroitement à la notion de risque.

2.4.3. Le risque

Le risque est pratiquement inséparable du crédit, le banquier doit donc toujours craindre que son portefeuille ne soit pas mobilisable auprès d'institut d'émission ou que son débiteur ne puisse faire face à ses obligations dans les délais prévus.

Section 3 : le financement d'un cycle d'exploitation d'une entreprise

Le cycle d'exploitation recouvre l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation d'activités économiques et commerciales et productives de l'entreprise. Il peut s'agir de l'approvisionnement en matières premières et fournitures ou marchandises, ou de la vente des produits. Et le besoin de financement lié au cycle d'exploitation varie selon la date considérée,

en fonction du niveau des stocks, de celui des créances d'exploitation, et des crédits d'exploitation dont le montant varie constamment au cours de l'année.

1. Définition d'un cycle d'exploitation

« Le cycle d'exploitation est l'ensemble des opérations successives qui vont de l'acquisition des éléments de départ (matières première, marchandises....) jusqu'à l'encaissement de contrepartie de vente des produits ou services vendus »⁶⁴.

2. Les phases d'un cycle d'exploitation⁶⁵

Le cycle d'exploitation recouvre une série d'opérations économiques de production d'un bien ou d'un service qui sera échangé contre paiement. Cette production est ponctuée par un acte commercial : la transaction. Il y a donc trois phases successives dans le cycle d'exploitation :

2.1. La phase d'approvisionnement

Elle correspond à l'acquisition auprès de fournisseurs de biens ou de services qui sont des préalables nécessaires à la production : matières premières, fournisseurs, énergie. Ces approvisionnements sont stockés (à l'exception des services).

2.2. La phase de production

Elle est articulée sur la mise en œuvre d'un processus technologique qui lui-même exige des inputs : un capitale économique, un savoir-faire et des biens ou des services à transformer. La phase de production est plus ou moins longue selon les données du processus technologique mis en œuvre. Il peut y avoir des étapes intermédiaire qui donnent lieu à des stocks temporaire de produits semi-finis ou d'encours ;

2.3. La phase de commercialisation

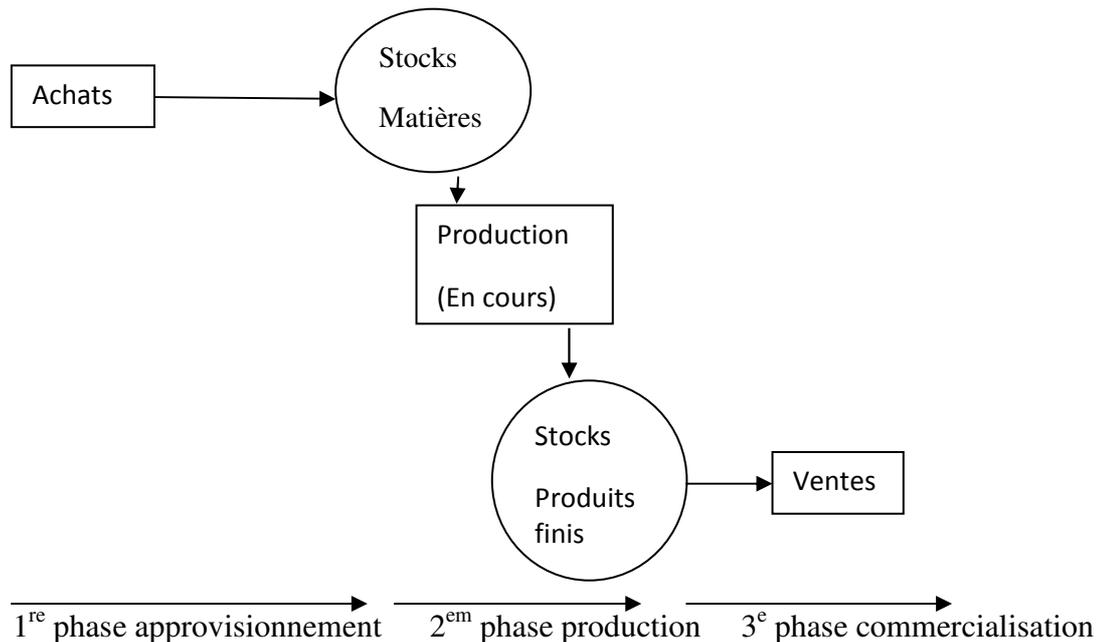
Elle débute avec les stocks de produits finis. Le moment important est celui de la vente : l'accord d'échange se traduit par une double transaction physique et monétaire.

Le cycle d'exploitation est continu ; les opérations d'approvisionnement et de vente sont en revanche intermittentes de telle sorte que l'apparition de stocks entre les phases est indispensable. La figure 0.1 présente le déroulement du cycle d'exploitation.

⁶⁴P. Conso, R. Lavaud, « Fond de roulement et politique financière », 2^{ème} Edition, Dunod, Paris, 2008, P43

⁶⁵Hubert de la Bruslerie, « Analyse financière » 3^{ème} édition Dunod, Paris. P 4-5

Figure N°3 : présente le déroulement du cycle d'exploitation



Source : P. Conso, ouvr, cit, p, 29

Le déroulement du cycle d'exploitation se traduit par un enchaînement de dettes de créances entre « l'amont » et « l'aval » l'entreprise est d'abord endettée auprès des fournisseurs, puis, au fur et à mesure du processus, elle doit financer les charges et les coûts intermédiaires. Ce n'est qu'à la fin qu'elle rentre dans ses fonds, après la vente, lors des règlements définitifs par l'acheteur. Le déroulement du cycle d'exploitation induit donc un besoin financier sur une party plus au moins longue de la période. Le rôle du crédit interentreprises consentie par les fournisseurs, mais aussi consenti par l'entreprise à se clients et de toute première importance.

3. Les principaux postes d'un cycle d'exploitation

Le cycle d'exploitation se compose de trois postes principaux : Les stockes, les créances clients et les crédits fournisseurs.

3.1. Les stocks

Selon le PCG, il s'agit de l'ensemble des biens au des services qui interviennent dans le cycle d'exploitation de l'entreprise pour être soit vendus en l'état au terme d'un processus de production à venir ou en cours, soit consommés au premiers usage.

3.2. Les créances clients

Les créances d'exploitation sont des créances directement liées au cycle d'exploitation et qui se renouvellent en même temps que se cycle. Le client est un tiers à qui ont été vendus des

biens (marchandises, produits finis) ou des services en application d'un contrat commerciale, l'entreprise détient alors à son encontre une créance. On distingue notamment les créances sur les clients (comptes clients et comptes rattachés moins les rabais, remises, ristournes à accorder) résultant de ventes ou de prestations de services.

3.3. Les crédits fournisseurs

Le crédit fournisseur est un crédit accordé à l'acheteur par le fournisseur dans le cadre de son contrat commercial. Selon les pays, les branches d'activité et les accords particuliers passés entre un fournisseur et son client, il peut être convenu- en matière commerciale-que le fournisseur soit payé au terme d'un délai déterminé (30 à 90 jours le plus souvent, voire dans certains cas plus longtemps).

4. Les formes de financement de l'exploitation

4.1. Les crédits d'exploitation

Les crédits d'exploitation permet aux entreprises de couvrir en temps leur besoins de trésorerie, en finançant l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et /ou réalisable. Il sert généralement, à lui procuré des liquidités ; de façon à pouvoir assurer des paiements à court terme, dans l'attente de recouvrement de créances facturée.

Les crédits à court terme ou les crédits d'exploitations peuvent être subdivisés en deux catégories, à savoir⁶⁶ :

4.1.1. Les crédits par caisse (crédits directs)

Les crédits par caisse sont considéré comme crédits a court terme, les crédits qui implique un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui lui permet d'équilibrer sa trésorerie à court terme, on distingue entre :

a) Les crédits par caisse globaux

Les crédits par caisse globaux permettent à l'entreprise d'équilibrer sa trésorerie en finançant son actif circulant (stocks et créances) sans qu'ils soient, affecté à un besoin bien précis. On distingue plusieurs crédits par caisse globaux qui sont :

- **La facilité de caisse**

⁶⁶Luc B-R : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod, Paris, 2008, P. 286

La facilité de caisse est un concours bancaire consentit a l'entreprise destiné a faire face a une insuffisance momentané de trésorerie dus a un décalage de courte durée entre les dépenses et les recettes.

- **Le découvert ou avance bancaire**

Le mot découvert est un terme générique qui recouvre un ensemble de concours divers mais dans les causes doivent pouvoir être définit. Il n'est pas indispensable à la vie de l'entreprise, mais il lui permet « mieux vivre ».

- **Le crédit de compagne ou saisonnier**

Pour différentes raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce que l'on appelle une activité saisonnière. C'est ainsi qu'elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte ou qu'elle ne peut acheter que sur une période très courte et vendre toute l'année.

- **Le crédit de relais**

Comme son nom l'indique, le crédit de relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis .

- b) Les crédits par caisse spécifique**

Les crédits par caisse spécifique participent, généralement, au financement de l'actif circulant. Ces crédits comportent aussi des garanties réelles qui sont directement à l'opération du crédit.

- **Les crédits assortis de garanties réelles**

- **L'avance sur stocks**

C'est une opération qui consiste à financer un stock correspondant au fonctionnement normale de l'activité de l'entreprise en attendant son écoulement, sans qu'il puisse s'agir, en aucun cas, d'un stock à tirer spéculatif.

- **L'avance sur marchandise**

L'avance sur marchandise est un crédit par caisse qui finance un stock .Cette technique permet au client de régler son fournisseur et de bénéficier suffisamment de temps pour revendre sa marchandise dans les plus brefs délais.

➤ **L'avance sur marché public**

Le marché public est un contrat écrit passé selon les conditions prévues par le code des marchés entre les administrations publiques et les entrepreneurs ou les fournisseurs, en vue d'exécuter des travaux, de procéder à des livraisons ou fourniture de marchandises ou encore pour des prestations de services.

➤ **L'avance sur facture**

L'avance sur facture est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse.

➤ **L'avance sur titres**

Ce sont des avances garanties par des titres facilement négociables permettant au bénéficiaire de faire face à un besoin urgent. Ces avances sont remboursables soit par versement en espèce ou bien par la négociation des titres nantis.

• **Les crédits de mobilisation des créances commerciales**

A ce stade, le titulaire de marché a effectué les travaux prévus dans le contrat ou livré les marchandises générant des créances sur l'administration publique. C'est la phase créances nées.

➤ **L'escompte commercial**

L'escompte commerciale est une opération de crédits à court terme par laquelle le banquier se rend cessionnaire, sous « bonne fin », d'un effet de commerce matérialisant une créance commerciale due à un débiteur, appelé « cédé », en versant le montant de l'effet avant échéance au crédit du compte de l'entreprise bénéficiaire de l'escompte, appelé « cédant ».

➤ **L'affacturage ou le factoring**

L'affacturage est un contrat par lequel un établissement de crédit spécialisé, appelé factor, achète ferme les créances détenues par un fournisseur, appelé vendeur, sur ses clients appelés acheteurs.

4.1.2. Les crédits par signature « indirecte »

Ces crédits consistent, pour le banquier, à prêter, non pas des fonds, mais un simple engagement matérialisé par une signature. Cet engagement peut entraîner un décaissement des fonds en cas de défaillance du débiteur. Il existe plusieurs types des crédits par signature :

➤ **Le cautionnement**

Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire cette obligation si le débiteur n'y pas satisfait par lui même.

➤ **L'aval**

C'est un engagement fourni par un tiers qui se porte garant de payer tout ou partie du montant d'une créance, généralement un effet de commerce. Il peut être donné sur le titre ou sur un acte séparé. Il est exprimé par la mention « Bon pour aval » accompagné de la signature du banquier.

➤ **L'acceptation**

Ce crédit est surtout utilisé par les banques dans le commerce international. Il permet de substituer la signature du banquier à celle de son client

➤ **Le crédit documentaire**

Le crédit documentaire est un crédit par signature en vertu duquel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain nombre de documents prévus à l'ouverture du crédit.

4.2. Les subventions d'exploitation

Une subvention d'exploitation est une subvention octroyée à une entreprise. Les subventions d'exploitation sont destinées à compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation, ou à faire face à des charges d'exploitation. On peut résumer, les ressources financières dont dispose l'entreprise comme suite:

➤ Les ressources internes

Les ressources internes sont dues à l'activité de l'entreprise. Sont constituées par les recettes provenant essentiellement des ventes diminuées par les dépenses entraînées par les charges.

➤ Les ressources externes

Les ressources externes peuvent provenir notamment :

- Des augmentations de capital par voie d'apport ;
- Des subventions d'exploitation ;
- Des emprunts.

5. Le besoin de financement d'exploitation

Le besoin de financement trouve son origine dans l'existence initiale de décalages temporels entre les flux d'exploitation (charges/ produits) et les flux monétaires (encaissements/ décaissement).

5.1. Définition du financement d'exploitation (BFE)

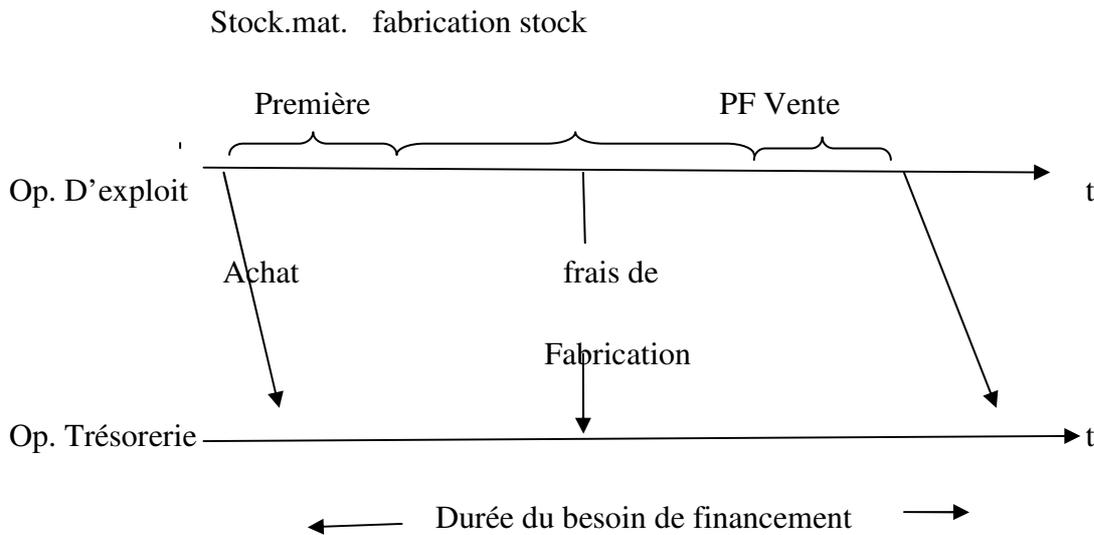
« Le BFE découle de l'existence du cycle d'exploitation. Le bon fonctionnement du cycle d'exploitation exige la détention d'actifs physique (stock) et financiers (créance). Cette détention pendant une certaine durée est nécessaire avant que l'entreprise ne perçoive le résultat final de ses opérations sous forme de paiements monétaires »⁶⁷.

On peut le calculer à partir de la formule suivante :

$$\text{BFE} = \text{Actif circulant d'exploitation} - \text{Passif circulant d'exploitation}$$

⁶⁷H. de la Bruslerie, « Analyse financière, Information financière, et Diagnostic », 3^e édition Dunod, Paris, 2006. P 223

Figure N° 04 : Cycle d'exploitation et opération de trésorerie



Source : H. De la Bruslerie « Analyse financière, Information financière et Diagnostic ».3^e édition Dunod, Paris, P224.

La non-simultanéité des opérations d'exploitation et de mouvement de trésorerie exprime l'existence de délais de paiement associés au crédit-client et au crédit fournisseurs.

La figure N°4 illustre le BFE en prenant l'exemple d'une opération de production-vente. L'axe supérieur identifie les opérations en les plaçant dans le temps ; l'axe inférieur identifier les dates des encaissements/ décaissements.

5.2. Les moyens du financement du cycle d'exploitation

On distingue cinq (5) moyens de financement qui sont expliqués comme suite :

➤ Le financement des besoins liés aux délais de règlements des clients

La durée de crédit consenti aux clients introduit un retard à l'encaissement. Ce délai de paiement est l'expression de pratiques commerciales à l'œuvre dans les différents secteurs économiques. La durée du crédit est un des éléments caractéristiques de la relation entre clients et fournisseurs.

➤ Le fonds de roulement, financement stable

Excédent des ressources stables sur les immobilisations, il résulte de la politique financière de l'entreprise et il est destiné à couvrir le besoin de financement permanent qu'exige l'exploitation.

➤ Le crédit consenti par les fournisseurs

Il s'agit de l'octroi de délais de paiement. Les délais de règlement accordés par les fournisseurs constituent une forme de crédit interentreprises qui permet le financement des stocks immobilisés et d'une partie des délais de paiement accordés aux clients.

➤ Mobilisation de créances

Pour se procurer des liquidités l'entreprise qui a accordés des délais de paiements peut mobiliser ses créances sans attendre leur échéances, (escompte d'effets de commerce ; *Loi DAILLY* ; L'affacturage).

➤ Crédits de trésorerie

C'est une avance d'argent consentie par la banque pour financer des déficits de trésorerie. Ils sont destinés à faire face aux difficultés temporaires de trésorerie :

- découvert bancaire,
- facilité de caisse,
- Crédits relais,
- Crédits de compagne.

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons présenté les différentes formes de crédits d'exploitation et d'investissement .Ces derniers sont destinés a financé des équipements qui génèrent par leur fonctionnement les fonds nécessaires a remboursement des emprunts auprès des banques .Les entreprises quelque soit leurs natures, n'ont pas la capacité d'équilibré entre les encaissements et les décaissements. La trésorerie fluctue tous les jours et enregistre des hauts et des bas au gré des flux générés par les opérations d'exploitation, mais aussi par les investissements.

Nous pouvons affirmer que l'entreprise dispose de diverses sources de financement lui Permettant de faire face a ses besoins permanant de capitaux. Loin d'être arbitraire, le choix d'un tel moyen de financement repose sur un certain nombre de paramètres tel que le cout de la source de financement.

Le financement de l'entreprise n'est pas que le simple décalque en ressources de la structure des emplois de fons effectués dans les cycles d'investissement et d'exploitation. Les flux de financement ne sont pas mécaniquement la contrepartie des précédents, il existe des flux financier autonomes qui sont l'expression de choix volontaires de financement de l'entreprise.

Les cycles d'investissements et d'exploitation doivent être financés. Leur financement consiste à trouver les capitaux nécessaires à ces cycles. A la création de la société ils proviennent des actionnaires et des associés, puis éventuellement les emprunts contractés auprès des banques. En cas de besoin non couverts l'entreprise peut mettre en place un ou plusieurs financements qui se renouvellent. De même, en cas d'excédent de ressources, elle peut procéder à des remboursements ponctuels ou placer le surplus monétaire auprès de tiers financiers.

Introduction

Dans le but de l'élaboration de notre étude nous avons effectué un stage pratique de durée d'un moi au sein de la BNA et plus précisément dans l'agence d'AOKAS.

Le stage à été très bénéfique pour nous du moment que nous avons récolté pas mal de connaissances pour notre vie professionnelle future, y compris l'étude de dossiers qui se fait par le banquier pour décider d'accorder ou non un crédit à son client et les garanties prises (par le banquier) en cas ou il donne un avis favorable à son client.

Ainsi, nous allons faire dans ce chapitre une étude comparative entre deux crédits (le premier concerne l'investissement et le second est consacré pour l'exploitation, depuis le dépôt du dossier du jusqu'à l'établissement final de la demande de crédit et la mise en place de celui-ci. Mais avant de traiter les dossiers des crédits, on va présenter les trois sections qui forment ce chapitre. La première section est consacrée à la présentation de l'organisme d'accueil qui est la banque nationale d'Algérie, la deuxième section comporteras l'étude comparative des deux crédits (investissement et exploitation), la troisième et dernière section seras une comparaison entre quelque points déférents et en communs entre les deux crédits tels que, la constitution de dossiers, les garanties, les risques, le taux d'intérêt.....etc.

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil

Dans cette section, on va présenter l'organisme qui nous à accueillie durant notre stage pratique qui est la banque nationale d'Algérie. De ce fait, on va présenter l'organisation et les services fournis au sein de la banque nationale d'Algérie.

1. Historique

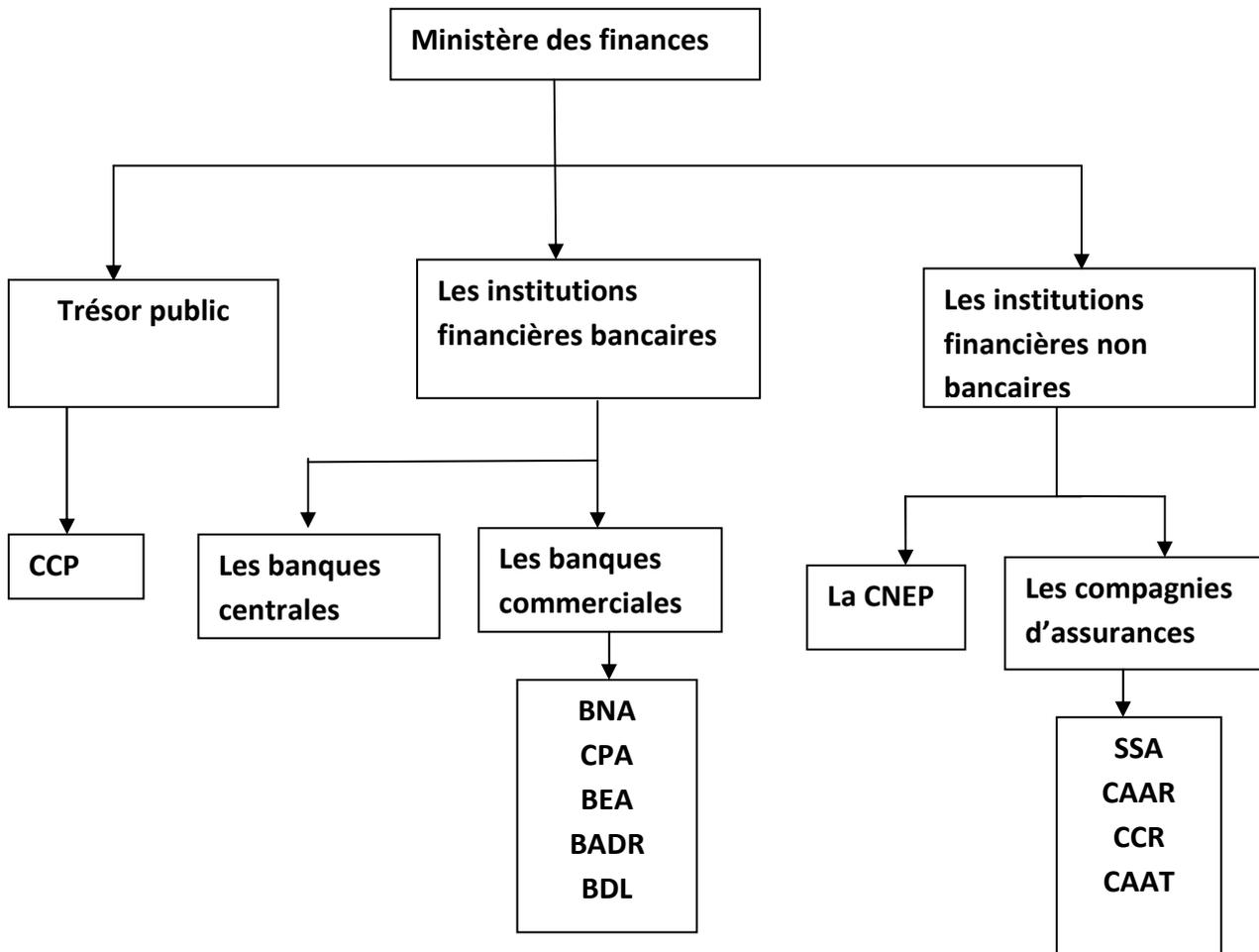
Après i' indépendance de l'Algérie, il existe un réseau bancaire qui refusait de soutenir la politique des pouvoirs publics .En matière de crédit, seules la banque centrale d'Algérie (actuellement banque d'Algérie : BA) et la caisse algérienne de développement (actuellement banque algérienne de développement : BAD) créées respectivement en 1962 et 1963, étaient en place. Pour remédier à cette situation, l'Etat décide, à partir de 1966, de prendre en main de secteur bancaire par la création de trois banques spécialisées, pour le remplacement du réseau bancaire français défaillant :

❖ **Banque nationale d'Algérie(BNA) :** créées par ordonnance en 1966, afin de répondre aux besoins financiers portant des secteurs publics et socialistes.

- ❖ **Banque extérieur d'Algérie(BEA) :** créées par ordonnance du 10 /10/1967, Ayant pour mission, le développent avec l'étranger.
- ❖ **Banque nationale d'Algérie :** la première banque commerciale créée en Algérie sous forme de banque de dépôt. Etait directement placée sous tutelle de l'Etat à travers de ministre des finances jusqu'à la promulgation de la loi 88-11 du 12/01/1988, date à laquelle la BNA devient entité juridique autonome, dotée du statut d'entreprise publique économique (EPE). La BNA a fait l'objet d'un premier plan institutionnel élaboré sur la base des rapports d'évaluation effectués en 1993 et 1995 par des cabinets d'audit internationaux. A partir ces audits la BNA rependant aux règles universellement admise.

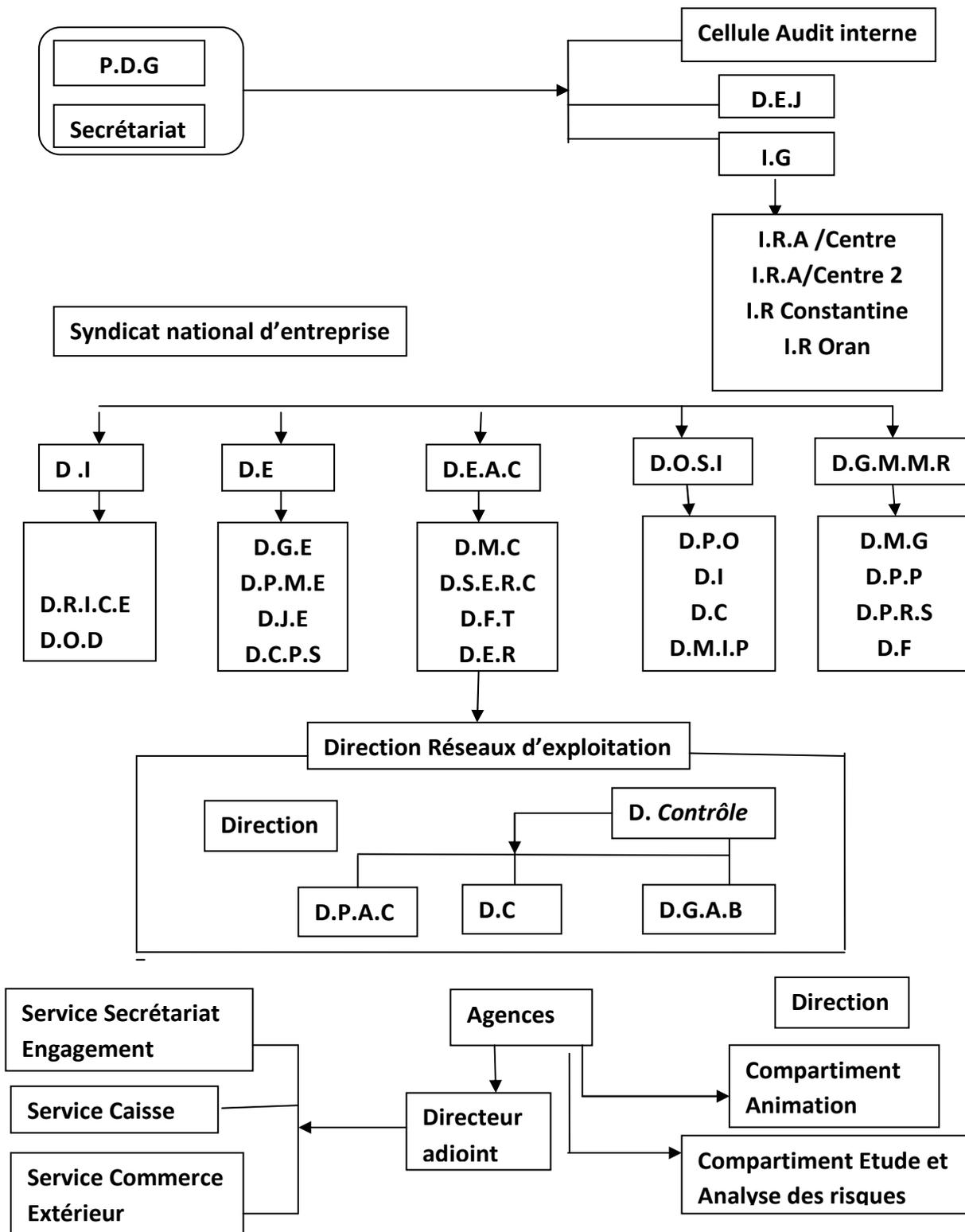
A l'instar des autres banques publiques, la BNA a élaboré un plan stratégique couvrant la période 2001-2005 qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation des banques publiques, il vise principalement le développement de son système informatique, la mise en place des produits monétiques, la réorganisation de son activité financière... etc. La BNA dispose d'un réseau d'exploitation et d'investissement très dense répartir sur l'ensemble du territoire national. Elle compte un vaste réseau de 171 agences, regroupées dans 17 directions régionales d'explosion.

Schéma 2 : Position de la BNA dans le système bancaire algérien.



Source : Le système bancaire algérien ; enjeux et réalité, OPU ; 1995.

Schéma 3 : Organigramme représentatif de la BNA



Source : document de la BNA

2. Présentation de l'agence d'AOKAS (589)

Au préalable, nous jugeons nécessaire de présenter la banque nationale d'Algérie et ce par le biais de l'agence d'AOKAS 589 qui nous a accueilli durant notre stage pratique. L'agence BNA N°589 est une agence de catégorie « C ». Elle a été créée en février 1993 et dont le siège est à Bejaia, au même titre que les autres agences. Elle est classée en deuxième position sur le plan de rentabilité au niveau de réseau d'exploitation. L'agence N°589 doit, par les moyens d'accueil et de traitement dont elle dispose ; être en mesure de satisfaire la clientèle, quel que soit sa nature et son secteur d'activité. Le tableau suivant présente l'organisation de cette agence 589 : l'agence BNA dispose de six (06) services :

Tableau 3 : les services de la BNA 589

Les services	Leurs opérations
Service administratif	-La gestion du personnel. -La gestion des paiements, et des carrières. -La gestion des affaires et des relations de l'agence... etc.
Service engagement	Ce service comprend trois sections : -Section étude et montage des dossiers de crédit. -Section secrétariat. -Section placement.
Service étranger marchandise	-crédit documentaire et remise documentaire. -domiciliation et apurement des dossiers d'importation. -l'ouverture des comptes devises : versement, retraits et virements compte devise. -transfert des statistiques mensuelles destinées à la banque d'Algérie. -allocation touristique.
Service caisse	-Il effectue toute opération comportant un mouvement effectif d'espèces, il est composé de trois guichets : 1. guichet en dinar. 2. guichet devise. 3. guichet portefeuille.
Service central	-Contrôler et vérifier la conformité et régularité des opérations effectuées par le personnel durant la journée.
	-L'orientation de client. -l'assurance de voyageur. -la démarche de clientèle.

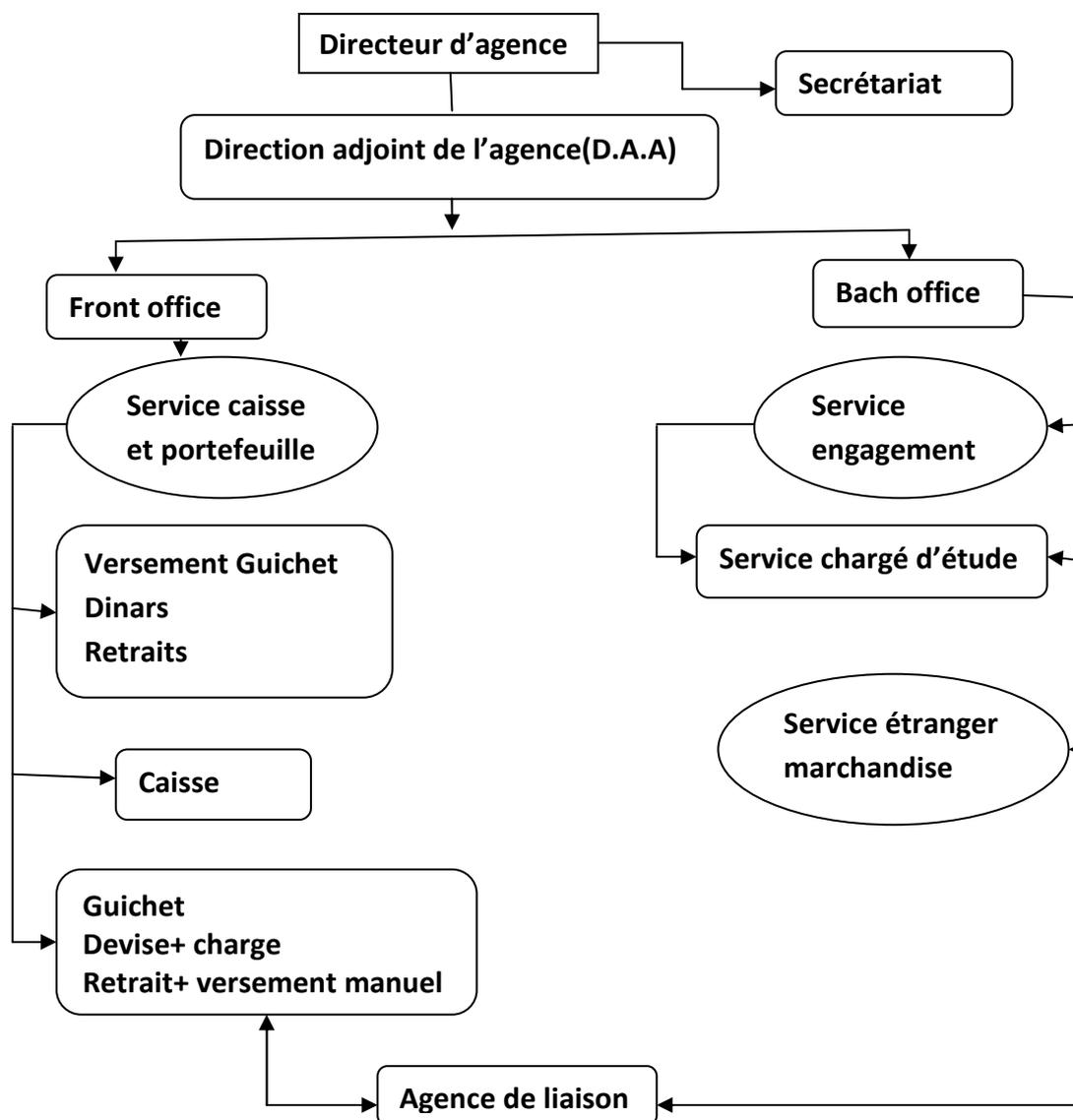
Source : réalisé par nous-mêmes sur la base des documents de la banque.

3. Le rôle de l'agence BNA 589

L'agence joue plusieurs rôles :

- Attirer le maximum de clients pour collecter le maximum de ressources en leur proposant ses différents services.
- Rechercher le maximum de renseignements sur la clientèle qui bénéficie des lignes de crédit pour la limitation des risques que représentent ces opérations ;
- Renseigner les clients avec exactitude sur les états de leurs comptes mais dans les limites des pouvoirs dont ils disposent.

Schéma 4 : Organigramme représentatif de l'agence de la BNA (589)



Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents de l'entreprise.

4. Les produits et les services de la banque nationale d'Alger(BNA)

4.1. Financement des différentes activités

L'agence BNA finance plusieurs secteurs d'activités. On peut citer les secteurs ci-après :

4.1.1. Secteur public : La BNA accorde des crédits traités au niveau d'agences gérées par la direction des grandes entreprises nécessitant des montants dépassant largement les pouvoirs des décisions des agences et des directions régionales.

4.1.2. Secteur privé : L'agence BNA finance le secteur privé, tous types de crédit (à savoir le crédit d'investissement, le crédit d'exploitation et le crédit spécifique).

A ce titre, l'agence BNA d'AOKAS intervient dans un champ d'exploitation allant de Bejaia jusqu'à Jijel, de tous les crédits à l'exception du crédit automobile.

a. Crédit aux ménages : Le seul crédit accordé aux ménages est l'opération d'un PC par loyer. Il s'agit d'un dispositif spécial mis en place par les pouvoirs publics pour approvisionner cinq(05) millions de foyers (familles) de micro-ordinateurs.

Dans ce cadre, l'agence de BNA 589 d'AOKAS sanctionne en l'espace de deux mois quatre-vingt deux(92) dossiers favorable. Par la suite la direction de l'agence a diminué le nombre de dossier purement techniques. Cependant, l'opération est toujours en vigueur au niveau de l'agence. Le crédit immobilier a comme objectif de financement : achat d'un logement neuf, auto construction, extension d'habitation et aménagement de logement.

b. Crédit pour la profession libéral : La profession libérale indique l'ensemble des médecins, notaires, architectes... etc. L'agence BNA 589 intervient dans ce domaine en leur accordant des crédits d'investissement à moyen terme, à titre d'exemple : achat d'équipement de bureau.

c. Crédit liés à l'emploi de jeunes : C'est un dispositif mis en place par les pouvoirs publics pour diminuer le chômage. Le traitement de ce dispositif a un caractère spécifique. Il s'agit d'un financement triangulaire :

- L'ANSEJ ;
- La CNAC ;
- L'ANGEM.

Ce crédit se fait à titre individuelle ou collectif.

4.2. Les comptes de la BNA

La BNA a plusieurs comptes qui la compose et qui sont expliquer comme suite :

- **Le compte chèque :** Il ouvert à la clientèle des particuliers et plus généralement aux personnes physiques ou morales non commerçants. Il enregistre les opérations de versement et de retrait.
- **Le compte courant :** Il est ouvert habituellement aux personnes physiques ou morales commerçantes ou industrielles, pour les besoin de leur activité.
- **Le compte livret d'épargne banque :** Ce compte cumule les avantages du compte à vue et de compte à terme, car les dépôts qui sont effectués peuvent être retirés à tout moment il est rémunérés (ce qui caractérise le compte à terme).
- **Le compte bon de caisse :** Il permet à l'épargnant de mettre à la disposition de la banque des ressources stables.
- **Le compte de dépôts à terme (DAT) :** Le dépôt à terme est une opération s'engagement à laisser la disposition de la banque une certaine somme pendant un délai déterminé qui ne doit pas être inférieur à trois mois.
- **Le compte étranger en dinar convertible (CEDAC) :** Compte ouvert aux toutes personnes physiques ou morales de nationalité étrangère.
- **Le compte devise personne moral :** Compte ouvert aux toutes personnes morales de droit algérien.
- **Le compte devise commerçant :** Compte ouvert au nom d'une personne physique ou morale exerçant les activités du commerce (exportation et importation).
- **Le compte de devise personne physique :** Compte ouvert au nom d'une personne physique de droit algérien.

**Section 02 : l'étude d'un crédit d'investissement et d'un crédit d'exploitation à la
BNA AOKAS**

On s'appuyant sur une étude d'un cas de dossier qui concerne l'investissement, et un autre cas concernant un dossier d'exploitation, on vas présenter les étapes préalables du dépôt de la demande de crédit jus qu'a la décision de la BNA, et durant cette étude, on parviendras à détecté les étapes et les modes de calcules déferont entre les deux crédits.

Cette étude porte sur une prise de connaissance générale de l'entreprise (structure de la capitale, activité, situation de l'entreprise vis-à-vis de la banque) sur l'analyse de la demande formulée, et sur l'analyse de la situation financière de l'entreprise.

1. Etude d'un dossier d'investissement

On va présenter les étapes préalables pour accepter ou rejeter un projet d'investissement, en s'appuyant sur une étude d'un cas de dossier qui concerne l'investissement. Cette étude se base sur les 5 années prévisionnelles de ses futures réalisations et l'étude technico- économique du projet qu'elle souhaite réaliser et qui concerne le crédit demandé.

1.1. Présentation des projets

Avant d'entamer l'étude du projet, une présentation de l'entreprise et de toutes ses coordonnées est nécessaires ainsi que l'objectif qui a poussé l'entreprise à demander un crédit d'investissement.

1.1.1. Etude appréciation de la demande de crédit

- Nom ou raison sociale : SNC
- Forme juridique : affaire collective
- Date de création : 07/11/2005;
- Capital social : 5 100 000.00 DA ;
- Gérant associé : Aissani Djamel.
- Activités : EGTPH ;
- Matricule fiscale : 000506221051951 ;
- Article d'imposition : 06221082055 ;
- RCN° : 06/00-05 /B /0185034 DU 07/11/2005 ;
- **Historique de l'évolution du capital :**

Tableau 04 : L'évolution du capital

Date	Montant	Nature
07/11/2005	100 000.00 DA	Capital à l'origine en numéraire
24/05/2016	1 081 475,00 DA	en numéraire
16/04/2017	5 100 000,00 DA	En numéraire

Source : document de la BAN.

1.1.2. Besoin de l'entreprise ou moyens nécessaires pour exercer son activité

- Immobilisation Corporelle et incorporelle. : Auto-bétonnière et une pelle sur roue à acquérir, estimés à DA 27 899 501.52 en HT
- Immobilisations financières :
- Intensité du capital, Investissement. :
- Actifs circulants : 42 946 391,00DA
- Créances commerciales : 4 876 149,00 DA
- Autres créances : 15 148 981,00 DA
- Disponibilités : 8 464 365,00 DA

1.1.3. Ressources de l'entreprise

- Capitaux propres : 5 100 000.00 DA
- Prov. p/ risques et charges :
- Endettement structurel : 24 885 700,00 DA

1.2. Dossier de crédit d'investissement

1.2.1. Visions et axes stratégiques de développement de l'entreprise

▪ Développement :

Le présent projet rentre dans le cadre d'extension des investissements l'entreprise.

Le promoteur projette d'acquérir une Pelle sur roue et une Auto-bétonnière.

- **Objectifs stratégiques:** offrir une meilleure prestation dans son secteur d'activité et attirer davantage de clientèle.
- **Planification à moyen terme :**

Sur les quatre années à venir, l'entreprise se consacrera pleinement à la rentabilisation de son projet et au remboursement de crédit bancaire.

- **Objet et justification de l'investissement :** l'investissement consiste en l'extension des investissements l'entreprise par l'acquisition d'une Pelle sur roue et d'une Auto-bétonnière.

1.2.2. Présentation chiffrée du projet d'investissement

Tableau 05: chiffré des équipements

Désignation	Valeur KDA	Observation
- Pelle sur roue	18 807	
-Auto-bétonnière	9 093	
Agencements, Aménagements	--	
Total	27 899	

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données da la BNA.

Tableau 06 : Evaluation du coût global de l'investissement

Liste détaillée	Valeur KDA	Valeur Devise	CV/DA	Valeur globale	Observations
Terrain					
Bâtiments					
Aménagements					
Equipements	27 899			27 899	
Augmentation du BFR					
Total	27 899			27 899	

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

1.2.3. Le Financement, les projections financières et la rentabilité économique :

Tableau 07 : Schéma de financement envisagé

Nature du financement	Montant en KDA	Pourcentage
1 - Autofinancement :		
CAF	--	
Apports en nature	--	
Total Autofinancement	11 160	40 %
2 - Emprunts sollicités	16 739	60 %
Total 1+2	27 899	100 %

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

1.2.3.1. Eléments constitutifs du plan de financement :

- **Le tableau d'amortissement du crédit d'investissement**
 - Le mode de l'amortissement : Amortissement constant
 - Durée 05ans +1ans différé
 - Taux 5.25%, TVA17%

Tableau 08 : L'amortissement du crédit d'investissement

Année	Cap début année	M	I	TVA	Annuité (a)	Restant du
N	16 739 700	-	878 834,25	149 402	1 028 236,25	16 739 700
N+1	16 739 700	4 184 925	878 834,25	149 402	5 213 161,25	12 554 775
N+2	12 554 775	4 184 925	659 125,68	112 051,36	4 956 102,04	8 369 850
N+3	8 369 850	4 184 925	439 417,12	74 700,91	4 699 043,03	4 184 925
N+4	4 184 925	4 184 925	219 708,56	37 350,45	4 441 984,01	0
Total						

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

$$M = \text{Cap début} / N.$$

$$I = \text{Cap début} * i.$$

$$TVA = I * 17\%.$$

$$\text{Restant du} = \text{Cap début année} - M.$$

$$\text{Annuité}(a) = M + I + TVA.$$

Le montant restant du de la Fin de l'année sera le capital du début l'année suivant.

- **Le tableau d'amortissement des investissements à acquérir**
 - Le mode de l'amortissement : Amortissement constant

- Durée 05ans
- Taux 5.25%, TVA 17%.

Tableau 09 : L'amortissement des investissements à acquérir

Année	Cap début année	M	I	TVA	Annuité (a)	Restant du
N	16 739 700	3 347 940	878 834,25	149 402	4 376 176	13 391 760
N+1	13 391 760	3 347 940	703 067,4	119 521	4 170 529	10 043 820
N+2	10 043 820	3 347 940	527 300,55	89 641	3 964 882	6 695 880
N+3	6 695 880	3 347 940	351 533,7	59 761	3 759 234	3 347 940
N+4	3 347 940	3 347 940	175 766,85	29 880	3 553 587	0
Total					19 824 408	

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

- **La projection à 5 ans (TCR et Bilans)**

Le compte de résultat prévisionnel : Après avoir estimé l'ensemble des rubriques de charges et de produit relatifs aux équipements nous arrivons à l'établissement du compte de résultats prévisionnels pour les cinq années d'activité est le suivant :

Tableau 10 : La projection à 5 ans (TCR et Bilans)

Désignation des comptes	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Marge brute	0	0	0	0	0
Production vendue	218 292 467,00	261 950 960,00	314 341 152,00	377 209 383,00	452 651 260,00
Matières et fournitures consommées	163 719 350,00	196 463 220,00	235 755 864,00	282 907 037,00	339 488 445,00
Services	3 079 571,00	3 387 528,00	3 726 281,00	4 098 909,00	4 508 800,00
Valeur ajoutée	51 493 546,00	62 100 212,00	74 859 007,00	90 203 437,00	108 654 015,00
Frais du personnel	10 914 632,00	13 097 548,00	15 717 057,00	18 860 469,00	22 632 562,00
Impôts et taxes	4 365 849,00	5 239 019,00	6 286 823,00	7 544 188,00	9 053 025,00
Frais financiers	878 834,00	703 067,00	527 301,00	351 534,00	175 767,00
Frais divers	2 536 127,00	2 282 514,00	2 054 263,00	1 848 837,00	1 663 953,00
Dotations aux amortiss et prov.	5 904 663,00	5 904 663,00	5 904 663,00	5 904 663,00	5 904 663,00
Résultat d'exploitation	24 600 105	27 226 811	30 490 107	34 509 691	39 429 970
Résultat hors exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	15 004 081,00	18 994 057,00	23 741 807,00	29 404 230,00	36 169 379,00
Résultat net de l'exercice	15 004 073,00	18 994 057,00	23 741 806,00	29 404 229,00	36 169 379,00

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

• Les soldes intermédiaires de gestion(SIG)

Les soldes intermédiaires de gestion permettent de dégager des indicateurs de marges prenant en considération les produits et les charges en fonction de leur destination successive.

Tableau 11 : Projection des SIG

Désignation des comptes	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Ventes de marchandises					
Production vendue	218 292 467,00	261 950 960,00	314 341 152,00	377 209 383,00	452 651 260,00
= Chiffre d'affaires	218 292 467,00	261 950 960,00	314 341 152,00	377 209 383,00	452 651 260,00
Valeur ajoutée	51 493 546,00	62 100 212,00	74 859 007,00	90 203 437,00	108 654 015,00
E.B.E.	36 213 065,00	43 763 645,00	52 855 127,00	63 798 780,00	76 968 428,00
Résultat d'exploitation	30 008 154,00	37 988 114,00	47 483 613,00	58 808 459,00	72 338 758,00
Résultat hors exploitation	-	-	-	-	-
Résultat brut d'exploitation	30 008 154,00	37 988 114,00	47 483 613,00	58 808 459,00	72 338 758,00
Impôts sur les bénéfices	15 004 077,00	18 994 057,00	23 741 806,50	29 404 229,50	36 169 379,00
Résultat net de l'exercice	15 004 077,00	18 994 057,00	23 741 806,50	29 404 229,50	36 169 379,00

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

• Le bilan comptable

Le bilan comptable est établi conformément à la présentation des imprimés fiscaux. Il s'agit par conséquent, de retravailler sa présentation si l'on désire effectuer une analyse fonctionnelle qui met bien en évidence les ressources et les emplois de l'entreprise.

Tableau 12: Le bilan comptable(les emplois)

EMPLOIS (ACTIF)	N	N+1	N+2	N+3	N+4
équipement sociaux	56 386 439,00	56 386 439,00	56 386 439,00	56 386 439,00	56 386 439,00
résorption					
amortissement	20 502 221,00	26 406 884,00	32 311 547,00	36 319 001,00	38 679 463,00
investissement net	35 884 218,00	29 979 555,00	24 074 892,00	20 067 438,00	17 706 976,00
provision sur stock	14 456 896,00	11 565 517,00	9 252 413,00	7 401 931,00	5 921 545,00
total stock	14 456 896,00	11 565 517,00	9 252 413,00	7 401 931,00	5 921 545,00
avances d'exploitation	4 876 149,00	5 851 379,00	6 143 948,00	7 987 132,00	6 389 706,00
avance sur client	15 148 981,00	18 178 778,00	19 996 659,00	21 996 322,00	22 436 248,00
disponible	8 464 365,00	4 820 492,00	4 518 841,00	4 501 527,00	6 811 327,00
total créances	28 489 495,00	28 850 649,00	30 659 448,00	34 484 981,00	35 637 281,00
Total actif	78 830 609,00	70 395 721,00	63 986 753,00	61 954 350,00	59 265 802,00

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA

Tableau 13 : bilan comptable (les ressources)

RESSOURCES (passif)	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Fond d'exploitant	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00
total fond propre	5 100 000,00				
crédit bancaire	24 885 700,00	16 627 775,00	8 369 850,00	4 184 925,00	0,00
Dettes fournisseurs	26 625 356,00	21 300 285,00	17 040 228,00	11 928 159,00	4 771 264,00
détention pour comptes	4 365 849,00	5 239 019,00	6 286 823,00	7 544 188,00	9 053 025,00
compte courant					
dettes d'exploitation	2 849 623,00	3 134 585,00	3 448 044,00	3 792 848,00	4 172 133,00
total dettes	58 726 528,00	46 301 664,00	35 144 945,00	27 450 120,00	17 996 422,00
résultat de l'exercice	15 004 073,00	18 994 057,00	23 741 806,00	29 404 229,00	36 169 379,00
TOTAL PASSIF	78 830 601,00	70 395 721,00	63 986 751,00	61 954 349,00	59 265 801,00

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

- **Le calcul de la capacité d'autofinancement.**

La CAF représente la capacité potentielle d'autofinancement dégagée par l'exploitation de l'entreprise durant un exercice.

Tableau 14: Evolution prévisionnelle de la CAF.

Désignation	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Résultat net de l'exercice	15 004 081,00	18 994 057,00	23 741 807,00	29 404 230,00	36 169 379,00
+ Dotation aux amortissements et provisions	5 904 663,00	5 904 663,00	5 904 663,00	4 007 454,00	2 360 462,00
- Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
+ Valeur comptable des investissements cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capacité d'autofinancement	20 908 744,00	24 898 720,00	29 646 470,00	33 411 684,00	38 529 841,00

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

Commentaire

La CAF prévisionnelle de cette entreprise enregistre des variations positives d'une année à une autre, soit des augmentations relativement importantes.

- La structure financière

La structure financière permet d'évaluer la proposition des dettes et financiers et des capitaux propres. L'étude de la structure financière d'une entreprise consiste à comprendre les emplois d'une entreprise et leur mode de financement (Ressource).

Tableau 15 :L'analyse de l'évolution prévisionnelle de la structure financière

Désignation	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
A. Ressources stables						
Capacité d'autofinancement		20 908 744	24 898 720	29 646 470	33 411 684	38 529 841
Cession ou réduction de l'actif immobilisé						
Augment° du capital en numéraire	0					
Augment° des quasi-fonds propres à LMT	0					
Augment° des dettes structurelles à + 1 an	0					
Cession d'immobilisations financières						
Total Ressources (A)	0	20 908 744	24 898 720	29 646 470	33 411 684	38 529 841
B. Emplois durables						
Distribution de dividendes						
Acquisition d'actif immobilisé	35 884 218					
Rembours. des dettes + 1 an		4 184 925	4 184 925	4 184 925	4 184 925	4 184 925
Remboursement des ressources propres						
Total des emplois (B)	35 884 218	4 184 925				
C. Variation du fonds de roulement (= A - B)	-	16 723 819	20 713 795	25 461 545	29 226 759	34 344 916
Var. du BFR d'exploitation (Stock+Réalis-Frs)		0	0	0	0	0
Var. du BFR hors exploitation						
D. Variation du BFR			1 275 560	585 690	17 447 933	-12 000 128
E. Variation de la Trésorerie (= C-D)		16 723 819	19 438 235	24 875 855	11 778 826	46 345 044

Fonds de roulement net global en fin de période	--	4 005 563	5 642 277	8 036 764	13 521 717	18 462 403
Besoin en fonds de roulement en fin de période	--	-19 383 932	-18 108 372	-17 522 682	-74 749	-12 074 877
Trésorerie nette en fin de période	--	23 389 495	23 750 649	25 559 446	13 596 466	30 537 280

Source : réalisé par nous-mêmes sur la base des documents de la BNA.

Commentaire

L'activité dégagera des FR positifs durant les cinq années d'investissement, lesquels permettront de couvrir les BFR et par conséquent dégageront des trésoreries annuelles positives, comme le montre le tableau ci-dessus.

- **Calcul des ratios**

Tableau 16 : Les Ratios de structure et d'endettement

Désignations (ratios)	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Ressource Propres	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000
Total du Bilan (Passif)	78 836 601	70 395 721	63 986 751	61 954 349	59 265 801
Ratio de Solvabilité (Ressources Propres/Total du Bilan)	6%	7%	8%	8%	9%
Ressource Propres	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000
Capitaux permanents	29 985 700	21 727 775	13 469 850	9 284 925	5 100 000
Ressources propres/capitaux permanents	17%	23%	38%	55%	100%
Capitaux permanents	29 985 700	21 727 775	13 469 850	9 284 925	5 100 000
Total du Bilan	78 836 601	70 395 721	63 986 751	61 954 349	59 265 801
Capitaux Permanents/Total du Bilan	38%	30,87%	21,05%	14,99%	9%
Dette moyen et long terme(DMLT)	4 184 925	4 184 925	4 184 925	4 184 925	4 184 925
CAF	20 908 744	24 898 720	29 646 470	33 411 684	38 529 841
capacité de remboursement	0,20015191	0,16807792	0,14116099	0,12525334	0,10861516

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

Commentaire

Les ressources propres représentent 6% du total de bilan à la première année prévisionnelle et atteindra 9% à la cinquième année, renseignant ainsi, de la solvabilité consistante de cette affaire.

La solvabilité de l'affaire est très appréciable d'après les chiffres prévisionnels. Aussi, l'autonomie financière de l'entreprise s'élève en moyenne pour les cinq années d'étude, à 9%.

Le rapport entre les capitaux permanents et le total du bilan, qui est de 23% en moyenne pour les cinq années prévisionnelles, nous amène à dire que l'entreprise est stable et qu'elle jouit d'une solide assise financière.

1.2.3.2. Evaluation financière du projet d'investissement

Durant cette étape, nous allons évaluer le projet par l'application de plusieurs critères qui vont nous permettre d'apporter un jugement sur le degré de rentabilité de ce projet.

- **Plan de financement à moyen terme**

Tableau17 : Emploi et ressource

Libellé	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Emploi						
Valeur incorporelle						
Equipement de production	35 884 218					
Augmentation	0					
Augmentation du FR		0	1 636 714	2 394 487	5 484 953	4 940 686
Remboursement emprunts nouveau	0	4 184 925	4 184 925	4 184 925	4 184 925	4 184 925
Totale emploi	35 884 218	4 184 925	5 821 639	6 579 412	9 669 878	9 125 611
Ressource						
CAF						
Fonde propres	11 159 802					
Emprunt bancaire	16 739 700					
VRI						0
MBA						
		20 908 744	24 898 720	29 646 470	33 411 684	38 529 841
Total des ressources	27 899 502	20 908 744	24 898 720	29 646 470	33 411 684	38 529 841
Solde Flux trésorerie	-7 984 716	16 723 819	19 077 081	23 067 058	23 741 806	29 404 230
Solde Cumulés	-7 984 716	8 739 103	27 816 184	50 883 242	74 625 048	104 029 278

Source : réalisé par nous-mêmes sur la base des documents de la BNA.

- **Actualisation des Flux**

Le taux d'actualisation que nous retiendrons est de 10%.

Tableau 18 : Les flux d'après actualisation

Année	Flux de Trésorerie	Coefficient	Flux actualisé	Flux cumul
N	8 739 103	$(1,1)^{-1}$	7 944 639	7 944 639
N+1	27 816 184	$(1,1)^{-2}$	22 988 582	30 933 220
N+2	50 883 242	$(1,1)^{-3}$	38 229 332	69 162 554
N+3	74 625 048	$(1,1)^{-4}$	50 969 912	120 132 466
N+4	104 029 278	$(1,1)^{-5}$	64 593 997	184 726 463
Total	184 726 463			

Source : réalisé par nous-mêmes sur la base des documents de la BNA.

- **Détermination de la valeur actuelle nette(VAN)**

$$VAN = \sum CFact - Investissement$$

$$VAN = 184\,726\,463 - 16\,739\,700$$

$$VAN = 167\,986\,763 \text{ DA}$$

Commentaire

La VAN est supérieure à zéro ($VAN > 0$) donc elle est positive ce qui signifie que le projet d'investissement de l'entreprise est rentable.

- **Détermination de l'indice de profitabilité(IP)**

Nous pouvons également déterminer l'IP comme suit :

$$IP = \sum CFact / Investissement$$

$$IP = 184\,726\,463 / 16\,739\,700$$

$$IP = 11,03 > 0$$

Commentaire

Selon l'indice de profitabilité qui est supérieur à 1, le projet que l'entreprise compte réaliser est rentable du moment où les résultats attestent que chaque dinar investi dans ce projet rapportera 10.03 DA.

- **Le délai de récupération actualisé(DRA)**

Ce critère permet de savoir en combien d'années ou de périodes le capital investi sera remboursé ou bien récupéré. Son calcul est le suivant :

$$DR = \text{année de cumul inférieur} + (\text{investissement initial} - \text{cumul inférieur}) / (\text{cumul supérieur} - \text{cumul inférieur}).$$

$$\text{DRA} = 1 + (2-1) * (7944639 - 16739700) / (7944639 - 30933220)$$

$$\text{DRA} = 1,382$$

On obtient : **DR** = 1,382 Soit, 1ans, 4 mois et 17 jours.

Commentaire

Donc le projet n'est pas risqué et le résultat du (DR) est favorable et acceptable, puisqu'il n'y a pas de rivalité entre projet.

1.2.4. La décision de la banque

A cet effet et compte tenu de la rentabilité prévisionnelle du projet, nous émettons un avis favorable pour la mise en place d'un Crédit à moyen terme détaillé comme suit :

- CMT de 16 739 KDA, soit 60% du montant du projet ;
- Duré du crédit : 05 ans dont 1 an de différé ;
- Taux d'intérêt : 5,25% annuel
- Modalité de remboursement : annuelle

2. Etude d'un dossier d'exploitation

On va présenter les étapes préalables pour accepter ou rejeter un projet d'exploitation, en s'appuyant sur une étude d'un cas de dossier qui concerne l'exploitation. Cette étude se base sur les 3 dernières années de ses réalisations présentées dans le plan de charge du client.

2.1 Présentation du projet

Avant d'accéder à l'étude du projet on doit d'abor faire une présentation de toutes les coordonnées de l'entreprise et l'objectif de la demande de crédit qui sont présenté comme suite :

2.1.1. Coordonnées du demandeur :

- Nom ou raison sociale : SNC
- Forme juridique : affaire collective
- Date de création : 07/11/2005;
- Capitale sociale : 5 100 000.00 DA ;
- Gérant associé : Aissani Djamel.
- Activités : EGTPH ;
- Fonds propres : 7 330 022,00 DA.

- Date d'entrée en relation : 14/11/2015.
- Date de la 1^{ère} demande de crédit : 20/12/2005.

Tableau19: Situation actuelle du dossier

Nature des crédits	Engagements : 30/11/2016	au	Autorisations KDA	Echéance
CMT (Encours)	8 416		8 416	31 /07/2020
ADM/ASF	7 400		10 000	31/12/2018
Découvert	0.00		2 428	31/12/2018
CRA (M25%)	0.00		7 200	31/12/2018
CBE/CG (M25%)	870		5000	31/12/2018
Total	9 286		33 044	

Source : document da la BNA.

➤ **Faits saillants du dossier**

Il s'agit d'une entreprise créée dans le cadre du dispositif ANSEJ, grâce au soutien de notre banque qui lui a accordé des crédits d'investissement et d'exploitation et surtout au savoir-faire de son animateur en l'occurrence MR SIDI Ali universitaire de formation (ingénieur hydraulique de l'institut de Blida), cette société ne cesse d'évoluer et d'accroître d'une année à une autre, en regard aux chiffres d'affaire réalisés et à la qualification de l'entreprise (catégorie travaux hydraulique).

Le plan de charge de cette entreprise est très important, composé de sept (07) marchés totalisant un montant de 349 861 475.74 DA, réalisé à 37.6%, soit 131 569 008.34 DA et encaissé à 15.84%, soit 55 441 804.83 DA.

Le plan de financement présenté par cette relation affiche des besoins en pointe de 34 307 KDA au mois d'octobre 2018.

Cette relation est à jour vis-à-vis de l'administration fiscale et parafiscale.

➤ **Appréciation globale de la relation par le directeur de l'agence**

- **Aptitude et professionnalisme du ou des promoteurs :** Les mouvements confiés sont continuellement en croissance depuis 2010.
- **Positionnement de l'affaire sur son marché et son plan de charge ou carnet de commande :** Important plan de charge.
- **Qualité de la relation avec la banque :** Très bonne relation d'engagements.
- **Qualité de la relation avec les tiers et réputation sur la place :** Bonne relation

- **Respect des engagements et réactivité face aux incidents :** Relation ayant toujours respectée ses engagements
- **Toute information pouvant impacter positivement ou négativement le risque de crédit :**

Afin de faire face à l'important plan de charge actuel et à venir et à l'extension des investissements de mon entreprise, MR (gérant et associé de la société), nous sollicitons pour l'extension des lignes de crédit d'exploitation comme suit :

- Découvert : 4 000 000.00 DA ;
- Avance sur factures : 35 000 000.00 DA ;
- CBE (M25%) : 4 000 000.00 DA ;
- Caution de soumission : 2 000 000.00 DA.

Compte tenu de l'ancienneté de cette relation, qui a toujours respectée ses engagements vis-à-vis de notre banque et afin de permettre à cette entreprise de se développer et de réaliser le plan de charge actuel et de prétendre à des soumissions pour des marchés de grande envergure, soit local ou national, nous accédons favorablement à la demande du client, comme suit :

- Découvert : 2 600 000.00 DA, soit 15 jours du chiffre d'affaires confiés en 2017 ;
- ADM/ASF : 35 000 000.00 DA, soit 16% du montant reste à réaliser et 11.88% du montant reste à réaliser et reste à encaisser.
- CBE (M25%) : 4 000 000.00 DA ;
- Caution de soumission sans marge : 2 000 000.00 DA ;

2.2. Analyse et évaluation financière du projet

Cette partie fera l'objet d'étude d'un cas sur l'opération d'octroi de crédit d'exploitation qui sera scindée aux étapes suivantes :

2.2.1. Elaboration des bilans financiers des années 2016-2017-2018 de la SNC

Après une analyse approfondie des bilans financiers et des bilans condensés de SNC, nous avons relevé les différents points suivants :

- **Présentation des Bilans financiers**

Tableau 20: Actif des bilans financiers 2016,2017et 2018.

Actif			
Libellés	2016	2017	2018
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	15 479 637	12 279 595	17 104 168
Immobilisations en cours			
Immobilisations financières			
Prêts	778 713	716 388	630 906
Total actif immobilisé	16 258 350	12 995 983	17 735 074
Valeurs d'exploitations			
Stocks et en cours		810 515	3 824 252
Total valeurs d'exploitation	0	810 515	3 824 252
Valeurs réalisables			
Client et compte rattachés	41 694 910	54 306 968	43 733 200
Créances	66 027	660 990	660 990
Autre débiteurs	267 134	217 300	0
Impôt	358 183	377 919	918 331
Total valeurs réalisables	42 386 254	55 563 177	45 312 521
Valeurs disponibles			
Disponibilité	943 198	46 211	11 413 475
Placement et autre actifs financiers courants			
Total valeurs disponibles	943 198	46 211	11 413 475
Total actifs circulants	43 329 452	56 419 903	60 550 248
Total général actifs	59 587 802	69 415 886	78 285 322

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

Tableau 21: Passif des bilans financiers 2016,2017 et 2018.

Passif			
Libellés	2016	2017	2018
Capitaux propres			
Capital émis	5 100 000	5 100 000	5 100 000
Primes et réserves			
Résultat net	1 614 636	2 230 022	2 391 333
Total capitaux propres	6 714 636	7 330 022	9 721 355
DLMT			
Emprunts et dettes financières	29 576 299	28 210 699	32 252 367
Provisions et produits constatés d'avances			
Total DLMT	29 576 299	28 210 699	32 252 367
Dettes à court terme			
Fournisseurs et comptes rattachés	756 182	1 559 491	11 724 624
Impôts	6 100 969	7 871 028	7 130 586
Autres dettes courantes	10 758 138	22 336 937	15 214 069
Total dettes à court terme	17 615 289	31 767 456	34 069 279
Trésorier Passif	5 681 577	2 107 708	2 242 321
Total général passif	59 587 801	69 415 885	78 285 322

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

2.2.2. Analyse de l'équilibre financier

La situation financière de l'entreprise est définie par sa capacité à maintenir le degré de liquidité pour assurer sa solvabilité.

- **Le fond de roulement (FR)**

Tableau 22: Calcul du fond de roulement net

Désignation	2016	2017	2018
Actif circulant	43 329 452	56 419 903	60 550 248
Dettes à courts terme	23 296 865	33 875 164	36 311 600
FRNG	20 032 587	22 544 739	24 238 648

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

- **Le besoin en fond de roulement (BFR)**

Tableau 23: Calcul du besoin en fond de roulement net

Désignation	2016	2017	2018
Actif circulant	42 386 254	56 373 692	49 136 773
Passif circulant	17 615 289	31 767 456	34 069 279
BFR	24 770 965	24 606 236	15 067 494

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

- **La trésorerie (TR)**

Tableau 24: Calcul de la trésorerie nette

Désignation	2016	2017	2018
FRNG	20 032 587	22 544 739	24 238 648
BFR	24 770 965	24 606 236	15 067 494
TR	-4 738 378	-2 061 497	9 171 154

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA

Commentaire

Après avoir calculé la trésorerie du projet d'exploitation en constate des résultats négatifs pour les 2 années, c'est-à-dire des creux dans sa trésorerie et de la en peut déduire que l'entreprise a réellement besoin d'un crédit d'investissement. Comme il est illustré dans le tableau ci-dessus.

2.2.3. Analyse du compte de résultat (TCR) :

Deux autres outils principaux nous permettent d'analyser l'activité de l'entreprise : les soldes intermédiaires de gestion (SIG), et les ratios.

- **Les soldes intermédiaires de gestion(SIG)**

Les SIG est sont calculés à partir du compte de résultat. Quelques indicateurs sont retenus ici afin d'étudier les dispositions sur les trois exercices à savoir, 2016,2017 et 2018.

Tableau 25: Les soldes intermédiaires de gestion

Produits / Charges	2016	2017	2018
Ventes de marchandises Production vendue produit Rebais, Remises, Ristournes accordés	37 592 600	55 577 572	43 778 708 33 141
Chiffre d’Affaire	37 592 600	55 577 572	43 811 849
Production stocké			18 534 454
Production de l’exercice	37 592 600	55 577 572	62 346 303
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	30 153 896	44 014 123	49 878 309
Valeur ajoutée d’exploitation	7 438 704	11 563 449	12 467 994
+Subventions d’exploitation -Charges de personnel -Impôts et taxes et versements assimilés	2 883 827 234 989	4 488 316 800 601	6 056 298 863 582
Excédent brut d’exploitation	4 319 888	6 274 532	5 548 114
+Autres produits et autre charge opérationnelles -Dotations aux amortissements et aux provisions +Reprise sur perte de valeur et provision	397 975 3 103 226	80 595 3 544 201	26 076 2 864 128
Résultat opérationnel	1 614 637	2 810 926	2 657 910
+Produits financiers -Charges financières		580 904	266 580
Résultat courant avant impôts	0	2 230 022	2 391 330
-Impôts exigibles sur résultat ordinaires +Impôts différés (variations) sur résultat ordinaires	0	0	0
Total des produits des activités ordinaires Total des charges des activités ordinaires			
Résultat net des activités ordinaires	1 614 637	2 230 022	2 391 330

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BNA.

2.3..La décision de la banque

Vus que toutes les conditions sont disponible, la BNA à donné un avis favorable pour la mise en place du crédit d’exploitation qui est à cour terme comme suit :

- Découvert : 4 000 000 DA avec un taux de 8% ;
- Avance sur factures : 35 000 000 DA avec un taux de 7.5% ;
- CBE (M 25%) : 4 000 000 DA avec un taux de 2.5% ;

- Caution de soumission : 2 000 000 DA avec un taux de 2.5% ;
- Duré du crédit : 1 an ;
- Modalité de remboursement : semestrielles.

Section 03 : La comparaison entre l'investissement et l'exploitation au sein de la BNA

Cette section sera consacrée à présenter et à expliquer des points en communs et différents entre les deux crédits d'investissement et d'exploitation. Ces points de base d'un crédit sont presque éternels, mais en les détaillant plus on trouvera les différences. A titre d'exemple : on a la constitution de dossier de demande de crédit qu'on a comparé par rapport au nombre de pièces des deux dossiers et par la nature des pièces, les autres points seront détaillés pour les deux dossiers.

1. Comparaison entre constitution de dossier de demande de crédits d'investissement et d'exploitation

La demande d'un crédit auprès d'une banque, nécessite la réunion d'un ensemble de pièces concernant le demandeur de crédit qui forme un dossier. Quand on a comparé par nombre de pièces et par nature de ses dernières entre les deux crédits (investissement et exploitation), les dossiers à fournir lors de la demande de crédit d'investissement ou d'exploitation sont donnés comme illustré dans le tableau 26.

Tableau 26 : La constitution de dossier de demande de crédit.

Dossier de crédit investissement	Dossier de crédit exploitation
1- demande signée par le client incluant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ La nature des concours sollicités ➤ Leurs montants ➤ Leurs durées ➤ Leurs objectifs ➤ Les modalités de leurs remboursements 	1-demande signée par le client incluant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ La nature des concours sollicités ➤ Leurs montants ➤ Leurs durées ➤ Leurs objectifs ➤ Les modalités de leurs remboursements
2- statuts juridiques (personne morales)	2-statuts juridiques (personne morales)
3-CV de dirigeants+copies des pièces d'identités	3-CV des dirigeants + copie des pièces d'identités
4-Attestations fiscales et parafiscales dument apurées ou le calendrier de remboursement des dus antérieurs avec l'administration fiscale	4-attestation fiscales et parafiscales dument apurées ou le calendrier de remboursement des dus antérieurs avec l'administration fiscale
5-Registre de commerce+ carte fiscale	5-registre de commerce + carte fiscale
6-acte de propriété ou le bail de location devant abriter l'activité en vue d'une éventuelle prise en garantie	6-acte de propriété ou le bail de location devant abriter l'activité en vue d'une éventuelle prise en garantie
7-étude technico-économique	7-bilan d'ouverture pour les nouvelles affaires
8-bilan d'ouverture et bilans prévisionnels sur la durée du prêt	8-bilan et comptes annexes ainsi que le tableau des comptes résultats des 03 derniers exercices dument certifiés par le commissaire au compte ou le comptable agréé
9-facture pro forma des équipements à acquérir et devis estimatif des travaux	9-plan de trésorerie et le détail des principaux postes du dernier bilan (fournisseurs ; clients ; dettes....etc.)
10-bilan et comptes annexes ainsi que le tableau des comptes résultats des 03 derniers exercices dument certifiés par le commissaire au compte ou le comptable agréé	10-attestation de dépôt au BOAL des comptes spéciaux (affaire individuelle non consternée)
11-plan de financement 12-attestation de dépôt au BOAL des comptes spéciaux (affaire individuelle non consternée) En plus des documents sus cités ; * Les SARL, EURL, SPA 1-le rapport du commissaire au compte des comptes 2-rapport d'activité et de gestion	En plus des documents sus cités ; * Les entreprises de réalisation (ETPB) 1-un état signalétique des marchés 2-un état récapitulatif d'avancement des travaux 3-un plan de financement par marchés et cumulé 4-une liste du matériel expertisé 5-une copie certifiée conforme au certificat de qualification professionnelle prévu par la réglementation en vigueur * Les SARL, EURL, SPA 1-le rapport du commissaire au compte des comptes 2-rapport d'activité et de gestion

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de la BNA D'AOKAS.

D'après la constitution des deux dossiers présentés c'est dessus, on constate que pour demander un crédit d'investissement au niveau de la BNA d'AOKAS, il est nécessaire de réunir 12 pièces, tandis que pour une demande de crédit d'exploitation, ce dossier doit se constituer de 10 pièces seulement. On remarque aussi que les deux dossiers en deux pièces de plus en communs, elles sont réservés pour les SARL, EURL, SPA qui sont :

- Le rapport du commissaire au compte des comptes et le rapport d'activité et de gestion quand il s'agit d'une affaire collective cas de SNC et à condition le chiffre d'affaire de l'entreprise dépassé les 10 000 000 de Dinars, ses rapports nous expliquent et nous indiquent tous les éléments du bilan.
- La demande de crédit d'investissement ou d'exploitation à une constitution de dossier presque identique pour les deux types de crédits, sauf en ce qui concerne trois points à savoir :
 - **Le premier et deuxième :** qui sont l'étude technico-économique et la facture pro forma des équipements à acquérir et devis estimatif des travaux, ces deux éléments sont demandés uniquement que pour le projet d'investissement.
 - **Le troisième point :** concerne le plan de charge, il est demandé que dans un dossier de demande de crédit d'exploitation.
- L'étude technico-économique qui est demandée à l'entreprise pour lui donner une image prévisionnelle de l'entreprise durant la période de remboursement du crédit qu'elle veut obtenir, cette étude nous permet de connaître les projets prévisionnels de l'entreprise pour pouvoir lui accorder le crédit ou le refuser. Comme deuxième élément de référence en à aussi la facture pro format des équipements à acquérir et devis estimatif des travaux, cette facture est obligatoire dans le dossier de crédit d'investissement parce que elle nous permet d'avoir une idée sur les équipements à acquérir (qu'elle veut acheter), pour pouvoir réaliser ses travaux et aussi les devis estimer ou accorder à ses derniers.
- Ce pendant, il est à noter que dans le cas de la demande de crédit d'exploitation certains documents sont exigés pour le cas d'une entreprise de réalisation ETPB. Tous ces éléments réunis nous donnent le plan de charge de l'entreprise qui est obligatoire par ce que pour financer l'exploitation de l'entreprise pendant l'année, la BNA doit avoir son plan de charge pour pouvoir lui donner le crédit adéquat à son activité ou à son plan de charge.
- Demande signée par le client : On a aussi dans un dossier d'exploitation comme dans un dossier d'investissement une demande signée par le client. Elle contient :
 - **La nature des concours sollicités** qui est la nature du projet que le client désire réaliser, soit un investissement, ou bien un projet d'exploitation.
 - **Leurs montants :** c'est le montant du crédit que le client souhaite obtenir de la banque.

- **Leurs durées :** le client doit mentionner dans sa demande la durée de temps de son projet, si c'est un investissement, sa durée sera entre 5 ans et 15 ans, et s'il s'agit d'une exploitation, sa durée sera de moins de 2 ans.
- **Leur objectif :** Dans la demande du client, il doit mentionner l'objectif de chaque crédit. Le Crédit d'investissement qui est le financement des équipements, production, transport, aménagement locale et le Crédit D'exploitation son objectif est le financement du creux de la trésorerie de l'entreprise.
- **Les modalités de leur remboursement :** c'est le mode de remboursement des crédits il sera proposé par le client dans sa demande, et si il ya le moindre problème ils changeront de mode de remboursement. Ce dernier est un arrangement entre le client et la banque.
 - Tout dossier nécessite une étude et cette dernière à un délai, une période pour pouvoir donner une réponse favorable ou défavorable à la demande du client qu'il soit pour un crédit d'investissement ou d'exploitation parce que leurs délais d'étude est identique. Il peut aller jusqu'à 15 jours si le pouvoir de l'agence BNA d'AOKAS a la capacité de prendre la décision, et si le crédit demander est de 10 000 000 DA pour l'investissement et 40 000 000 DA pour l'exploitation.
 - **Délai d'étude de dossier de demande de crédit**

Tout dossier nécessite une étude et cette dernière à un délai, une période pour pouvoir donner une réponse favorable ou défavorable à la demande du client qu'il soit pour un crédit d'investissement ou d'exploitation parce que leurs délais d'étude est identique. Il peut aller jusqu'à 15 jours si le pouvoir de l'agence BNA d'AOKAS a la capacité de prendre la décision, et si le crédit demander est de 10 000 000 DA pour l'investissement et 40 000 000 DA pour l'exploitation.

Le délai de l'étude de dossier est de 30 jours si la décision sont haut de la du pouvoir agence BNA est vient du comité régionale du crédit (CRC) et si le montant du crédit est de 50 000 00 DA pour l'investissement et 150 000 000 DA pour l'exploitation. Comme le délai peut atteindre 45 jours si la décision vient du comité centrale du crédit (CCC) si le crédit dépasse les 50 000 000 DA pour l'investissement et les 150 000 000 DA pour l'exploitation. A la fin de l'étude du dossier est la prise de décision, cette dernière sera remise au client.

Tableau 27: Délais d'étude de dossier de crédits

Pouvoir d'octrois du crédit	La durée d'étude	Les montants des crédits
-Pouvoir Agence BNA	15 jours	10 000 000 crédits d'investissement 40 000 000 crédits d'exploitation
-Pouvoir C.R.C	30 jours	50 000 000 crédits d'investissement 150 000 000 crédits d'exploitation
-Pouvoir C.C.C	45 jours	> 50 000 000 crédit d'investissement >150 000 000 crédit d'exploitation

Source : réalisé par nous-mêmes sur la base des documents de la BAN.

Notre cas s'agit d'une demande de crédit d'investissement et une autre d'exploitation, l'investissement est destiné à l'acquisition d'une auto-bétonnière et une pelle sur roue, ou le montant du crédit est de 16 739 700 da. Le client à fournit toutes les pièces qui constitue le dossier, et concernant le délai d'étude de son dossier, il à pris 30 Jours parce que le montant du crédit sort hors du pouvoir agence BNA, il à fallut l'envoyer au comité régionale de crédit (CRC) pour avoir la décision (le montant 16 739 700 DA dépasse les 10 000 000 DA).

- Pour le crédit d'exploitation, le client a aussi fournit toutes les pièces du dossier d'exploitation, il à demandé les lignes de crédit suivantes :

- Découvert de 4 000 000 DA
- Une avance sur facteur de 35 000 000 DA
- CBE (M25%) de 4 000 000 DA
- Caution de soumission 2 000 000 DA

L'agence BNA à pu prendre la décision, pour toute les lignes de crédits cités si dessus, parce que la décision dépend de son pouvoir et leurs montant ne dépassent pas les 40 000 000 DA.

2. Les garanties

Après la prise de décision et l'octroi du crédit du client. La BNA d'AOKAS demande des garanties au client parce que ces dernières sont toujours exigées, elles sont expliquées comme suit :

- Le cas d'un financement d'un marché public, la garantie est généralement le nantissement du marché lui-même.
- Pour d'autres garanties : La banque mis à la disposition de l'entreprise les fonds nécessaires pour le financement de son plan de charge, le développement et l'extension de ses investissements en contre partie l'entreprise mis à la disposition de la banque tous son patrimoine (soit : immobilier, mobilier, financier et personnel (cas de cautions)).

- La valeur de la garantie est déterminée par une expertise et évaluée par un expert agréé par la justice et conventionné par la banque.
- La banque à toujours négocie l'amiable le remboursement de sa dette. Elle peut lui accorder un déferé, s'il est justifié (exemple d'une créance non encore encaissé).
- Dans le cas ou l'entreprise est en banqueront en faillite, la banque se place en sixième position parce que l'entreprise Passerat par le payement de ses salarier, ses impôts au trésor public, comme elle Passerat par la CNAS, CASNOS, CACOBAT et enfin la banque.
- Les garantie son déterminer selon le degré de risque encouru et parmi les crédits risqué, il ya le crédit d'exploitation à blanc qui concerne les lignes suivantes :
 - Le découvert ;
 - Facilité de caisse ;
 - Crédit de compagne
 - l'avance sur facture.

Le crédit d'investissement destiné pour la création de l'entreprise, basée sur une étude prévisionnel, son connaitre l'entreprise.

• A propre des garantis, elles ne sont pas toujours demandé, tout dépend de la relation banque entreprise, si c'est une bonne relation ou pas pour notre cas, pour ce projet d'investissement les garanties sont demandées, le client a proposé les garanties suivantes :

- ✓ **A priori :**
 - Hypothèque sur le siège social ;
 - ASSURANCE CATNAT ;
 - CCI + signature de la chaîne des BILLETS à ordre + tableau d'amortissement ;
- ✓ **A postérieur :**
 - Gage sur les deux engins à acquérir à financer ;
 - DPATR subrogée au profit BNA.

Concernant le projet d'exploitation, les garanties à recueillir sont comme suite :

- ✓ **A priori**
 - CCE ;
 - CCI + BAO +tableau d'amortissement ;
- ✓ **A postérieur**
 - Nantissement des nouveaux marchés ;
 - Hypothèque sur le siège social ;

- DPATR sur les équipements à acquérir ;

3. Les délais de remboursement des crédits

La banque fixe au client un délai de remboursement du crédit qu'elle lui a accordé, pour l'exploitation son délai ne dépasse pas 2 ans, et pour le crédit d'investissement son délai maximal est de 15 ans, comme un crédit touristique et son délai minimal est de 5 ans.

Les délais de remboursement sont fixés selon le type de crédit accordé par la banque.

➤ Les entreprises ou demandeurs de crédits peuvent effectuer leurs remboursements par anticipation si ils rencontrent un problème, mais à condition que ce soit avant la date d'échéance de leur crédits. La banque accorde un prolongement de la durée de remboursement au demandeur de crédit, mais ces derniers doivent donner à la banque une raison convenable qui justifie la demande de prolongation du crédit.

Par exemple :

- Difficultés financières de l'entreprise ;
- Retard dans l'encaissement des factures ;
- Paiement de ses salaires ;
- Charge de l'entreprise (Impôts).

Comme la banque peut prendre en question dans la prolongation de la durée de remboursement, le sérieux du client c'est-à-dire si ce dernier respecte ses engagements.

➤ La BNA d'AOKAS affirme qu'elle accorde des déferés lors du remboursement des crédits.

Pour les crédits d'investissement le déferé est d'une année concernant les crédits de 5 ans.

Les crédits qui dépassent les 5 ans, les déferés peuvent aller de 3 ans à 4 ans, cela dépend de la nature ou le coût du projet.

Durant la période du déferé, le client rembourse uniquement les intérêts intercalaires, c'est à partir de la deuxième année que le client commencera à rembourser le crédit qu'il lui a été accordé et ses intérêts suivant un échéancier de remboursement.

Concernant les crédits accordés aux dispositifs : ANSEJ, ANGEM et CNAC, le délai du crédit accordé est de 8 ans, leur déferé est de 3 ans, et durant cette période le client ne paie pas les intérêts parce que ses crédits sont bonifiés à 100%.

➤ Pour notre cas, le délai de remboursement maximale des crédits fixé au sein de la BNA est de 15 ans pour tous les crédits d'investissement et leur délai minimale est de 5 ans y compris notre cas où le premier crédit est un crédit d'investissement d'une durée de 5 ans avec une année de déferé suivant un échéancier de remboursement donné par la BNA qui est par annuités.

Concernant les crédits d'exploitation leurs délais de remboursement ne dépassent pas les 2 ans. A propos de notre cas le deuxième crédit concerne l'exploitation d'une durée d'une année avec un échéancier de remboursement semestriel.

4. Taux d'intérêts

Chaque banque qui accorde des crédits à ses clients, elle demande des intérêts lors du remboursement de ses crédits, et chaque crédit accordé à un taux d'intérêt. Pour la BNA d'AOKAS, le taux d'intérêt accordé à un crédit d'investissement est de 5.25%. Pour un crédit d'exploitation on a plusieurs crédits qui lui sont associés, on a par exemple le crédit par caisse, qui est composé de divers crédits par caisse comme le découvert qui a un taux de 8%, l'avance sur facture a un taux de 7.5%, et ce taux est variable tout dépend des crédits, on a aussi le crédit par signature qui consiste à donner la signature de la BNA à un client en se basant sur ses bilans prévisionnels, mais on lui accorde le crédit.

➤ La détermination des crédits bancaires dépend de trois éléments :

- La nature de l'activité de l'entreprise (du client)
- Le type de crédit demandé
- Le lieu de la réalisation du projet.

➤ Les crédits accordés par la BNA ont des bonifications qui sont appliquées à titre d'exemple comme suit :

- Les crédits accordés pour les promoteurs relevant du dispositif (CNAC, ANSEJ et ANGEM), leurs taux d'intérêt sont bonifiés à 100% ;
- Les crédits accordés aux projets touristiques, leurs taux d'intérêt sont bonifiés à 2.25% ;
- Les crédits accordés aux entreprises du secteur d'énergie de l'Etat, leurs taux d'intérêt sont bonifiés à 3.75% ;
- Les crédits accordés aux fils de moudjahidines, leurs taux d'intérêts sont bonifiés à 2.25%.

Tous les taux d'intérêts donnés aux clients sont variables, et cette variation dépend de la situation économique du pays (de l'Algérie).

➤ Pour notre cas, le taux appliqué au crédit d'investissement pour l'acquisition des deux engins a été de 5.25% et pour le crédit d'exploitation le client a demandé 4 lignes de crédits qui ont des taux différents l'un de l'autre comme suite :

- Découvert : 4 000 000 DA son taux appliqué est de 8%
- Avance sur facture : 35 000 000 DA son taux appliqué est de 7.5%
- CBE (M25%) : 4 000 000 DA son taux appliqué est de 2.5%
- Caution de soumission : 2 000 000 DA son taux appliqué est de 2.5%

5. Les risques

Les banquiers subissent beaucoup de risque vis-à-vis de leurs clients, comme à la BNA.

➤ Le risque le plus vécu est le risque de non remboursement des crédits aux entreprises, et ce risque peut être réduit lors des deux phases du crédit, lors de l'octroi, par une analyse du risque de défaillance et la rédaction de contrats incitatifs. Lors de l'octroi du crédit par la BNA, elle demande des garanties aux clients, ces dernières sont diverses, et la banque de mande une garanties équivalente au montant du crédit et à ces intérêts, généralement, c'est une garanties financiers comme elle peut déférente tout dépend de la disponibilité de l'entreprise (du client), l'autre phase qui est en cours de vie, par un suivi actif du crédit.

➤ Autre ment dit, lors de la demande de crédit, le banquier responsable collecte des informations auprès du client et d'autre sources externes afin de montrer le dossier de crédit et les complété par des informations internes lorsque le demandeur est déjà client. Ce dossier va servir de support à l'analyse du risque de crédit qui va conduire le banquier, généralement assisté par un comité, à décider de l'opportunité d'accorder ou non le crédit, en fonction de la politique de risque et de la rentabilité ainsi que la volonté stratégique de la banque. L'analyse du risque fera l'objet d'une première partie.

➤ Si le crédit est accordé, un contrat est mis en place, si les conditions du crédit ou souvent été déjà négociées entre le banquier et le client lors de la demande de crédit, le comité peut décider de les modifier. Les conditions visent généralement à réduire les risque pour la banque : ce sont le plus souvent des garanties réelles et personnelles, parfois accompagnées de covenants et de souscription s'assurances.

➤ La BNA d'AOKAS peut rencontrer lors de l'octroi des crédits à ses clients le risque de non remboursement, mais pour notre cas les risques ne sont pas réellement présents parce que nos deux projets sont réalisables et rentables d'après les conclusions quand on peut tirer des études et des critères qui nous amènent à dire que ses projets sont faisables. Comme on peut en prendre en considération la relation de la BNA avec ses deux clients qui est une bonne relation.

6. La fiabilité

Le projet est réalisable et ne nécessite pas d'études conceptuelles pour sa mise en marche car le promoteur projette d'acquérir une Pelle sur roue et une Auto-bétonnière, amortissable sur 10 ans et aussi disponible. Par ailleurs, toutes les conditions sont réunies pour la réussite du projet d'investissement comme pour le projet d'exploitation c'est un projet qui est faisable et réalisable parce que son plan de charge permet à la BNA de ne pas se méfier de la réussite de son projet.

7. La viabilité

L'investissement est de type de création, il s'agit d'acquérir une Pelle sur roue et une Auto-bétonnière, par contre l'exploitation consiste à l'extension de l'entreprise pour permettre à une plus grande réalisation des investissements de l'entreprise.

La clientèle ciblée est :

- Les établissements publics (Direction d'hydraulique)
- Particuliers ;
- Entreprises.

8. La rentabilité

➤ Le projet d'investissement est rentable car il dégage une VAN positive de l'ordre de 167 986 763 DA et le délai de récupération de l'investissement (DRI) est inférieur à la durée d'amortissement de l'investissement.

➤ le projet d'exploitation n'a pas besoin de calculer aucun critère au élément qui peut déterminer la rentabilité du projet du fait quand on a le plan de charge de l'entreprise c'est-à-dire toutes les réalisations de ses (07) marchés durant les trois dernières années qui s'élève à 349 861 475.74 DA .Alors on constate que le plan de charge de cette entreprise est très important et qui lui permet de rembourser ses crédits.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous avons constaté durant notre stage pratique au niveau de l'agence BNA AOKAS que plus de la moitié des demandes de crédits concerne l'exploitation. Nous avons fait l'étude de deux projets, le premier concerne l'investissement et le second est consacré pour l'exploitation depuis le dépôt du dossier jusqu'à l'établissement finale de la demande de crédit et la mise en place de celui-ci.

Dans la présente étude concernant le crédit d'investissement, nous avons fait recours à différents moyens d'analyse. Il s'agit de la VAN et du délai de récupération du capital investi. Ces indicateurs sont positifs et favorables à l'octroi du crédit, donc d'un avis favorable de la part de la BNA d'Aokas. En ce qui concerne le crédit d'exploitation, nous avons pris en considération le plan de charge et l'évolution du chiffre d'affaire, les deux indicateurs pris en considération par la BNA d'Aokas pour accepter le dossier de demande de crédit d'exploitation.

En outre, nous avons constaté qu'il existe des points en commun et en différence entre les critères d'étude des deux dossiers allant de la constitution des dossiers jusqu'à l'analyse de la rentabilité.

Conclusion générale

Le crédit bancaire est un contrat financier qui met en relation un prêteur (banque) qui est. À excédent de liquidité et un emprunteur (client) qui est à déficit de liquidité sur un marché financier. Le financement peut s'effectuer de façon directe ou de façon indirecte. La notion d'information dans ce processus est d'importance capital. Le principe d'asymétrie d'information à conduit les clients à bénéficier de certains a tous mais surtout à la banque de limiter des désagréments en recherchant de manière accrue l'information, en vérifiant les documents fournis en contrôlant l'exécution des contrats.

Du fait de l'insuffisance des entreprises aux sources de financement, elles font recours aux modes de financement externe au prés des institutions financiers (les banques) tel que la BNA, cette dernière finance plusieurs mode de crédits comme, le crédit d'investissement et le crédit d'exploitation. Au niveau de cette banque la plupart des crédits demandés sont les crédits d'exploitation environ (60%), les 40% qui restent sont des crédits d'investissement.

La différence entre c'est deux crédits, se base sur plusieurs points de différences, et des critères qui déterminent la rentabilité des deux projets.

Le crédit d'exploitation est destine au financement des creux de trésorerie (besoin d'exploitation généré par les deux principaux postes du bilan en l'occurrence: le poste client dans l'actif circulant et le poste fournisseur dans le passif circulant.

Ainsi, le financement d'exploitation est destiné au paiement des besoins urgents: Salaire, Administration fiscal (Impôts), Administration parafiscale (CNAS, CASNOS, CACOBAT), Fournisseurs.

Le dédit d'investissement est destine au financement des investissements d'entreprise (Bâtiment, terrain, équipement de transport, matériels et outillages et aménagements on peut distinguer 04 types: crédits d'investissement pour la création, crédit d'investissement pour renouvellement d'investissement, crédit d'investissement pour l'extension des investissements, crédit d'investissement pour l'aménagement.

Le thème que nous avons traité est de type comparatif entre le financement d'un projet d'investissement et un projet d'exploitation, pour l'investissement la BNA prend en considération certaines critères qui l'aide à la décision d'octroyé un crédit ou non.

La BNA procède à une analyse financière avant de financer un projet d'investissement ou d'exploitation. Mais pour arriver à une décision d'octroyer un crédit d'investissement, elle se

Conclusion générale

base sur une étude technico-économique donnée par le client afin de tirer des critères qui permettent à la BNA de prendre la décision. Ces critères sont :

- Selon la valeur actuelle nette (VAN) ce projet dégage une positive de 167 986 763 DA qui permet de rembourser le crédit qui est de 16 739 700 Da et d'avoir un sur plus.
- Selon le délai de récupération(DR), ce projet arrivera à récupérer le crédit bancaire avant l'échéance est de 1 ans, 4 mois et 17 jours qui est un temps recors par apport au délai de remboursement qui est dans 5 ans.
- Selon l'indice de profitabilité(IP) qui de 11,03 DA, 1DA investie dans ce projet nous donneras 10.03 DA.

Et d'après tous ces critères on peut conclure que le projet d'investissement qui concerne l'acquisition de deux engins (une auto bétonnière et une pelle sur roué) est rentable.

Par conséquent, nous pouvons constater que le critère de la VAN est pris très au sérieux par la BNA afin d'octroyer un crédit d'investissement. Ainsi on peut confirmer notre première hypothèse qui consiste à dire que : ***la VAN est un critère très important dans l'étude de la demande de crédit d'investissement.***

Par contre pour l'octroi d'un crédit d'exploitation, la BNA se base sur le plan de charge de l'entreprise, plus précisément sur le résultat réalisé Durant des 3 dernières années, qui dégage un chiffre d'affaire important qui est de 349 861 475,74DA et en à également déduire que cette entreprise à besoin d'un crédit d'exploitation , et sa du fait que sa trésorerie est négative.

En effet, ou à également constaté des différences entre les crédits d'investissement et d'exploitation, au niveau de plusieurs points qui sont: les constitutions de dossiers, les délais d'étude de dossier, les délais de remboursement des crédits, les taux d'intérêts, les garanties, et les risqué.

La BNA a donné un avis favorable pour la mise en place des deux crédits d'investissement et d'exploitation sollicité par le client pour lui permettre de financer les deux engins à acquérir et d'avoir une extension de son entreprise, vus que toutes les conditions son disponibles.

Ainsi, nous pouvons constater que la méthode et les outils d'analyse utilisés pour l'étude d'un dossier d'investissement est différent de celui d'un dossier d'exploitation. Par conséquent, nous pouvons confirmer notre deuxième hypothèse qui stipule que: ***le traitement d'un dossier d'exploitation diffère de celui de l'investissement.***

Conclusion générale

La réalisation de notre travail nous a été possible par un stage pratique d'un mois au niveau de la BNA d'Aokas, dans cette période de stage, nous avons essayé de reprendre à notre problématique.

Résumé

Les crédits bancaires sont des financements accordés aux différents agents économiques par les établissements de crédit. Ils impliquent avant leur octroi, une analyse de risque, et aussi des prises de garanties. Ils peuvent être consentis pour des durées courtes ou peuvent tout au contraire, être remboursés à long terme.

Le crédit bancaire est généralement la solution la plus courante pour financer l'achat d'un bien à valeur élevée, du matériel ou encore pour financer la création ou reprise d'entreprise.

En général, les crédits demandés sont de type d'exploitation ou d'investissement. Ces deux derniers présentent des points communs mais aussi un tas de point de différence que ce soit en matière de traitement de dossier, des risques, ou encore de garanties.

La BNA d'Aokas, comme toute banque est tenue d'étudier les demandes de crédits minutieusement afin de minimiser les risques encourus.

Mots clés : Banque, BNA, Aokas, Crédit, Investissement, Exploitation.

Summary

Bank loans are loans granted to different economic agents by credit institutions. They involve before their granting, a risk analysis, and also taking guarantees. They can be made for short periods of time or, on the contrary, can be repaid in the long term.

Bank credit is generally the most common solution for financing the purchase of high-value property, equipment or to finance the creation or takeover of a business.

In general, the credits requested are of the type of exploitation or investment. These last two have points in common but also a lot of point of difference whether it is in file processing, risks, or guarantees.

The BNA of Aokas, like any bank is required to study credit applications thoroughly to minimize the risks incurred.

Keywords: Bank, BNA, Aokas, Credit, Investment, Exploitation.

ملخص

القروض المصرفية هي القروض الممنوحة لمختلف الوكلاء الاقتصاديين من قبل مؤسسات الائتمان. أنها تنطوي قبل منحهم ، وتحليل المخاطر ، وكذلك اتخاذ الضمانات. يمكن صنعها لفترات زمنية قصيرة ، أو على العكس من ذلك ، يمكن سدادها على المدى الطويل.

الائتمان المصرفي هو الحل الأكثر شيوعاً عموماً لتمويل شراء ممتلكات أو معدات عالية القيمة أو لتمويل إنشاء أعمال تجارية أو الاستحواذ عليها.

بشكل عام ، الاعتمادات المطلوبة هي من نوع الاستغلال أو الاستثمار. تشتمل هاتان الأخيرتان على نقاط مشتركة ، ولكن يوجد أيضاً اختلاف كبير سواء كان ذلك في معالجة الملفات أو المخاطر أو الضمانات.

مطلوب BNA من Aokas ، مثل أي بنك لدراسة طلبات الائتمان بدقة لتقليل المخاطر التي تكبدها.

الكلمات المفتاحية: البنك ، BNA ، Aokas ، الائتمان ، الاستثمار ، الاستغلال.